

---

# CONVENTION TERRITORIALE D'AGGLOMERATION DU GRAND RODEZ

---



## Convention Territoriale de l'Agglomération du Grand Rodez 2008 /2013



Entre,

L'Etat, représenté par Vincent BOUVIER, Préfet du Département de l'Aveyron,

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées représenté par Martin MALVY, son Président,

Le Conseil Général de l'Aveyron, représenté par Jean-Claude LUCHE, son Président,

La Communauté d'Agglomération du Grand Rodez, représentée par Ludovic MOULY, son Président

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le Contrat de Projets 2007 / 2013 signé par l'Etat et la Région le 8 mars 2007 et notamment les articles 28 à 34

Vu la Convention d'Application du Volet Territorial du Contrat de Projets signée par l'Etat, la Région et les Départements de Midi Pyrénées le 18 décembre 2007

Vu les Conventions Interrégionales du Massif Pyrénéen et/ou du Massif Central signées respectivement par les Préfets de Région coordonnateurs, les Présidents de Région, les 10 septembre et 29 juin 2007 (facultatif selon la situation géographique des Communautés d'Agglomération).

Vu la Convention Cadre du Schéma Régional de Développement Economique approuvée par la Région le 29 juin 2006.

Vu la Convention Cadre du Schéma Régional de Développement Economique approuvée par le Département de l'Aveyron le 23 avril 2007.

Vu les délibérations du Conseil Régional du 15 octobre 2007 et du 21 avril 2008 relatives aux nouveaux dispositifs d'intervention de la Région en faveur des Politiques Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général du 29 septembre 2008 relative aux nouveaux dispositifs d'intervention du Conseil Général de l'Aveyron,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 30 mars 2007 concernant l'Agenda 21 Régional,

Vu le Projet d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 30 mars 2009

Vu la délibération du Conseil Général en date du 30 mars 2009

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Grand Rodez en date du 18 novembre 2008,

VU la décision C(2007) 3688.de la Commission européenne CCI 2007 FR162PO021du 25 juillet 2007 portant adoption du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds européen de développement régional au titre de l'objectif «compétitivité régionale et emploi» (FEDER) dans la région Midi-Pyrénées

VU la décision CCI 2007FR052 PO 001.de la Commission européenne du 9 juillet 2007 portant adoption du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds social européen (FSE)

Vu la circulaire DIACT du 17 septembre 2007 relative à la mise en œuvre des volets territoriaux des contrats de projet

**Il est convenu ce qui suit**

## **PREAMBULE**

Initiée par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement des territoires, amendée par les lois de 1999 et 2003, la politique en faveur du développement des territoires a été un des points innovants et centraux du Contrat de Plan 2000-2006 pour un développement plus équilibré et plus durable des territoires, offrant ainsi diversité des initiatives locales, organisation des collectivités et des acteurs socioprofessionnels autour de projets partagés et de méthodes de travail en commun.

La mise en œuvre des lois précitées, reprise dans le volet territorial du Contrat de Plan 2000-2006 s'est traduite en Midi-Pyrénées par la conclusion de 32 Contrats de Pays, 3 Contrats Particuliers de développement Territorial pour les Parcs Naturels Régionaux, 7 Contrats d'agglomérations, 1 Contrat de Développement Durable d'Agglomération et 11 Contrats de Pôles Touristiques Pyrénéens.

Les politiques territoriales ont ainsi contribué à renforcer l'intercommunalité autour de vocations territoriales et de projets collectifs, éléments essentiels d'une solidarité et d'une cohésion qui reflètent la richesse de potentialités qu'offre la région pour assurer la promotion des ressources et des qualifications mobilisables sur un territoire aussi vaste que diversifié.

Le partenariat entre l'Etat, le Conseil régional et les Conseils généraux doit donc maintenir et renforcer qualitativement ces dispositifs contractuels en faveur des Agglomérations, des Pays et des Parcs Naturels Régionaux.

En ce qui concerne plus particulièrement la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez, les élus, forts d'une expérience intercommunale de 35 années et pleinement convaincus de la destinée commune de leur territoire, ont fait le choix le 20 décembre 1999 de transformer le District en Communauté d'Agglomération. Un palier venait d'être franchi : l'ambition poursuivie est définie par la volonté de développer durablement l'agglomération du Grand Rodez en prenant en compte les réalités de cette dernière : les évolutions démographiques et des modes de vie (enjeu de l'attractivité), son appartenance à diverses échelles de territoires (enjeu de l'ouverture et de la concurrence entre territoires).

Le contrat d'agglomération, signé en février 2004, précédé d'un dispositif contractuel transitoire, a permis sur la période 2000 – 2006 de mettre en œuvre le projet d'agglomération avec l'appui de l'union européenne, de l'Etat et du Conseil Régional de Midi-Pyrénées ; le Conseil Général de l'Aveyron s'associant au travers d'une convention de développement spécifique. Aujourd'hui, près de 80% des projets prévus dans ce contrat d'agglomération sont réalisés ou en cours de réalisation.

Par ailleurs, le Grand Rodez a bénéficié de l'investissement des partenaires institutionnels sur son territoire notamment dans les domaines sanitaires (construction du nouvel hôpital), judiciaire (construction de la nouvelle maison d'arrêt) et routier (aménagement sur la rocade).

Le bon niveau de réalisation du contrat d'agglomération, le renouvellement des procédures contractuelles (Le programme opérationnel « Compétitivité régionale et emploi » FEDER Midi-Pyrénées 2007-2013 pour l'Union européenne, empreint des priorités définies lors des sommets européens de Lisbonne et Göteborg et en droite ligne, les contrats de projets Etat-Région, priorisant la compétitivité et l'attractivité des territoires ; le développement durable et la préservation de l'environnement ; la cohésion sociale et territoriale) et les mutations qui s'imposent aux territoires ont plaidé pour une relance de la réflexion.

L'agglomération doit ainsi « changer de braquet » pour maintenir sa prospérité.

Cela renvoie à un triple défi :

- Le défi de l'attractivité et de la compétitivité, sachant que ces évolutions sont inscrites dans un cadre de référence de plus en plus élargi.
- Le défi de la qualité (fonctions, fonctionnement, image), pour faire face aux mutations de toutes sortes, déjà en cours, accompagnées d'une concurrence croissante.
- Le défi de la mutation, en conséquence, de la société locale afin qu'elle ne subisse pas ces mouvements mais en tire parti

Ainsi, le Projet d'agglomération, au travers de la présente Convention territoriale, se propose de répondre à ces enjeux en s'appuyant d'une part, sur la mise en œuvre d'un développement durable du territoire formalisé par l'Agenda 21 d'Agglomération et, d'autre part, sur les atouts du Grand Rodez pour construire une véritable stratégie qui doit permettre de « changer de gamme, pour changer d'échelle ». Ainsi, il est proposé une nouvelle fois de franchir un palier.

## ARTICLE 1 : Objet

La présente Convention Territoriale d'Agglomération a pour objet d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre l'Etat, la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération pour la durée du Contrat de projets.

## ARTICLE 2 : Présentation de la stratégie de développement de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez

L'agglomération du Grand Rodez abrite la ville de Rodez, chef-lieu du Département de l'Aveyron et est située au Nord-est de la Région Midi-Pyrénées et au Sud du Massif Central, au cœur d'un triangle dont les sommets sont les métropoles régionales de Midi-Pyrénées (Toulouse distante de 150 km), du Languedoc-Roussillon (Montpellier 192 km) et d'Auvergne (Clermont-Ferrand 248 km).

Le territoire de l'agglomération ruthénoise prend place dans un vaste espace fermé à l'Est par les contreforts sud du Massif Central et ouvert à l'Ouest sur la plaine Aquitaine.

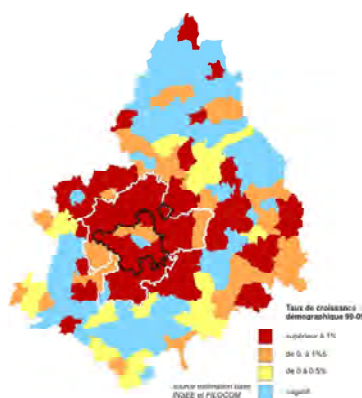
Cette configuration générale détermine la situation continentale de moyenne montagne du site du Grand Rodez, mais c'est la diversité du relief, du climat, de la géologie qui caractérise le territoire.

Plateaux perchés, larges vallonnements, gorges dans lesquelles se jouent les rivières de l'Aveyron (au Centre), du Dourdou (au Nord) et du Viaur (au Sud) expriment de forts contrastes dont la ville de Rodez, installée sur un piton rocheux, est le témoin privilégié

La Communauté d'agglomération du Grand Rodez, 52 852 habitants au recensement de 1999, réunit huit communes : Druelle (1 747 hab.), Luc-la-Primaube (4 860 hab.), Le Monastère (1 870 hab.), Olemps (3 157 hab.), Onet-le-Château (10 607 hab.), Rodez (26 367 hab.), Sainte-Radegonde (1 409 hab.) et Sébazac-Concourès (2 835 hab.).

### L'évolution démographique

Dans les années 1990, la dynamique économique s'est accompagnée d'une déprise démographique du grand Rodez, particulièrement de sa ville centre. Le sentiment d'un jeu à somme nulle pouvait exister, dans lequel l'agglomération centre se vidait au profit de sa grande périphérie, hors des limites de la communauté.



Variation de la population : zone d'emploi, aire urbaine et communauté d'agglomération – 2000-2005

Source : FILOCOM

Ce glissement continue : le grand Rodez ne retient, en 2006, qu'un tiers des ménages déposant un permis de construire. Mais la nouveauté, dans la première moitié des années 2000 est que le territoire, à toutes ses échelles, attire de nouveaux habitants, à l'instar de la tendance observée à l'échelle départementale. Les variations de la population de la ville centre redeviennent récemment positives (timidement il est vrai) ; la communauté dans son ensemble gagne près de 2000 habitants ; et le reste de la zone d'emploi affiche un redressement spectaculaire, passant d'une variation négative dans les années 1990 à une croissance de plus de 2300 habitants entre 1999 et 2000.

Autrement dit, le jeu démographique n'est plus à somme nulle, il devient positif pour tous les territoires. Il est particulièrement intéressant à cet égard que la zone d'emploi (le bassin de vie) après des années de perte démographique soit à nouveau alimenté par des apports extérieurs : l'espace de chalandise en matière de services du grand Rodez se densifie.

Les gains démographiques recouvrent des mouvements de population qui ne peuvent, pour l'instant, qu'être approchés (dans l'attente des résultats officiels du recensement de la population). En schématisant, les ménages d'actifs se dispersent à l'échelle de l'aire urbaine et de la zone d'emploi, alors que les ménages de retraités tendent à se concentrer au sein de la communauté d'agglomération. Ce glissement apporte pour l'instant un certain équilibre social et générationnel aux territoires. Il peut se révéler moins favorable s'il aboutit à une forte spécialisation, notamment générationnelle, des territoires sous influence du grand Rodez

### **La relative vitalité des acteurs économiques**

Le grand Rodez bénéficie, grâce à ses acteurs économiques, et du fait de son histoire, d'un tissu économique diversifié et efficace. Par comparaison avec d'autres aires urbaines de Midi-Pyrénées, les activités du Grand Rodez sont bien équilibrées entre la sphère des services « domestiques », celle des services publics et celle des activités productrices de biens. Cela se traduit par des indicateurs favorables : un taux de chômage très bas ; une base de taxe professionnelle par habitant élevée, en progression régulière ; une robustesse des entreprises qui, en dépit (ou grâce à) un rythme ralenti de création, affichent un taux de survie à 5 ans particulièrement élevé, comme la moyenne départementale (taux de défaillance des entreprises : 6,6 ‰ contre 11,8 ‰ en Midi-Pyrénées).

Le partenariat développé depuis plusieurs années entre le Conseil Général, Aveyron Expansion et les Chambres Consulaires, et dont l'objectif principal est basé sur la création/reprise d'entreprises, participe manifestement au dynamisme économique constaté tant à l'échelle départementale qu'à l'échelle de l'agglomération.

### **Quelques inquiétudes cependant incitent à la vigilance**

L'agglomération ruthénoise semble donc disposer d'une évolution démographique saine et d'une économie robuste. Cependant, quelques éléments doivent conduire à une plus grande attention :

- un marché du travail qui ne fonctionne pas de manière optimale : ainsi les entreprises éprouvent des difficultés de recrutement notamment pour les ouvriers spécialisés et les techniciens ; de plus, l'accès au premier emploi est rendu difficile par le recrutement « tiré vers le haut » ;
- le taux de création d'entreprises est parmi les plus bas de Midi-Pyrénées ; certes les entreprises créées connaissent peu de défaillance mais les bases de TP n'évoluent pas en conséquence (1 à 2 % par an hors inflation) ; les disponibilités foncières à vocation économique qui diminuent pourraient, à terme, limiter le développement des entreprises si la constitution de nouvelles réserves foncières n'est pas engagée rapidement ;
- une grande dépendance fiscale : un tiers de la base de la taxe professionnelle dépend d'une seule entreprise, et si l'on y ajoute les entreprises sous-traitantes et les fournisseurs cette part est bien plus importante, cette situation est porteuse de risques ;
- les fonctions supérieures marquent le pas, notamment la fonction sanitaire se trouve en bute à des difficultés de recrutement de spécialistes ; par ailleurs, les effectifs de

- l'enseignement supérieur plafonnent autour de 2 500 étudiants et l'ensemble demeure peu attractif pour des étudiants venus de l'extérieur ;
- malgré un renouveau démographique, l'agglomération retient difficilement ses actifs, elle attire peu les diplômés et les qualifiés ; par ailleurs, la fréquentation touristique est basse, Rodez n'est pas une destination identifiée, à la différence d'Albi par exemple ;
  - la taille relativement restreinte de l'agglomération ruthénoise (8 communes), par rapport à l'aire urbaine de Rodez qui comprend 25 communes et qui ne met pas en cohérence les notions de fonctions de centralité et de solidarité intercommunale.

□ *Bilan du Contrat d'Agglomération engagé sur la période 2000 / 2006 ;*

Le Contrat d'agglomération du Grand Rodez a été signé le 6 février 2004 par Monsieur le Préfet de la Région Midi-Pyrénées, Madame la Préfète du Département de l'Aveyron, Monsieur le Président de la Région Midi-Pyrénées et Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez. Par ailleurs, une convention de développement entre le Conseil Général de l'Aveyron et la Communauté d'agglomération du Grand Rodez a été signée le 16 janvier 2006.

Ainsi, le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région Midi-Pyrénées 2000-2006 a permis à la Communauté d'agglomération du Grand Rodez de bénéficier de subventions pour réaliser des études (notamment : programme local de l'habitat, plan global de déplacements, agence des territoires, études pré-opérationnelles et concours musée Soulages) et des équipements structurants (parmi les plus notables : pôle multimodal, centre aquatique, entrée de ville d'Olemps, stade équestre de Combelles). Les projets réalisés dans le cadre de ce partenariat représentent un montant de 17 876 297 € HT et ont été aidés à ce titre à hauteur de 6 066 840 €, soit 33,94%, par les partenaires institutionnels ; les communes intervenant à hauteur de 187 285 € et les autres partenaires pour un montant de 965 479 €.

Au total, pour les projets sous maîtrise d'ouvrage du Grand Rodez, l'appui des partenaires institutionnels se décompose de la manière suivante :

- Europe : 552 861 € (3,09 %)
- Etat : 1 962 231 € (10,98 %)
- Région Midi-Pyrénées : 1 898 994 € (10,62 %)
- Département de l'Aveyron : 1 652 754 € (9,25 %)
- Grand Rodez : 10 656 693 € (59,61 %)
- Communes : 187 285 € (1,05 %)
- Autres partenaires : 965 479 € (5,40 %) (il s'agit principalement des partenaires impliqués à l'opération en faveur des commerces : association de commerçants Corum (217 176 €), Commerçants (617 625 €).

Les communes ont également bénéficié pour les projets conduits sous leur propre maîtrise d'ouvrage (notamment : terrain de foot synthétique d'Onet-le-Château, le quartier Saint Eloi Ramadier de Rodez, l'étang d'Istournet et l'aménagement du bourg centre de Sainte Radegonde) de 959 469 € des partenaires institutionnels pour un montant total d'investissement, au titre du volet territorial, de 3 078 417 € HT.

Par ailleurs, le Conseil Général de l'Aveyron a apporté un soutien financier, hors champs du contrat d'agglomération, aux projets de salles sportives et d'animation des Communes de Druelle, Luc-La Primaube, Sébazac-Concourès, Sainte-Radegonde et du Monastère à hauteur de 150 000 € par projet.

Enfin, deux projets ont bénéficié d'une entrée territoriale, le Laboratoire Départemental d'Analyses sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de l'Aveyron et l'extension de l'aéroport

de Rodez-Marcillac sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Marcillac, composé de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rodez, de la Communauté d'Agglomération et du Conseil Général.

### *Schémas Territoriaux engagés*

#### ❖ **Le Schéma Territorial des Infrastructures Economiques**

Il a été élaboré en 2004 dans le cadre du Pays Ruthénois.

Le diagnostic a permis à l'ensemble du territoire de se doter :

- d'une connaissance plus approfondie de l'économie du territoire
- d'une expertise du potentiel de développement économique du territoire avec le recensement et la qualification des zones d'activités existantes
- d'une analyse des besoins des entreprises
- de stratégies de développement économique concrètes pour le territoire respectant les principes de développement durable

Conformément aux modalités d'aide de la Région chaque EPCI a eu à se prononcer sur la labellisation des zones selon :

- les zones de niveau de base : Elles servent à fixer le tissu économique local
- les zones de niveau 1 : Elles présentent de réelles opportunités de développement
- les zones de niveau 2 : Ces zones dynamiques, bien identifiées sur le territoire présentent de nombreux atouts (proximité des axes de communication, disponibilités foncières). Elles sont situées sur les axes structurants et ont déjà acquis une certaine notoriété.

La Communauté d'Agglomération du Grand Rodez a retenu au titre des :

- zones de niveau de base :
  - le parc d'activités de Naujac, commune de Luc-la-Primaube
- zones de niveau 1 :
  - le parc d'activités de Malan, commune d'Olemps ;
  - le parc d'activités d'Arsac, sur la commune de Sainte-Radegonde ;
  - le parc d'activités de la Gineste, commune de Rodez ;
  - le parc d'activités de Cantaranne, commune d'Onet-le-Château
- zones de niveau 2 :
  - le parc d'activités de Bel-Air, communes de Rodez, d'Onet-le-Château, Druelle ;
  - le parc d'activités de l'Aéroport (*pour mémoire : inscrit dans la convention territoriale du Pays Ruthénois*)

#### ❖ **Le Programme Local de l'Habitat**

Elaboré en 2004, pour une durée de 6 ans, le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Rodez propose de définir les enjeux majeurs en terme d'habitat sur le territoire et de proposer les mécanismes opérationnels susceptibles d'y répondre au mieux.

Le PLH du Grand Rodez a identifié quatre enjeux majeurs :

- accueillir de nouveaux ménages sur l'agglomération en développant une politique foncière et une plus grande qualité de la production de logements,
- diversifier l'offre locative et améliorer le fonctionnement des quartiers,
- répondre, grâce à la production de logements à des besoins de publics spécifiques,
- positionner l'agglomération du Grand Rodez comme animatrice de dispositifs partenariaux associant secteur privé et acteurs institutionnels.

Le programme d'actions prévoit quant à lui :

- d'optimiser le foncier et de prévoir le développement des espaces dédiés à l'habitat (création d'un fonds d'intervention foncière, promouvoir la qualité des programmes et des lotissements, notamment mise au point d'une charte de lotissement),
- diversifier l'offre résidentielle en augmentant la production de logements locatifs sociaux et en améliorant le fonctionnement des quartiers, notamment par la mise en œuvre d'une OPAH-RU,
- répondre aux besoins des publics spécifiques, notamment par la création de logements pour les réfugiés, la réhabilitation d'aires d'accueil pour les gens du voyage, logement des étudiants, des nouveaux embauchés et adaptation des logements liés à l'âge,
- animer le dispositif partenarial et mettre en place un observatoire de l'habitat.

#### ❖ Plan Global de Déplacements

Le Plan Global de Déplacements (PGD) a été approuvé en juin 2005.

Le PGD constitue un plan de déplacements urbains volontaire. Les objectifs généraux du PGD du Grand Rodez sont les suivants :

- la définition des principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement dans le périmètre des transports urbains (c'est-à-dire celui de la Communauté d'agglomération),
- l'équilibre durable entre les besoins de mobilité et de facilité d'accès et la protection de l'environnement et de la santé,
- l'usage coordonné de tous les modes de déplacements, la promotion des modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie,
- le renforcement de la cohésion sociale et urbaine.

Le programme d'actions qui en découle propose d'intervenir sur dix thèmes :

- thème 1 : les transports en commun – restructurer le réseau des transports publics urbains axés sur le principe d'une nervure urbaine, mise en accessibilité du réseau,
- thème 2 : les circulations douces – mise en œuvre des schémas définis dans le PGD,
- thème 3 : les interfaces stationnement – étude de dimensionnement et de faisabilité de parcs relais aux portes de l'agglomération et réflexion sur le stationnement sur les espaces publics,
- thème 4 : les multi modalités transversales – réflexion sur des plans de mobilité d'entreprises, la mise en place d'une tarification et d'une billettique multimodale associant transport collectif et stationnement et mise en place d'une centrale de mobilité multimodale,
- thème 5 : les circulations motorisées – réflexion sur les plans de circulation des villes de Rodez et Onet le Château avec pour objectif de limiter la place de la voiture en ville,
- thème 6 : le transport de marchandises – instauration d'un cadre de concertation entre les acteurs du transport des marchandises,
- thème 7 : la sécurité routière – définition de principes d'aménagements de sécurité routière sur la nervure urbaine, aux entrées d'agglomération et en traversée de celles-ci,

- thème 8 : l'environnement et le cadre de vie – recherche et mise en œuvre de solutions contre les nuisances sonores et atmosphériques,
  - thème 9 : les interactions entre urbanisme et mobilité urbaine – dans le cadre de la mise en œuvre du dossier de voirie d'agglomération, lancement des études de définition et de faisabilité des nouvelles voies inter quartiers et inscription au PLU des liaisons inter quartiers,
  - thème 10 : l'observatoire des déplacements de l'agglomération du Grand Rodez – mise en œuvre.
- *Principaux défis devant être relevés par le territoire, ses ambitions au terme de la Convention Territoriale, ses priorités*

Comme l'ensemble des territoires de sa catégorie, le Grand Rodez se trouve confronté à un certain nombre de mutations qui représentent des risques :

- la fin du statut de ville relais du fait d'une régionalisation de certaines compétences et de certains services administratifs, de la mutation de l'appareil de production,
- la création d'espaces concurrentiels du fait d'une mobilité accrue des personnes,
- une perte de substance du fait de l'ouverture du territoire et d'une construction par les ménages d'un territoire à la carte.

Mais aussi, des opportunités :

Il s'agit de sortir de la catégorie des villes moyennes qui limite les fonctions et les ambitions pour exercer des fonctions qui dépassent le cadre traditionnel pour faire évoluer le cadre hiérarchique et accroître ainsi le rayonnement du Grand Rodez (à l'exemple du nouvel hôpital).

- *Projet et stratégie de développement de l'Agglomération, présentation des axes stratégiques et mesures.*

Les atouts dont dispose la Communauté (relative vitalité démographique et économique, position géographique centrale lui donnant une influence sur une large zone de chalandise, patrimoine remarquable...), les opportunités présentes (en particulier la donation Soulages) et les leviers d'actions (développement culturel et touristique, politique d'enseignement supérieur, projets d'infrastructures), lui ouvrent des marges de choix pour réussir la mutation nécessaire qui concerne nombre de villes moyennes. Deux options stratégiques, au moins, sont envisageables :

- Consolider la ville moyenne, option qui vise à assurer les acquis et à pérenniser les fonctions traditionnelles de la ville moyenne,
- **Changer de gamme et changer d'échelle**, option qui fait le pari que l'attractivité est la condition nécessaire pour l'adaptation de la ville moyenne aux nouvelles données territoriales.

C'est cette deuxième option qui détermine l'architecture du Projet d'agglomération 2008-2013. En effet, il ne faut pas risquer de manquer les opportunités offertes en n'en prenant pas toute la mesure et en ne se donnant pas les moyens de la réussite.

Répondre à cette ambition passe par une stratégie qui repose sur trois grands axes :

- La compétitivité et l'attractivité,
- La cohésion sociale et territoriale,
- La qualité urbaine et environnementale

**Axe 1 : La compétitivité et l'attractivité : une agglomération visible au plan national et européen**

Trois domaines principaux doivent permettre d'acquérir une visibilité nationale et européenne :

- L'Economie : compétence majeure du Grand Rodez, où il s'agit, d'une part, de renforcer l'attraction des entreprises extérieures en ajoutant à la polyvalence du tissu économique une spécialisation visible dans les agro-ressources et l'agroalimentaire notamment, au travers du pôle de compétitivité AGRIMIP Innovation, la signature de la convention AGRIMIP par le Conseil Général atteste de l'intérêt qui est le sien pour le développement de ces filières et, d'autre part, de développer les facteurs favorables au développement des entreprises tels que l'aménagement de zones d'activités (en corollaire d'une politique foncière adaptée et répondant à une labellisation environnementale qui sera précisée dans l'Agenda 21), les services aux entreprises (notamment en faveur des exportations, ...) et de la création d'un parc des expositions. Par ailleurs, et pour consolider la dynamique économique, il pourrait être envisagé la création d'un réseau d'entreprises locales et un appui particulier à l'innovation et le développement des actions de promotion. De la même manière, le Grand Rodez s'impliquera sur des initiatives liées à la création d'emplois dans l'économie sociale et solidaire ainsi que sur un soutien à ce secteur de l'économie.

- La dimension culturelle et touristique : la culture peut représenter un puissant facteur de développement pour le Grand Rodez, en particulier au travers de l'attractivité touristique. En effet, la donation Soulages doit permettre de transformer l'agglomération ruthénoise en destination de tourisme urbain par une mise en synergie et une valorisation des différents équipements, qu'ils soient actuels (Golf, centre équestre de Combelles, village vacances) et futurs (musées, Parc des expositions).

- L'Enseignement supérieur : pour lequel il s'agit de conforter l'existant et donc un recrutement de proximité mais aussi de développer une stratégie basée sur des « niches » innovantes pour étendre le champ de recrutement au niveau national voire européen et de développer un environnement spécifiquement adapté en terme de locaux, de logements et de vie estudiantine. Par ailleurs, il s'agirait également de renforcer la présence de la communauté au sein des pôles de compétitivité et de faciliter les connexions avec les centres de recherche et de développement des entreprises.

A ces trois domaines il convient de signaler le point d'appui essentiel qu'est l'enjeu de l'accessibilité (route, ferroviaire, aérien) et, plus particulièrement, l'aménagement de la RN88 qui est une nécessité pour la réussite du projet de territoire du Grand Rodez et le développement économique du Département de l'Aveyron.

## ***Axe 2 : La cohésion sociale et territoriale : une nouvelle centralité pour un bassin de vie de 150 000 habitants qui s'étend au-delà des limites du département***

Face à la dynamique démographique retrouvée et au développement de la mobilité des ménages, le Grand Rodez se trouve en responsabilité d'un territoire plus étendu.

Cette nouvelle centralité dont le territoire du Grand Rodez est le cœur suppose à la fois :

- De développer les services à la personne et les équipements urbains : poursuivre et développer dans le cadre d'une politique de la ville le soutien à la petite enfance, aux adolescents, aux personnes âgées, ... mais aussi de compléter les équipements structurants ;

- Dans le domaine de l'habitat, la priorité sera de soutenir la rénovation du parc de logement ancien dans la perspective d'économies d'énergies (avec des objectifs à fixer dans le cadre du Plan climat) il sera également nécessaire de poursuivre l'effort dans la production de logements, notamment pour les publics cibles, comme les étudiants, ... D'une manière plus générale, la question de la gestion des aides à la pierre devra être posée.

- Il s'agira d'abord de restructurer les transports publics afin d'optimiser le service rendu, de réaliser les parcs relais, de promouvoir les modes doux et enfin de réaliser le maillage inter-quartiers.

## ***Axe 3 : Vers une agglomération de référence pour la qualité urbaine et environnementale***

En effet, hisser le Grand Rodez à la hauteur de l'ambition souhaitée suppose une politique d'aménagement urbain valorisant les équipements structurants dans les domaines culturel,

touristique, universitaire et une politique d'animation urbaine notamment en direction des commerces, de l'habitat et des services.

Par ailleurs, il sera nécessaire d'intervenir sur l'identité de l'espace communautaire (entrées de villes, patrimoine naturel et bâti,...) et d'accroître la cohésion territoriale (meilleure répartition de l'habitat et des activités et développement des pôles secondaires et des centres bourgs).

Enfin, il s'agira de réduire significativement les impacts du développement urbain sur les milieux naturels en élaborant une approche homogène de l'évolution de la ville dans son environnement. Dans le domaine de l'urbanisme, il s'agira de promouvoir un nouveau modèle urbain, répondant aux aspirations des habitants tout en se souciant de la diversité et de la mixité sociale, de la maîtrise de l'étalement urbain par la préconisation de nouvelles formes de densité, de la limitation des déplacements automobiles, la préservation des paysages naturels. A titre d'exemple, la requalification urbaine du quartier Combarel pourrait s'inspirer des principes de réalisation d'un éco-quartier.

□ *Fiches mesures qui définissent le programme d'actions pluriannuel du territoire*

Axes	Mesures	Projets phares
<b>Axe 1 :</b> Compétitivité et attractivité : une agglomération visible au plan national et européen	<b>Mesure 1 – 1 :</b> Consolider les fonctions de pôle d'activités d'échelle régionale de l'agglomération	- Etendre le parc d'activités de Bel-Air - Requalifier le parc d'activités de Bel-Air - Requalifier le parc d'activités de Cantaranne - Construire un parc des expositions - Engager un nouveau programme commerces 2010 – 2013
	<b>Mesure 1 – 2 :</b> La culture, moteur du développement	- Construire le musée Soulages CPER / Projet 10 - Construire une salle de spectacles « arts vivants » - Construire une salle dédiée aux musiques actuelles - Créer des résidences d'artistes - Aménager des micro-lieux de diffusions (communes) - Créer des réserves communes aux 3 musées de Rodez - Obtenir le label « Agglomération d'Art et d'Histoire »
	<b>Mesure 1 – 3 :</b> Vers une mise en tourisme du Grand Rodez	- Reconstruire l'Office de tourisme - Mettre en place une signalétique adaptée - Renforcer le réseau des acteurs du tourisme - Requalifier le village de vacances à Combelles
	<b>Mesure 1 – 4 : pour mémoire</b> Une offre d'enseignement supérieur de niveau national	- Aménager des bâtiments dédiés à l'enseignement supérieur (IUT, EPA Champollion) convention CPER - Rénover les 2 restaurants universitaires CPER/ projet 2 - Développer la vie estudiantine (animation)
<b>Axe 2 :</b> Cohésion sociale et territoriale : une nouvelle centralité pour un bassin de vie de 150 000 habitants	<b>Mesure 2 – 1 :</b> Vers une politique de développement du tissu social à l'échelle communautaire (politique de la ville)	- Schéma petite enfance : évaluation et actualisation - Définir le cadre d'intervention de la Communauté d'Agglomération en matière de politique jeunesse - Régie de territoire
	<b>Mesure 2 – 2 :</b> Assurer l'accessibilité interne et externe du territoire (mise en œuvre du PGD et du DVA)	- Restructurer le réseau de transport collectif - Mise en accessibilité du réseau de TC aux PMR - Création de parcs relais - Etude pour la réalisation d'un train d'agglomération - Aménager des pistes cyclables - Programme quinquennal des routes départementales

	<b>Mesure 2 – 3 :</b> Vers une politique d'habitat durable	- Réviser le Programme Local de l'Habitat - Poursuivre l'OPAH-RU - Logements sociaux (favoriser la construction et réhabiliter le parc ancien) - Logements pour les publics spécifiques
	<b>Mesure 2 – 4 :</b> Développer la pratique des sports et des loisirs	- Réaliser un schéma des équipements sportifs - Les projets sous maîtrises d'ouvrage communales
<b>Axe 3 :</b> Vers une agglomération de référence pour la qualité urbaine et environnementale	<b>Mesure 3 – 1 :</b> Une ville centre à la hauteur des ambitions de rayonnement du Grand Rodez	- Engager la requalification urbaine du Foirail, sous maîtrise d'ouvrage communale - Engager la requalification urbaine de Combarel - Préserver et valoriser le patrimoine bâti et architectural du Grand Rodez (label Agglomération d'art et d'histoire)
	<b>Mesure 3 – 2 :</b> Une identité et une cohérence pour l'espace communautaire	- Engager une réflexion sur les entrées de ville : signalétique, matériaux, mobiliers urbains, ... - Réviser le SCOT et le PLU - Renforcer les pôles de vie secondaires : projets sous maîtrises d'ouvrage des communes
	<b>Mesure 3 – 3 :</b> Maîtriser l'empreinte écologique du Grand Rodez	Assainissement : projet de valoriser les boues d'épuration Déchets : - augmenter les points de collecte des déchets recyclables - créer une recyclerie - aménager une déchetterie pour les artisans Air : étudier les possibilités d'utilisation de carburants plus respectueux de l'environnement pour le parc de véhicules du Grand Rodez Milieu naturel : - poursuivre l'entretien des berges - créer 4 bassins de rétention - mettre en œuvre la norme HQE pour les futurs bâtiments du Grand Rodez (avec comme cibles principales les économies d'énergies) et favoriser l'accessibilité des personnes handicapées
<b>Mesures transversales</b>	<b>Mesure T – 1 :</b> Agenda 21 Local	Elaborer un Agenda 21 local (transversal)
	<b>Mesure T – 2 :</b> Politique foncière	Développer la prospection foncière (lien avec le projet d'établissement public foncier)

- *Articulation du Projet d'Agglomération avec les autres dynamiques territoriales (Pays, PNR ; SCOT) et autres programmes ou procédures (Agenda 21 locaux, ORU, CUCS, pôle de compétitivité...).*  
Dans le cas de superposition de territoires (PNR/Agglomération ou Pays / Agglomération), des conventions de mise en cohérence des dynamiques territoriales concernées devront être annexées à la présente convention.

## ❖ Le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rodez

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Rodez a été approuvé en 2002 à l'échelle des huit communes de la Communauté d'agglomération. Il précise les grandes orientations de l'organisation de l'espace et détermine les grands équilibres entre des espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels urbains à protéger.

Le SCOT du Grand Rodez cherche à conforter les fonctions urbaines du pôle central (Rodez, Onet-le-Château, Olemps, Le Monastère) mais également des pôles périphériques (Luc-la-Primaube, Druelle, Sébézac-Concourès et Sainte Radegonde). Par ailleurs, le SCOT identifie en terme de zone de développement économique des pôles d'intérêt régional dont la vocation est d'assurer une attractivité et une compétitivité économiques capables de soutenir la concurrence des pôles hors agglomération. Concomitamment, le SCOT prévoit la réalisation de pôles d'équilibre répartis sur l'agglomération dont la vocation est d'assurer un développement économique équilibré sur l'ensemble du territoire.

En terme d'organisation routière, le SCOT intègre le principe de créer un maillage inter quartiers améliorant et structurant la circulation sur les voies radiales existantes et qui complètera le traitement de la RN 88 en boulevard urbain. Il permettra de maintenir et de développer le lien entre les différents territoires de l'agglomération, tout en révisant les risques de saturation du réseau principal et secondaire.

A terme, l'hypothèse d'un contournement routier par l'ouest de l'agglomération permettra de délester le boulevard urbain tout en assurant le lien entre l'agglomération et l'extérieur.

Au titre des grands équilibres entre les différents espaces composant le territoire intercommunal, le SCOT entend préserver des trames vertes et les espaces agricoles.

Par ailleurs, le SCOT entend conforter la dynamique de construction de logements privés dans une logique de développement raisonné privilégiant la continuité du bâti et l'intégration des enjeux de services publics et de mobilité. Le SCOT privilégie également les engagements de la collectivité en matière de logement social et favorise la mise en œuvre de l'ensemble du programme local de l'habitat.

Enfin, le SCOT du Grand Rodez souhaite au travers d'une politique volontariste organiser l'équilibre entre l'urbanisation et les dessertes en transports collectifs, la protection des paysages et la mise en valeur des entrées de villes et prend en compte les risques naturels (notamment d'inondation, ...) et technologiques.

Afin de prendre en compte les nouvelles exigences en matière de développement durable mais aussi de prendre en compte les nouveaux projets de l'agglomération dans les domaines de l'aménagement de l'espace, de l'économie, de l'habitat, des déplacements,... Une révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rodez sera engagée d'ici fin 2010.

## ❖ La complémentarité avec le Pays Ruthénois

Conformément au décret d'application relatif aux pays, du 19 septembre 2000, la complémentarité entre les contrats de pays et d'agglomération, ainsi qu'avec l'ensemble des EPCI composant le Pays Ruthénois, une convention de complémentarité a été signée par chacune des parties.

Cette convention a pour objet de :

- définir les relations entre les collectivités signataires du Contrat du Pays Ruthénois et l'association du Pays en matière d'articulation et de complémentarité des actions menées au bénéfice du territoire,
- préciser pour les domaines de collaboration, la répartition des actions figurant dans les contrats particuliers signés par les structures avec l'Etat, la Région et le Département,
- déterminer les modalités d'information et de communication entre les collectivités adhérentes à la Charte du Pays Ruthénois.

Cette convention, approuvée par le Conseil du Grand Rodez du 23 novembre 2004, propose une articulation des missions du pays et de l'agglomération et organise les modalités de collaboration et de suivi des projets relevant du volet territorial.

Il s'agit essentiellement d'organiser une réflexion à l'échelle du bassin de vie associant les différentes composantes du territoire.

Par ailleurs et dans le cadre de cette convention, l'association du Pays Ruthénois s'engageait à ne porter que des études et de l'ingénierie, laissant aux communautés et aux communes la maîtrise d'ouvrage des équipements structurants.

Cette convention qui était établie pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2007 devra être reconduite pour la période courant jusqu'en 2013 après que les conventions territoriales respectives aient été validées.

- *Organisation du territoire (organisation fonctionnelle de la Communauté d'Agglomération vis à vis de cette Convention Territoriale, méthode de concertation, ingénierie, organisation et implication du Conseil de Développement, évaluation et suivi).*

Le 1<sup>er</sup> mars 2007 se tenait la séance plénière de lancement de la démarche d'actualisation du Projet d'agglomération « Grand Rodez 2020 ».

Conformément à la méthodologie retenue sept groupes de réflexion thématiques ont été organisés :

« Formation, Enseignement supérieur, Economie, Emploi, Tourisme » ; « Aménagement de l'espace » ; « Accessibilité et déplacements urbains » ; « Environnement » ; « Habitat, Politique de la ville, Vie sociale » ; « Culture » ; « Sports, loisirs ».

Ces groupes étaient constitués sur la base des Comités communautaires consultatifs et associaient ainsi élus communautaires et communaux.

Les sept groupes de réflexion se sont réunis chacun par deux fois dans le courant des mois de mars et de mai, afin d'une part, de mesurer l'avancement de la mise en œuvre du projet d'agglomération et du contrat 2004 - 2006 et, d'autre part, de proposer de nouvelles perspectives.

En complément de ce travail de réflexion, le Président de la Communauté d'agglomération a entrepris de rencontrer chaque Conseil Municipal pour rappeler les enjeux de la démarche en cours d'élaboration et recueillir les différents points de vue communaux sur le devenir de l'agglomération ruthénoise.

Le Conseil de développement a été saisi le 14 mars 2007. Une réunion plénière a été organisée le 23 avril 2007 afin de lancer la réflexion.

Suite aux travaux des groupes thématiques composés d'élus (avril 2007 à juin 2007) et des services (mars 2007 à février 2008) avec l'appui du cabinet Acadie (septembre 2007 à février 2008), le diagnostic, le volet stratégique et des pistes d'actions sont finalisés.

Le Conseil de Développement a émis un avis favorable, lors du Bureau du 28 avril 2008, assorti d'une priorisation des actions et des projets dans les divers champs traités par le Projet d'agglomération.

Le suivi et l'évaluation de la Convention Territoriale d'Agglomération seront confiés au service des Politiques Territoriales. Les élus de la Communauté d'agglomération, notamment ceux de l'Atelier « Prospective et Stratégie Territoriale, Contractualisation » et de l'Atelier « Finances, Evaluation » auront à assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention Territoriale. Par ailleurs, le Conseil de Développement sera consulté en ces deux domaines.

### **ARTICLE 3 : Axes prioritaires d'intervention de l'Etat, de la Région et du Département de l'Aveyron**

l'Article 3 de la Convention d'Application du Volet Territorial du Contrat de Projets signée le 18 décembre 2007 précise que dans un contexte de recomposition territoriale et afin de garantir un modèle de développement durable, les Conventions Territoriales d'Agglomération doivent être l'occasion d'organiser et d'accompagner les initiatives et les dynamiques des agglomérations :

- en soutenant d'une part, le développement de la métropole régionale fondée sur une dynamique d'échanges avec les villes moyennes de la région ;
- en confortant d'autre part, les fonctions présentes dans les agglomérations et en leur donnant les moyens de constituer des pôles d'équilibre au sein de l'espace régional.

La Convention d'Application du Volet Territorial du Contrat de Projets propose aux Communautés d'agglomérations un cadre d'intervention contractuel qui associe trois objectifs complémentaires :

- la compétitivité économique avec notamment le soutien à la création de parcs d'activités économiques;
- le renforcement des fonctions de centralité permettant de structurer le développement d'un territoire plus vaste ;
- l'attractivité de leur aire.

**Les projets de développement territorial devront s'inscrire dans des démarches de Développement Durable en cohérence avec l'Agenda 21 Régional et l'Agenda 21 Départemental en cours de définition, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et d'accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite ou handicapées.**

Dans ce cadre, sont notamment soutenus les projets suivants :

#### **a) La création de parcs d'activités économiques**

Les agglomérations de Midi-Pyrénées ont mis en place des projets de développement économique qui s'appuient à la fois sur une offre foncière et sur une offre de services. Ces initiatives s'inscrivent dans un environnement où la concurrence territoriale est de plus en plus importante.

Dans le cadre des conventions territoriales avec les agglomérations, la création de nouveaux parcs d'activités devra :

- veiller à la complémentarité des projets à l'échelle régionale et limiter la concurrence infrarégionale ;
- proposer une offre foncière adaptée aux besoins de l'économie régionale et départementale et éviter les processus spéculatifs ;
- enfin, définir un niveau de qualité garantissant la pérennité des équipements, leur respect de l'environnement et leur exemplarité.

### **b) La création de grands équipements structurants**

Les fonctions résidentielles des villes de Midi-Pyrénées alimentent pour l'essentiel leur développement actuel. La nature de ce développement reste fragile et génère des coûts liés à l'apparition de nouveaux besoins.

Ces dynamiques démographiques obligent les acteurs à définir de nouvelles fonctions de centralité impliquant des équipements adéquats.

Les conventions territoriales avec les Agglomérations permettront d'accompagner la présence indispensable de services aux publics par la création de grands équipements structurants (éducatifs, culturels, sportifs, sociaux ...) et par la modernisation de grands équipements culturels et patrimoniaux existants.

Pourront également être intégrés les projets d'intermodalité et leur complémentarité avec les modes doux et la voiture particulière.

### **ARTICLE 4 : Modalités d'intervention de l'Etat, de la Région et du Département de l'Aveyron**

L'Etat, la Région et le Conseil Général de l'Aveyron interviendront dans le respect des principes définis par la Convention d'Application du Volet Territorial du CPER et de leurs propres dispositifs d'intervention qui sont présentés en annexe 3 de la présente convention.

### **ARTICLE 5 Dispositifs de concertation, de pilotage et de programmation**

Les dispositifs de pilotage, de concertation et de programmation sont les suivants :

#### **5.1 : Le Comité Territorial de Concertation et de Pilotage**

Ce Comité associe l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez, ainsi qu'un représentant du Conseil de Développement.

Le Comité territorial a pour rôle :

- de favoriser la concertation entre les différents partenaires institutionnels concernés ;
- de proposer et de préparer le contenu de chacune des étapes de mise en œuvre de la convention territoriale qui lui est soumise ;

- de suivre l'état d'avancement des programmes opérationnels annuels et de veiller à la cohérence des réflexions préparatoires à leur élaboration ;
- d'identifier, de proposer et de sélectionner les projets présentés aux co-financeurs dans le cadre du programme opérationnel annuel ;
- de procéder à l'évaluation en continu de la convention territoriale ;
- de mobiliser, en tant que de besoin, les compétences techniques extérieures au territoire.

Le Secrétariat de ce Comité est assuré par la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez. Le secrétariat procède à l'organisation des réunions du Comité Territorial.

## 5.2 : Le Comité des financeurs

Ce Comité est composé à parité de représentants de l'Etat, de la Région et du Conseil Général de l'Aveyron.

Le Comité des financeurs peut convenir d'associer en tant que de besoin d'autres partenaires et d'auditionner toute personnalité qualifiée.

Le secrétariat du Comité est assuré par les services du Conseil Général en liaison avec ceux de l'Etat et de la Région.

Il est chargé de coordonner et de stabiliser les propositions des plans de financement des programmes opérationnels annuels qui seront ensuite soumis à l'examen des instances décisionnelles de chacun des signataires de la présente convention. Les relevés de décisions parviendront dans les deux mois suivant la réunion du comité.

Ce Comité peut examiner des projets d'envergure « exceptionnelle » n'émanant pas des territoires éligibles au titre de la présente convention.

## 5.3 Mesures communes relatives à l'élaboration des programmes opérationnels annuels

Les programmes opérationnels annuels pourront faire l'objet d'une programmation scindée en deux phases et donneront lieu en fin d'année à l'établissement, d'un bilan physico-financier de sa réalisation. Celui-ci sera présenté à l'appui du projet de programme opérationnel de l'année suivante.

La Communauté d'Agglomération du Grand Rodez, adressera simultanément ses propositions de **programme opérationnel annuel et les dossiers finalisés des projets** correspondants, à l'Etat, à la Région et au Conseil Général, **6 semaines** avant la tenue du Comité Territorial de Concertation et de Pilotage sur la base d'un support administratif commun défini conjointement par les signataires de la présente Convention

**Les dossiers transmis aux partenaires financiers devront comprendre au minimum les pièces suivantes :**

- ❑ Une lettre de demande du maître d'ouvrage,
- ❑ Une note descriptive et d'opportunité du projet (et, le cas échéant, les études préalables)

- ❑ Un échéancier de réalisation des travaux (phasage pluriannuel s'il y a lieu)
- ❑ Les plans
- ❑ Les éléments d'appréciation sur la viabilité économique du projet ainsi que la présentation détaillée de son mode de gestion d'exploitation
- ❑ Un estimatif détaillé des dépenses
- ❑ Un plan de financement prévisionnel
- ❑ Une attestation de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez justifiant l'intérêt du projet au regard de la stratégie de Développement de l'Agglomération

**La composition définitive des dossiers devra correspondre aux procédures propres à chaque partenaire co-financeur.**

## **ARTICLE 6 – les Décisions et les notifications**

Les décisions sont prises :

- pour ce qui concerne les aides de l'Etat par le Préfet de Région, selon les procédures propres à la LOLF et aux réglementations afférentes aux crédits d'Etat tels que présentés à l'article 4 ;
- pour ce qui concerne les aides du Conseil Régional, par ses Instances Délibérantes et notifiées par son Président ;
- pour ce qui concerne les aides du Conseil Général, par ses Instances Délibérantes et notifiées par son Président.

## **ARTICLE 7. Suivi et Evaluation**

Conformément aux articles 35, 36, 37 et 38 du Contrat de projets et à la convention de suivi et d'évaluation du CPER, le suivi financier du volet territorial sera présenté sous forme de rapport d'exécution au comité de suivi et d'évaluation du Contrat de projets lors de sa réunion annuelle sur l'exécution du CPER. Ce suivi doit s'inscrire dans les dispositifs respectifs prévus par l'Etat (Présage) et le Conseil Régional, sur la base des délibérations et des rapports de présentations des opérations financées par le Conseil Régional qui seront transmis à l'Etat.

Une évaluation à mi-parcours en 2009 et une évaluation finale en 2013 de la procédure contractuelle seront réalisées. Ces évaluations porteront sur l'efficacité de la démarche contractuelle en faveur du développement durable et équilibré des territoires par l'encouragement des démarches de projet et le soutien des initiatives locales.

Ces évaluations seront conduites à l'échelle de chaque Agglomération, notamment sur la base des bilans physico-financiers établis par **la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez** dans le cadre de ses programmes opérationnels.

## **ARTICLE 8. Modalités de publicité et d'information**

Mention sera faite par **la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez** de la référence au Contrat de Projets sur toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes de l'Etat, de la Région, du Conseil Général de l'Aveyron et de l'Union Européenne, conformes à leurs chartes graphiques et de dimensions égales doivent figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations qu'ils financent dans le cadre de la présente convention

## **ARTICLE 9 – les Fonds Européens**

Les moyens financiers inscrits dans la présente Convention Territoriale d'Agglomération, peuvent être mobilisés, en tant que de besoins, comme contreparties nationales aux financements européens. Dans ce cas, les projets retenus comme contreparties (y compris ceux qui ne bénéficient pas de crédits européens) doivent être présentés au Comité Régional de Programmation concerné.

Toutes les obligations prévues par la mise en œuvre des programmes européens s'appliquent (saisie dans PRESAGE, éligibilité des dépenses et des bénéficiaires, respect des politiques communautaires, comptabilité séparée ou d'un équivalent suffisant permettant l'enregistrement des transactions relatives aux projets co-financés, mesures de publicité, contrôles, etc...).

## **ARTICLE 10 Durée, avenant et résiliation**

La présente convention est conclue pour la durée du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013. Elle expire au terme de celui-ci. Un bilan intermédiaire sera effectué en fin 2009. A l'issue de ce bilan, d'éventuels avenants à la présente convention pourront être proposés par l'une ou l'autre des parties, notamment dans le cadre d'une révision du Contrat de projets ou suite à une évaluation intermédiaire de ces procédures.

Fait à Rodez, le - 9 JUIN 2009

Le Préfet du Département de l'Aveyron



Vincent BOUVIER

Le Président du Conseil Régional  
Midi-Pyrénées




Martin MALVY

Le Président du Conseil Général  
de l'Aveyron



Jean-Claude LUCHE

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Rodez



Ludovic MOULY

---

**ANNEXE 1 : Présentation détaillée de la stratégie de développement de l'Agglomération :**

---

- Bilan du Contrat d'Agglomération engagé sur la période 2000-2006
- Présentation du territoire et éléments de diagnostic,
- Principaux défis devant être relevés par le territoire,
- Stratégie de développement du territoire et présentation des axes stratégiques sur la période 2008-2013,
- Rappel des Schémas Territoriaux engagés,
- Articulation du projet de territoire avec les autres dynamiques territoriales (Pays, PNR, SCOT, LEADER ...)
- Organisation du territoire

**Bilan du Contrat d'Agglomération du Grand Rodez**

**engagé sur la période 2004-2006**

*(au 20 mai 2008)*

Le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région Midi-Pyrénées 2000-2006 a permis à la Communauté d'agglomération du Grand Rodez de bénéficier de subventions pour réaliser des études (notamment : programme local de l'habitat, plan global de déplacements, agence des territoires, études pré-opérationnelles et concours musée Soulages) et des équipements structurants (parmi les plus notables : pôle multimodal, centre aquatique, entrée de ville d'Olemps, stade équestre de Combelles).

Au total, les 18 projets sous maîtrise d'ouvrage du Grand Rodez, représentant un montant de 17 876 297 €HT, ont bénéficié de l'appui des partenaires institutionnels de la manière suivante :

- Europe : 552 861 € (3,09 %),
- Etat : 1 962 231 € (10,98 %),
- Région Midi-Pyrénées : 1 898 994 € (10,62 %),
- Département de l'Aveyron : 1 652 754 € (9,25 %),
- Communes : 187 285 € (1,05 %),
- Autres partenaires : 965 479 € (5,40 %) (il s'agit principalement des partenaires impliqués à l'opération en faveur des commerces : association de commerçants Corum (217 176 €), Commerçants (617 625 €),
- *pour mémoire Grand Rodez : 10 656 693 € (59,61 %).*

Les 4 projets conduits sous maîtrise d'ouvrage communale (terrain de foot synthétique d'Onet-le-Château, quartier Saint Eloi Ramadier de Rodez, étang d'Istournet et l'aménagement du bourg centre de Sainte Radegonde) représentent un montant total d'investissement de 3 078 417 € HT et ont été aidés comme suit :

- Etat : 204 256 € (6,64%),
- Région Midi-Pyrénées : 361 459 € (11,74%),
- Département de l'Aveyron : 196 091 € (6,37%),
- Autres partenaires : 25 000 € (0,81%) (Fédération Française de Football pour le terrain synthétique d'Onet-le-Château),
- *pour mémoire Communes : 2 291 611 € (74,44%).*

*Par ailleurs, le Conseil Général de l'Aveyron a apporté un soutien financier, hors champs du contrat d'agglomération, aux projets de salles sportives et d'animation des Communes de Druelle, Luc-La Primaube, Sébazac-Concourès, Sainte-Radegonde et du Monastère à hauteur de 150 000 € par projet.*

Enfin, 2 projets ont bénéficié d'une entrée territoriale :

- le Laboratoire Départemental d'Analyses, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de l'Aveyron, qui a reçu une aide de l'Union européenne, au titre du FEDER, de 376 319 €, soit 20% d'un montant total de 1 881 595 €HT ;
- l'extension de l'aéroport de Rodez-Marcillac sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Marcillac, composé de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rodez, de la Communauté d'Agglomération et du Conseil Général, d'un montant global de 8 000 000 €HT répartis à hauteur chacun de 1 600 000 € (20%) entre l'Etat, la Région Midi-Pyrénées, le Département de l'Aveyron, la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez et la CCI de Rodez.

**Au total, les 24 projets inscrits dans le Contrat d'Agglomération du Grand Rodez ont généré un investissement de 30 836 309 €, ventilés comme suit :**

- **Europe : 929 180 € (4,43%),**
- **Etat : 3 766 487 € (17,97%),**
- **Région Midi-Pyrénées : 3 860 453 € (18,42%),**
- **Département de l'Aveyron : 4 954 121 € (23,64%),**
- **Grand Rodez : 12 256 693 € (58,49%),**
- **Communes : 2 478 896 € (11,83%),**
- **Autres partenaires : 2 590 479 € (12,36%).**

**Présentation du territoire et éléments de diagnostic,**

**Principaux défis devant être relevés par le territoire,**

**Stratégie de développement du territoire et présentation des axes stratégiques sur la  
période 2008-2013,**

**STRATEGIE TERRITORIALE**

**D'AGGLOMERATION**

**2008 – 2013**

**Octobre 2008**

# SOMMAIRE

---

## **L'enjeu : la mutation d'une ville moyenne**

Le risque et l'opportunité  
Les atouts du Grand Rodez

## **L'ambition : changer de gamme pour changer d'échelle**

Axe 1 : Compétitivité et attractivité du Grand Rodez : une agglomération visible au plan national et européen  
Axe 2 : Cohésion sociale et territoriale : une nouvelle centralité pour un bassin de vie de 200 000 habitants  
Axe 3 : Vers une agglomération de référence pour la qualité urbaine et environnementale

## **Le projet : vers un saut qualitatif**

## L'ENJEU : UNE VILLE MOYENNE EN PLEINE MUTATION

---

Avec près de 54 000 habitants, la Communauté d'agglomération du Grand Rodez est une ville moyenne, chef-lieu du département de l'Aveyron. Dans la vision traditionnelle, la ville moyenne se situe à une place intermédiaire entre les capitales régionales et les petites villes. Dotée de services collectifs et de fonctions administratives (Préfecture, Secteur sanitaire, Education) elle joue aussi un rôle clé en matière d'économie et d'emploi. Cette place de « relais » entre les petites villes et l'échelon supérieur permet de maintenir un certain équilibre dans la répartition des hommes et des activités sur le territoire.

Mais aujourd'hui, cette définition trop réductrice de la ville moyenne n'est plus adaptée au territoire du Grand Rodez. Sous l'influence de plusieurs facteurs particulièrement sensibles en Midi-Pyrénées, du fait de l'expansion toulousaine et de l'attractivité de la région, la notion de ville moyenne doit être reconsidérée :

- L'accessibilité généralisée du territoire remet en question la notion même de « proximité » qui fondait le réseau des villes moyennes : on n'hésite plus à parcourir des dizaines, voire des centaines de kilomètres pour accéder au service public ou marchand qui correspond le mieux à ses besoins. Si le constat est vrai pour les ménages, il l'est aussi pour les entreprises, qui ont plus facilement recours aux services des métropoles, souvent au détriment du tissu local d'expertise juridique, informatique ou de services financiers. Même si l'agglomération toulousaine demeure lointaine en temps de transport, elle exerce une influence sur la zone de chalandise du Grand Rodez, autant dans une logique de complémentarité que de concurrence directe.
- Aujourd'hui, les ménages ne se limitent plus à un seul lieu de vie. En effet, il est fréquent de les voir se loger à un endroit, travailler à un autre et s'adonner à leurs loisirs ou activités extra-professionnelles dans un autre lieu. Quels que soient les impacts du prix du pétrole et des restrictions imposées par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la mobilité reste de mise. Le Grand Rodez a vécu dans un isolement relatif, ce qui lui conférait un quasi monopole sur son bassin de vie et d'emploi. Celui-ci, en croissance démographique, subit des influences croissantes d'autres villes moyennes, proches ou lointaines comme Albi, Millau voire Brive.
- La mondialisation, dont les villes moyennes pouvaient s'estimer protégées, ne les épargne plus : les entreprises locales font face aux effets de la concurrence entretenue par la mobilité des consommateurs. Elles doivent s'intégrer dans une division nationale, européenne ou internationale du travail ou se trouvent absorbées par des groupes de taille supérieure. Les entreprises du Grand Rodez n'échappent pas à ce processus, qui selon certains, menace l'autonomie économique de l'agglomération et, à terme, peut en fragiliser la prospérité.

Il ressort des trois points précédents que pour maintenir et renforcer son attractivité, l'agglomération ruthénoise doit s'affranchir de ses limites administratives pour agir à l'échelle de son bassin de vie. Ce constat conforte l'idée de coordination et de coopération engagées dans le cadre du Pays Ruthénois.

## ***Subir un contexte délicat ou agir et s'inscrire comme pionnier***

### **Des fragilités à considérer**

La protection relative qui découlait du statut privilégié de ville d'équilibre et de ville relais appartient au passé. Les différentes réformes de l'administration territoriale et des grands services publics et les changements rapides de l'appareil industriel obligent à réétudier la place des villes moyennes dans le canevas urbain.

La mobilité des personnes crée un espace concurrentiel, où pèse le poids des métropoles régionales plus accessibles, mais où monte aussi la compétition entre villes moyennes, au détriment du chef-lieu le plus proche, notamment dans les habitudes de consommation. En effet, le choix rationnel autant que les contraintes financières incitent les ménages à se localiser là où ils maximisent leurs chances d'accéder à des emplois et à des services, à l'interface entre deux pôles urbains.

Les villes moyennes comme le Grand Rodez font donc face à un risque de perte de substance, du fait de l'ouverture généralisée du territoire. Même si, pour des raisons historiques ou pratiques, les emplois et donc les bases de taxe professionnelle, demeureront pour longtemps encore concentrés dans les pôles urbains, les ménages construisent un territoire « à la carte », dans lequel les villes moyennes peuvent se trouver marginalisées et ceci, d'autant plus que, chance ou risque, le Grand Rodez, du fait de son isolement relatif demeure en marge des grandes manœuvres métropolitaines de la région Midi-Pyrénées (coopération métropolitaine, grands projets d'infrastructure...).

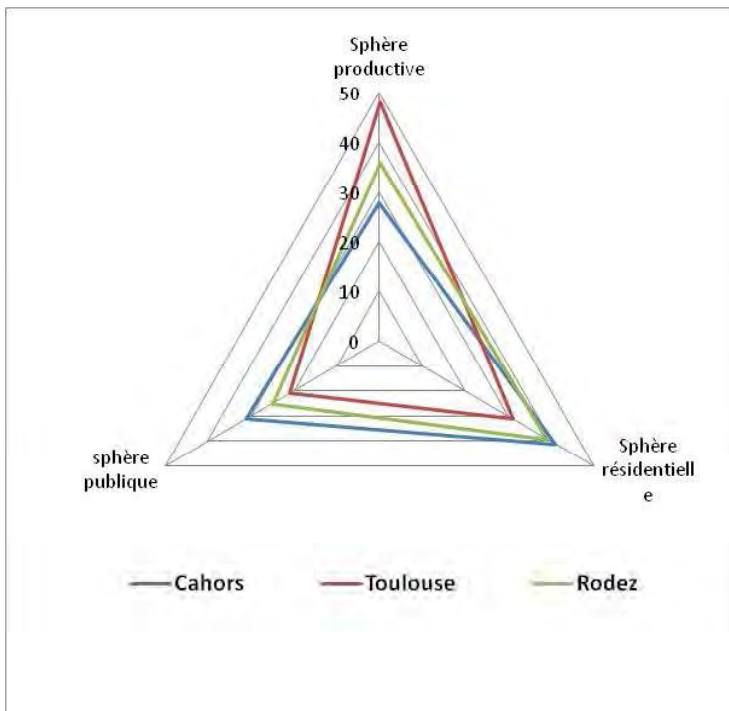
### **Des opportunités à saisir**

Cependant, l'évolution du statut historique de ville moyenne présente des opportunités, à condition que les acteurs des villes moyennes y voient l'occasion de sortir de cette catégorie et de faire évoluer le cadre hiérarchique qui limitait leurs fonctions et leurs ambitions.

Pour partie, c'est la stratégie qui a été suivie par les acteurs du Grand Rodez depuis plusieurs années. En effet, ils ne se sont pas contentés de gérer une place considérée comme acquise mais ont souhaité donner une toute autre envergure au territoire. En matière sanitaire par exemple, le Grand Rodez exerce déjà des fonctions qui dépassent le cadre traditionnel de ce qui est « imparti » à une ville moyenne, et rayonnent à une échelle régionale ou inter régionale.

Autrement dit, il s'agit de changer d'échelle et de changer de gamme, de sortir de l'ombre protectrice des métropoles. Et c'est en changeant de gamme – par la qualité des fonctions exercées – que l'agglomération du Grand Rodez prendra sa place sur un marché national et européen.





*Comparaison des fonctions économiques de Rodez, Cahors et Toulouse (poids dans l'emploi salarié 2005)*

Source : CLAP - INSEE

*Base de taxe professionnelle par habitant des principales aires urbaines de Midi-Pyrénées*

Source : DGI

	TP 06/ hab 05
AU carca-limoux	734
AU auch	860
AU Albi	940
AU Pamiers-foix	962
AU montauban	1033
AU St Giron	1036
AU castres-mazamet	1134
AU castelnau	1238
Pole toulousain	1750
<b>AU Rodez</b>	<b>1782</b>

De ce fait, le Grand Rodez constitue une véritable locomotive économique pour le département et plus spécifiquement pour le bassin de vie avec une progression de l'emploi exceptionnelle de 43 % entre 1975 et 1999. Bien que le secteur tertiaire représente 7 emplois sur 10, le secteur industriel avec 15 % des effectifs reste relativement prégnant sur le territoire, notamment pour les industries de transformation agroalimentaire, proches de leur secteur de production de matières premières.

Quelques inquiétudes cependant incitent à la vigilance : la dépendance du territoire à une entreprise dominante, la perte progressive d'autonomie des entreprises les plus performantes, la maîtrise insuffisante du foncier qui risque d'entraîner des manques à gagner pour le territoire.

Enfin, le risque majeur est celui d'une pénurie d'actifs, du fait d'une mobilité insuffisante de la main d'œuvre.

### Une attractivité retrouvée

Dans les années 1990, la dynamique économique s'est accompagnée d'une baisse démographique du Grand Rodez, particulièrement de Rodez, la ville centre.

Le sentiment d'un jeu à somme nulle, dans lequel l'agglomération centre se vidait au profit de sa grande périphérie, hors des limites de la communauté, pouvait être ressenti.

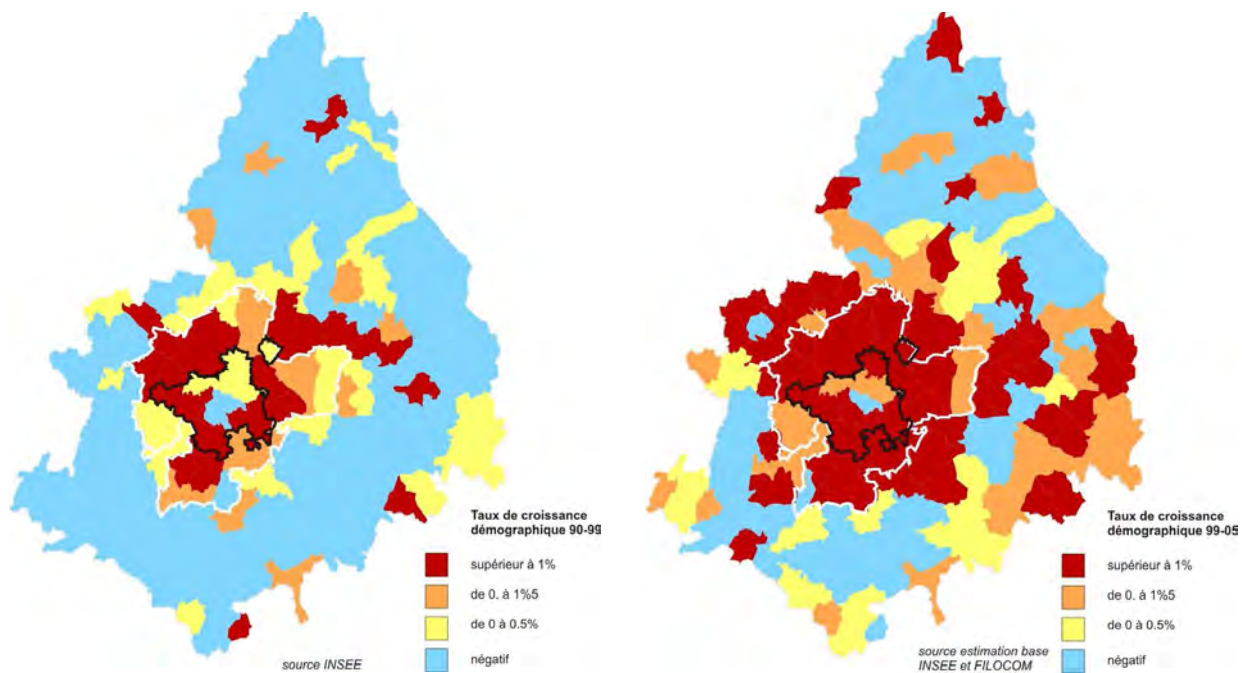
Ce glissement continue. En 2006, le Grand Rodez ne retient qu'un tiers des ménages déposant un permis de construire. Mais la nouveauté, dans la première moitié des années 2000 est que le territoire, à toutes ses échelles, attire de nouveaux habitants, comme la tendance observée à l'échelle du département.

Cela se vérifie à l'échelle du Pays Ruthénois. Les communes proches de l'agglomération ruthénoise hébergent dans une forte proportion les ménages actifs travaillant sur le Grand Rodez. L'INSEE Midi-Pyrénées (6 pages, n° 111 de juin 2008) estime à 7 % les gains de population, soit près de 5 500 personnes, du Pays Ruthénois à l'horizon 2030 dans le cas où les comportements migratoires de la période 1990-2005 se maintenaient. Ce phénomène pourrait être accru si une politique volontariste d'attractivité portait ses fruits. Elle rendrait d'autant plus nécessaire la coopération entre les collectivités territoriales à l'échelle du bassin de vie.

Les variations de la population de Rodez redeviennent récemment légèrement positives. La communauté dans son ensemble gagne près de 2000 habitants ; et le reste de la zone d'emploi affiche un redressement spectaculaire, passant d'une variation négative dans les années 1990 à une croissance de plus de 2300 habitants entre 1999 et 2005.

Ainsi, le jeu démographique n'est plus à somme nulle. Il devient positif pour tous les territoires dans l'orbite du Grand Rodez : la communauté elle-même, l'aire urbaine et la zone d'emploi. Il est particulièrement intéressant à cet égard que la zone d'emploi (du moins la partie Sud-Est, proche de l'A 75) après des années de perte démographique soit à nouveau alimentée par des apports extérieurs : l'espace de chalandise des services du Grand Rodez se densifie.

*Dynamiques démographiques des années 1990 et 2000-2005 (zone d'emploi, aire urbaine et Grand Rodez)*

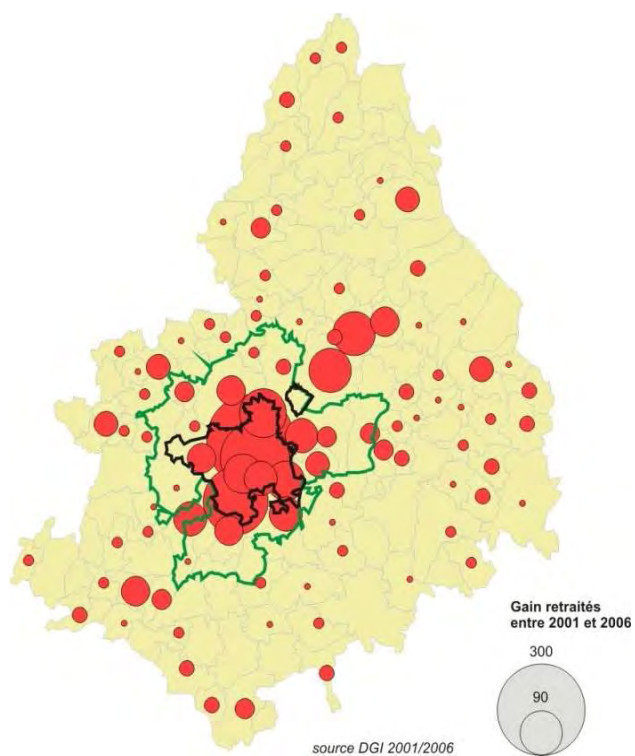
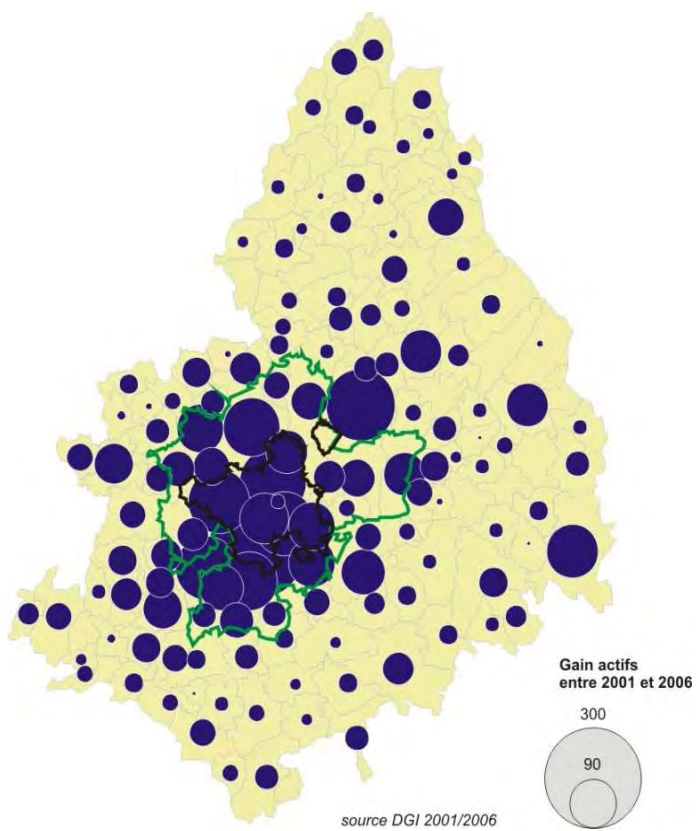


*Taux de variation annuel de la population des aires urbaines de Midi-Pyrénées*

	tx croissance pop annuel 1999-2005
AU castres-mazamet	0,0%
AU St Girons	0,1%
AU St Gaudens	0,6%
AU auch	0,7%
<b>AU de Rodez</b>	<b>0,9%</b>
AU Albi	0,9%
AU castelnaud	0,9%
AU carca-limoux	0,9%
AU Pamiers-foix	1,2%
AU montauban	1,3%
<b>Pole toulousain</b>	<b>1,7%</b>

Source : FILOCOM – DRE Midi-Pyrénées

*Variation communale des ménages d'actifs et des ménages de retraités entre 2001 et 2006 – zone d'emploi de Rodez*



Les gains démographiques recouvrent des mouvements de population que l'on ne peut, pour l'instant qu'approcher.

En schématisant, les ménages d'actifs se dispersent à l'échelle de l'aire urbaine et de la zone d'emploi, alors que les ménages de retraités tendent à se concentrer au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce glissement apporte pour l'instant un certain équilibre social et générationnel aux territoires. Mais, il peut devenir moins favorable s'il aboutit à une forte spécialisation, notamment générationnelle, des territoires sous influence du Grand Rodez.

### **Quelques inquiétudes cependant incitent à la vigilance**

L'agglomération ruthénoise semble donc disposer d'une évolution démographique saine et d'une économie robuste. Cependant, quelques éléments doivent conduire à une plus grande attention :

- un marché du travail qui ne fonctionne pas de manière optimale, ainsi les entreprises éprouvent des difficultés de recrutement notamment pour les ouvriers spécialisés et les techniciens ; de plus, l'accès au premier emploi rendu difficile par le recrutement « tiré vers le haut » ;
- le taux de création d'entreprises est parmi les plus bas de Midi-Pyrénées ; certes, les entreprises créées connaissent peu de défaillance mais les bases de TP n'évoluent pas en conséquence (1 à 2 % par an hors inflation), un des points de blocage semble résider dans le manque de foncier économique qui limite les projets d'installation et d'extension des entreprises et à terme, risque d'avoir des effets négatifs sur le tissu existant ;
- une grande dépendance fiscale : un tiers de la base de la taxe professionnelle dépend d'une seule entreprise, et si l'on y ajoute les entreprises sous-traitantes et les fournisseurs cette part est bien plus importante, cette situation est porteuse de risques ;
- les fonctions supérieures marquent le pas, notamment la fonction sanitaire se trouve en bute à des difficultés de recrutement de spécialistes ; par ailleurs, les effectifs de l'enseignement supérieur plafonnent autour de 2 500 étudiants et l'ensemble demeure peu attractif pour des étudiants venus de l'extérieur ;
- malgré un renouveau démographique l'agglomération retient difficilement ses actifs, elle attire peu les diplômés et les qualifiés ; par ailleurs, la fréquentation touristique est très basse, Rodez n'est pas une destination identifiée ;
- la taille relativement restreinte de l'agglomération ruthénoise (8 communes), par rapport à l'aire urbaine de Rodez qui comprend 25 communes et qui ne met pas en cohérence les notions de fonctions de centralité et de solidarité intercommunale.

### **Une opportunité majeure, des leviers d'action potentiels**

Avec la donation Soulages, le grand Rodez dispose d'une opportunité unique pouvant lui permettre de traduire sa volonté de changer de gamme et d'échelle.

En accompagnement de cet évènement, d'autres leviers doivent être actionnés en matière de politique touristique et culturelle, d'enseignement supérieur ou encore d'équipements et d'infrastructures afin d'ancrer le territoire dans une nouvelle dynamique. Il s'agit de conjuguer cette opportunité avec la valorisation des qualités intrinsèques de notre territoire (qualité des sites et des paysages, richesse du patrimoine naturel et bâti) et de l'accompagner par une politique dynamique d'investissements structurants.

## La donation Soulages

En acceptant la donation Soulages en décembre 2005, la Communauté d'agglomération du Grand Rodez s'est donnée la possibilité d'intégrer le cercle restreint des sites urbains associant leur territoire à une personnalité artistique d'envergure mondiale. Lorsqu'en juillet 2006, les élus du Grand Rodez ont autorisé le lancement d'un concours international de maîtrise d'œuvre pour la construction du Musée Soulages, ils ont confirmé cette volonté de miser sur un projet dont les enjeux dépassent largement la sphère artistique et culturelle. Le Musée Soulages devient ainsi un élément-clé de l'attractivité du territoire.

### **La donation Soulages**

La donation consentie en 2005 par Pierre et Colette Soulages représente un ensemble d'environ 250 œuvres. Elle se compose des pièces suivantes :

- 21 peintures sur toile, depuis les débuts jusqu'aux grands formats des années 1970's),
- 100 peintures sur papier (brous de noix, encres, gouaches et fusains). Œuvres très prisées des collectionneurs, elles sont peu représentées dans les collections publiques,
- La totalité de l'œuvre imprimé soit 126 pièces où sont représentées les trois techniques utilisées par l'artiste : l'eau-forte, la lithographie et la sérigraphie,
- 3 précieux bronzes d'environ 1,20 m,
- 2 peintures incluses dans le verre.

Estimé à environ 16 millions d'euros (valeur septembre 2005), cet ensemble est complété par des pièces documentaires à savoir l'ensemble du matériel préparatoire ayant servi à la réalisation des vitraux de Conques (totalité des cartons à l'échelle 1, essais de verre, archives, photos, ouvrages,...) ainsi qu'un ensemble documentaire (films, catalogues, affiches, monographies, articles,...).

## La mise en tourisme du territoire et la dynamique culturelle

Aujourd'hui encore à l'écart des principaux circuits touristiques du sud-ouest, le territoire du grand Rodez doit saisir, avec le projet Soulages, l'opportunité de construire une image culturelle et une identité touristique nouvelle et qualifiante.

Dans un contexte de bassins touristiques concurrentiels, le grand Rodez peut fonder autour de la notion de patrimoine et d'art contemporain, des stratégies de développement territorial pouvant se traduire au travers de politiques d'animations et de politiques culturelles (ainsi que le décline la Charte culturelle) ; cela peut encore se décliner au travers de la mise en œuvre d'équipements structurants, possibles creusets de cette dynamique, tels le Parc des expositions ou de l'optimisation d'équipements existants en matière de détente et de loisirs (village vacances, Golf, centre équestre...). Autour de ces sujets, l'enjeu d'élever le territoire du grand Rodez au rang d'une véritable destination de tourisme urbain attractive réside dans l'ancrage localement d'une activité économique à forte valeur ajoutée.

## L'enseignement supérieur pour attirer de nouvelles forces vives

L'enseignement supérieur à Rodez fait l'objet d'interrogations fortes. Il a été conçu dans la logique historique des villes moyennes, assurant, par rapport à la métropole, des fonctions de relais de proximité.

Plusieurs signes témoignent des limites de cette stratégie, ce que confirme l'expérience de villes moyennes engagées depuis plus longtemps dans des politiques d'enseignement supérieur.

La stratégie de développement de l'enseignement supérieur doit évoluer. Elle ne peut plus se fonder uniquement sur l'objectif de création d'une université polyvalente et adressée au seul public de proximité. Si le souci de répondre à la demande de proximité demeure, il doit être complété par un apport d'étudiants de l'extérieur, afin d'inscrire le Grand Rodez dans des flux d'échanges pour attirer et retenir des jeunes actif(ve)s qualifié(e)s. Cet objectif suppose la spécialisation de l'enseignement supérieur, dans des filières professionnelles, une spécialisation construite sur les points forts de l'économie du Grand Rodez.

### Le développement de l'infrastructure routière : de nouvelles possibilités pour le territoire

Le projet d'aménagement de la RN 88 en route durable représente trois opportunités pour la Communauté d'agglomération :

- La possibilité de poursuivre une stratégie de différenciation des voiries, en poursuivant l'aménagement de l'actuel tracé de la RN 88 en boulevard urbain pour conforter la colonne vertébrale de l'agglomération (notamment une liaison Sud - Est à créer ?) ;
- La consolidation d'une position stratégique dans un système d'échange Est - Ouest, en offrant des opportunités au développement des fonctions logistiques de l'agglomération ;
- L'ouverture d'espaces nouveaux pour le développement économique ; des espaces bien connectés à la route et reliés à l'aéroport, qui présentent en outre cet avantage de consolider les liens entre l'agglomération et les territoires qui composent le pays routhénois.

### **Le Grand Rodez à l'heure des choix**

#### Le pari de l'attractivité

Le Grand Rodez n'est pas contraint dans son développement par des urgences sociales, économiques ou environnementales qui détermineraient les actions à entreprendre. Les atouts, les opportunités et les leviers d'action dont dispose la communauté lui ouvrent des marges de choix pour réussir cette mutation qui concerne nombre de villes moyennes. Au moins deux options stratégiques sont envisageables :

- Consolider la ville moyenne. Cette option vise à assurer les acquis et à pérenniser les fonctions traditionnelles de la ville moyenne : relais de la métropole toulousaine, fonction d'équilibre à l'échelle régionale, pôle d'emplois et de services à l'échelle du bassin de vie ;
- Changer de gamme et d'échelle, en faisant le pari que l'attractivité du Grand Rodez hors de l'échelle de proximité, est la condition nécessaire pour l'adaptation de la ville moyenne aux nouvelles données territoriales.

C'est ce deuxième parti qui a déterminé l'architecture du deuxième projet d'agglomération pour la période 2008-2013.

Trois conditions doivent être respectées pour réussir le projet du territoire :

- Il faut saisir l'opportunité du Musée Soulages en en prenant toute la mesure et en se donnant les moyens de sa réussite par l'utilisation des leviers potentiels du changement de gamme. Si le Grand Rodez n'élève pas son niveau d'ambition, cette opportunité ne produira pas ses effets positifs sur le développement, la cohésion et le rayonnement de l'agglomération. Il y va de la rentabilité des investissements déjà consentis ;
- L'enjeu est important aussi en terme de cohésion sociale et spatiale, et le rôle du grand Rodez de pôle d'emplois et de centre de services pour son bassin de vie historique doit être développé. Mais ce bassin de vie évolue, s'agrandit, se repeuple : les fonctions de centralité traditionnelles doivent évoluer pour s'adapter à cette nouvelle donne ;
- Enfin, comme toute institution territoriale, le Grand Rodez est responsable de la qualité de son développement et de l'impact environnemental de ses initiatives et de ses politiques : l'échelle de l'agglomération est celle de la responsabilité partagée, entre les communes et la communauté.

C'est pourquoi la stratégie du Grand Rodez pour les années 2008-2013 se déploie à trois échelles :

- A l'échelle régionale et nationale, le Grand Rodez ambitionne de se doter de spécialisations dans le domaine culturel, économique et de l'enseignement supérieur qui lui confèrent une visibilité et un rayonnement plus large que sa notoriété actuelle ;
- A l'échelle de son bassin de vie, le Grand Rodez renforcera ses fonctions d'agglomération centrale, pour desservir une population qui augmente et se diversifie ;
- A l'échelle communautaire, le Grand Rodez veillera, avec les communes, à maintenir et développer une qualité urbaine et environnementale irréprochable.

# L'AMBITION : CHANGER DE GAMME POUR CHANGER D'ECHELLE

---

## ***Axe 1 : Compétitivité et attractivité du Grand Rodez : une agglomération visible au plan national et européen***

L'ambition du changement d'échelle implique une diversification des espaces de référence du Grand Rodez. Il ne s'agit pas de concurrencer les métropoles régionales voisines, mais de doter l'agglomération d'un ensemble de spécialisations ciblées et clairement identifiées qui en accroissent le rayonnement, dans les champs culturel et touristique, de l'enseignement supérieur et de l'activité économique.

### **Etre acteur de l'attractivité pour les cinq ans à venir**

Le Grand Rodez entend marquer des points, pour acquérir une visibilité nationale et européenne dans trois domaines principaux :

- **Dans le champ économique**, par la consolidation de ses fonctions de pôle d'activités d'échelle régionale :
  - o Développer un véritable partenariat avec les entreprises du territoire (appui aux activités innovantes, appui aux actions de promotion des activités et compétences du territoire)
  - o Attirer les entreprises extérieures et favoriser l'extension des entreprises existantes par une politique prospective dans le domaine du foncier économique
  - o Ajouter à la polyvalence du tissu économique ruthénois une spécialisation visible dans les agro ressources et l'agroalimentaire ;
  - o Œuvrer pour un développement économique en co-production avec les acteurs économiques tant en matière de zones d'activités (requalification, offre foncière), d'immobilier (bâtiment), de promotion du territoire (nouveaux clients et/ou partenaires), etc.
  - o Développer l'activité économique touristique par la création notamment d'équipements publics de fort rayonnement
  
- **Dans le champ de l'enseignement supérieur** par l'affirmation d'une ambition de rayonnement au-delà du bassin de vie historique du Grand Rodez :
  - o Passer d'un recrutement d'étudiants de proximité à une stratégie d'attractivité nationale et européenne fondée sur des spécialités reconnues ;
  - o Développer une stratégie en cohérence avec les besoins du tissu économique.
  - o Passer d'une juxtaposition d'établissements à une politique de la vie étudiante.
  
- **Dans le champ culturel et touristique**, en se dotant d'équipements et de politiques qui marquent et accompagnent le changement d'échelle :
  - o Passer d'une activité culturelle fondée principalement sur la diffusion à une politique qui conçoit la culture comme un moteur du développement communautaire ;
  - o Passer d'une fréquentation touristique principalement alimentée par le tourisme d'affaire à une mise en tourisme qui transforme l'agglomération ruthénoise en destination de tourisme urbain.
  - o Développer les activités et les équipements référencés au niveau international.

## Une stratégie pour se positionner dans la compétition des territoires

### Le tourisme et la culture, moteurs du développement

L'opportunité représentée par le Musée Soulages doit se mesurer dans trois registres :

- Le musée et la qualité artistique des œuvres proposées par le peintre créent un ensemble de valeur internationale. Il a bien sûr un effet d'entraînement sur l'ensemble des activités artistiques, culturelles et éducatives du Grand Rodez ;
- La donation apporte une notoriété indéniable au Grand Rodez, bien au-delà du réseau des amateurs et des connaisseurs d'art contemporain ;
- Le Musée Soulages peut engendrer de vraies retombées pour l'activité touristique du Grand Rodez.

Il ne s'agit cependant que de potentialités, qui n'entreront dans les faits que si le Musée Soulages est accompagné et valorisé par des actions adaptées.

La stratégie retenue par la Communauté d'agglomération du Grand Rodez articule les actions dans le champ de la culture et du tourisme.

En profitant de l'effet d'entraînement du Musée Soulages, la Communauté et les communes repositionneront leurs politiques culturelles autour de trois dimensions principales :

- Une politique visant à développer la production artistique et culturelle, prenant appui sur des partenariats régionaux, nationaux et européens ;
- Une politique de diffusion de la création contemporaine, dans le spectacle vivant et les arts plastiques ;
- Une logique de professionnalisation, par la création de pôles (dont le premier sera le pôle musée), destinés à faire profiter l'ensemble des musées du Grand Rodez de la dynamique entraînée par la donation Soulages.

#### **Le pôle Musées**

Deux musées sont actuellement implantés sur le territoire du Grand Rodez. Le Musée Fenaille (Art, Archéologie et Ethnologie régionale) et le Musée Denys Puech (Beaux Arts). D'autres établissements muséaux offrant un réel potentiel d'attractivité émaillent la proche périphérie du territoire communautaire (Conques, Salles la Source, ...).

Le projet de construction du Musée Soulages contraint le Grand Rodez à répondre aux exigences de la dimension internationale dans laquelle il s'inscrit. Ce « changement d'échelle » en passe autant par la nécessité de développer une offre territoriale à la hauteur des enjeux et ambitions que par celle de consolider et optimiser (culturellement et économiquement) l'existant. Au regard des enjeux stratégiques et financiers, les seules perspectives de coordination et de mutualisation s'avèrent, à l'étude, insuffisantes, en appelant ainsi à une réforme plus « fondamentale et intégrée » de l'organisation et de la gestion des trois établissements du Grand Rodez.

A cet effet, le projet de constitution d'un « Pôle Musée », assorti d'un nouveau « mode de gestion » des trois établissements doit assurer à ces derniers une meilleure capacité de rayonnement culturel ainsi qu'un développement de leurs services aux publics locaux et extérieurs et d'optimisation de leur économie globale. Il doit ainsi leur permettre de jouer un rôle actif au service de la stratégie globale d'attractivité du territoire, face à la concurrence régionale, nationale, voire internationale en ce domaine.

La politique culturelle du Grand Rodez doit être au service de la stratégie de développement touristique.

La stratégie touristique adoptée doit porter sur trois domaines principaux : une politique d'image, une politique d'accueil et une politique de qualité urbaine, laquelle doit inclure la mise en valeur du patrimoine historique et contemporain. La stratégie touristique ne se limite donc pas aux activités traditionnelles de ce secteur (promotion, événements, etc.) mais concerne un éventail large d'acteurs : professionnels de l'hébergement, de la restauration et des loisirs, acteurs de l'habitat, aménagement urbain et valorisation du patrimoine historique et des ressources naturelles. Il s'agit de réaliser **une mise en tourisme du Grand Rodez**.

### L'enjeu du tourisme

En 2006 sur le Grand Rodez, les hôtels ont vendu 200 000 nuitées dont 70% de tourisme d'affaire. L'activité touristique et les services associés ont généré environ 47 M€ de recettes. L'enjeu est donc de créer une vraie destination de tourisme urbain et pour cela d'ouvrir l'accueil à des visiteurs de loisirs en courts séjours et de développer les atouts pour requalifier le tourisme d'affaires.

Dans cette optique, le Grand Rodez pourra s'appuyer sur les atouts du Pays Ruthénois : grand site de Conques, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO (avec l'empreinte de Pierre Soulages), la bastide royale de Sauveterre-de-Rouergue, la qualité des sites naturels, de l'hébergement et de la gastronomie. Forts de leurs atouts respectifs et complémentaires, l'agglomération ruthénoise et le Pays ruthénois doivent pouvoir impulser une véritable politique de développement touristique.

### Vers une offre d'enseignement supérieur de niveau national

Le développement récent de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes est paradoxal : il s'appuie sur la notion de proximité. Il s'agit de permettre à des jeunes ruthénois et aveyronnais de poursuivre des études supérieures au moment où les étudiants cherchent à s'en affranchir, pour aller à la recherche de l'offre la plus performante. Le maintien d'une offre de proximité est important, ne serait-ce que pour assurer la continuité des fonctions historiques de chef-lieu. Mais il ne faut pas que cette continuité se fasse au détriment de la qualité et, surtout, de l'apprentissage d'une vie plus autonome que permettent les villes universitaires, notamment par le brassage d'étudiants d'origines géographiques et culturelles diverses. La proximité peut aussi constituer un enfermement : il faut encourager les jeunes ruthénois et aveyronnais à aller chercher les formations spécialisées ailleurs, autant que chercher à les retenir « sur place ». Inversement, l'offre d'enseignement supérieur du Grand Rodez doit devenir attractive pour des étudiants, des enseignants et des chercheurs venus d'autres horizons géographiques. Cet objectif répond aussi aux enjeux des entreprises aveyronnaises : à travers des formations supérieures spécialisées, elles peuvent valoriser leurs productions et trouver les appuis et les talents utiles à leur développement.

D'où l'élaboration d'une démarche de moyen terme destinée à faire du Grand Rodez un territoire attractif pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs.

Cette démarche passe par l'accompagnement des projets de développement des établissements existants (IUT, EPA Champollion) dès lors qu'ils s'orientent vers des formations spécifiques. Ces enseignements spécialisés associés à une politique de la vie étudiante (qualité des équipements, accueil, signalétique, animation, orientation professionnelle...) permettront de bien identifier le Grand Rodez dans l'offre nationale, voire européenne. Ces formations devront s'appuyer sur les spécialisations économiques existantes, de façon à répondre aux besoins des entreprises, notamment en personnels qualifiés, et à apporter aux étudiants une formation professionnelle appuyée sur le savoir-faire des entrepreneurs aveyronnais.

L'extension et la requalification des bâtiments universitaires seront conçues en cohérence avec les projets d'aménagements urbains de la ville centre.

### Un pôle d'activité plus visible

L'économie ruthénoise n'est plus celle d'une ville moyenne campée sur son bassin d'emploi. Ses entreprises sont présentes sur les marchés nationaux et internationaux et se trouvent, de plus en plus, intégrées dans des groupes qui opèrent bien au-delà du local. On peut analyser cette évolution comme une perte d'autonomie, mais elle est inéluctable et, en plusieurs sens, positive : le développement du Grand Rodez n'est plus autocentré mais participe aux enjeux régionaux et nationaux, par exemple dans l'agroalimentaire et les agro ressources.

Le choix stratégique est donc de soutenir cette évolution en apportant aux entreprises ruthénoises des moyens d'assurer leur intégration et leur visibilité dans des marchés qui dépassent, et de loin, l'échelle locale.

La question du foncier économique se posera dans les 5 ans : la prospection foncière devra être mieux structurée, en articulant les outils juridiques et financiers (parmi lesquels le fonds d'intervention foncière dont l'objet devra s'élargir au foncier économique). Il s'agit de répondre aux demandes d'installation, aux projets d'extension, mais aussi d'aller vers un usage plus rationnel et plus qualitatif de l'espace. Ainsi la collectivité pourra-t-elle garantir la qualité des zones d'activités et des services indispensables (couverture haut débit, logistique) et la répartition équilibrée des activités sur l'agglomération.

De plus, les travaux de rénovation entrepris dans l'aéroport, couplés avec la perspective du contournement - pour autant que le tracé retenu le permette - ouvrent la perspective d'une valorisation foncière et économique de nouveaux terrains. Cette valorisation concerne au premier plan l'agglomération mais plus largement le pays.

En parallèle, l'orientation de la politique économique visera à promouvoir le Grand Rodez comme un pôle de référence dans le domaine des agro ressources et de l'agroalimentaire. La zone d'activité spécialisée et les ressources technologiques existantes dans ce domaine seront renforcées en lien avec le pôle de compétitivité Agrimip. Elles s'accompagneront d'actions spécifiques de promotion économique du territoire et d'encouragement à la création d'entreprises dans ce secteur (appels à projet), de soutiens financiers ciblés aux entreprises de production et de services dans les secteurs liés aux pôles de compétitivité Agrimip et « Aéronautique, espace et systèmes embarqués », d'amélioration des conventions avec les structures d'aide à l'innovation et de transfert de technologie.

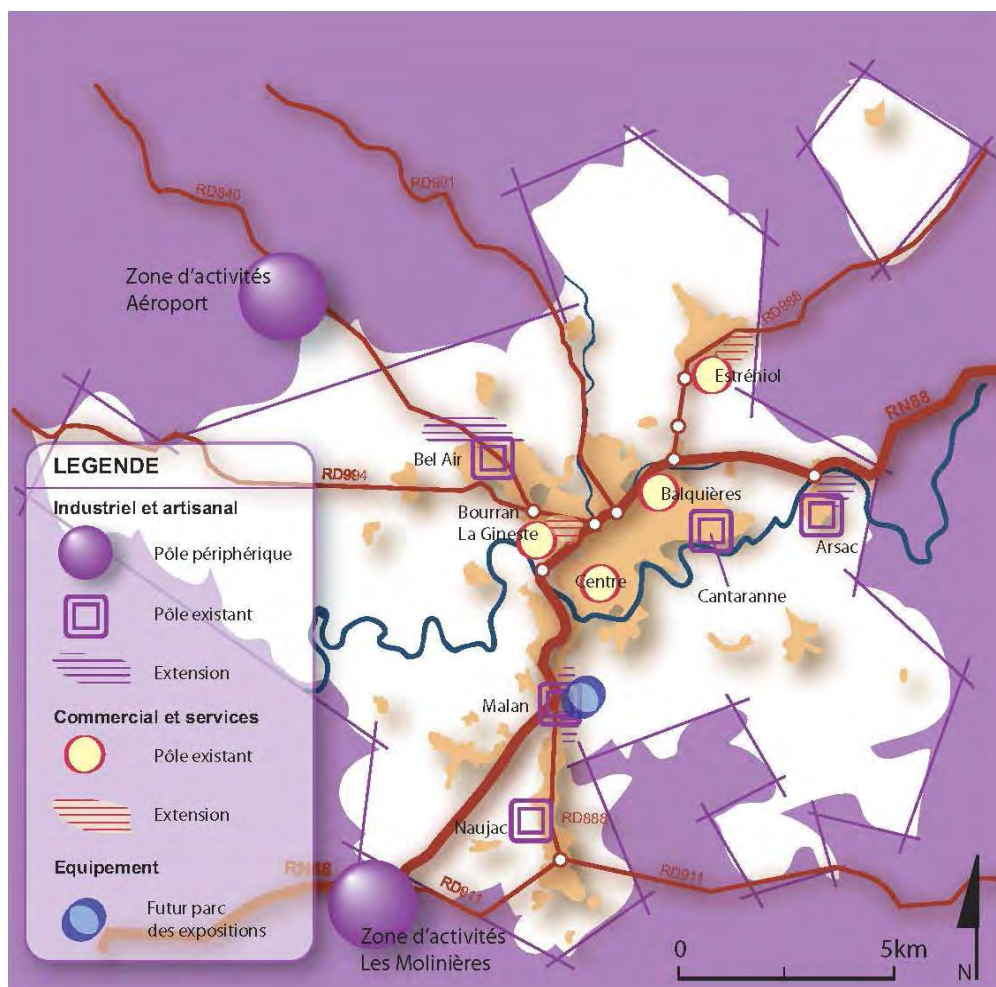
### Le pôle AGRIMIP Innovation

Un pôle de compétitivité est, sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale. Son objectif : dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun. Cette politique vise à susciter, puis soutenir, les initiatives émanant des acteurs économiques et académiques présents sur un territoire. AGRIMIP Innovation a été labellisé par le CIICT du 5 juillet 2007 dans l'objectif de fédérer des entreprises, des centres et des plates formes de transfert de technologies ainsi que des structures d'enseignement supérieur et de recherche dans les secteurs de l'agroalimentaire et des agro ressources. Le Grand Rodez, partenaire dès les premiers instants de la réflexion, a officialisé son adhésion par délibération du Conseil de Communauté le 13 novembre 2007. Le Conseil Général de l'Aveyron en signant la convention a également attesté de l'intérêt qu'il portait à ce projet et à la filière agroalimentaire.

Agroalimentaire : secteur industriel ayant pour objet la transformation, l'exploitation et le conditionnement des produits agricoles en denrées alimentaires destinées à la consommation humaine et animale.

Agro ressources : secteur industriel permettant la valorisation des produits agricoles (non alimentaires).

### Le développement économique



## Les points d'appui

### Des modes d'accès multiples

Le scénario de l'attractivité dans les quatre domaines (culture, tourisme, enseignement supérieur, activité économique) s'appuie nécessairement sur une politique d'accessibilité multimodale.

- **Dans le secteur des transports :**
  - o Pour le ferroviaire, il est essentiel de maintenir et de renforcer les liaisons de Rodez à Toulouse (via Albi) et à Paris (via Brive) dans la perspective du développement des lignes à grande vitesse.. A partir des aménagements prévus sur la ligne Toulouse – Rodez, il s'agit de parvenir à un cadencement (1 départ toutes les heures sur la ligne Toulouse - Rodez et un départ toutes les deux heures sur la ligne Brive - Rodez en heures de pointe). L'amélioration de la ligne Toulouse - Rodez est aussi l'occasion de réactiver le transport de fret.
  - o Les tarifs du transport aérien devraient diminuer, de façon à être compatibles avec la stratégie de développement touristique. L'offre aérienne vers Paris et Lyon devra être complétée par d'autres destinations, assurée par des compagnies low cost (Londres, Dublin) et ce, dans le cadre d'un véritable projet de développement de la plate forme.
- **Dans le domaine routier**, le contournement du Grand Rodez constitue un point d'appui très important :
  - o Il s'inscrit dans le projet d'aménagement de la RN 88 dans un principe de développement durable.
  - o Il permet la transformation de l'actuel tracé de la RN 88 en boulevard urbain.
  - o Il constitue le support de nouveaux espaces économiques, notamment dédiés à la logistique.
  - o Il permet l'ouverture et la connexion du territoire de l'agglomération à des espaces de dimensions régionales et nationales voire européennes (Toulouse et Lyon entre autres).

### Un dialogue constant avec les partenaires

Dans ce scénario, la Communauté d'agglomération du Grand Rodez entend construire ou consolider des coopérations avec :

- La Région Midi-Pyrénées et l'Etat, pour le développement touristique, l'enseignement supérieur, le développement des activités économiques liées, entre autres, aux agro ressources et l'accessibilité multimodale du Grand Rodez ;
- Le Conseil Général de l'Aveyron, pour l'enseignement supérieur, le développement économique et le tourisme, le volet routier et les déplacements multimodaux ;
- Le syndicat mixte de l'aéroport, composé de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rodez, de la Communauté d'agglomération et du Conseil Général, pour l'évolution de l'offre aérienne et les retombées économiques de l'aéroport et du contournement.
- Le Pays Ruthénois, dans un cadre de réciprocité, pour assurer une taille suffisante pour le développement des activités économiques, de tourisme, de culture, ...

Plus largement les politiques culturelles, économiques et d'enseignement supérieur seront conçues avec les acteurs de ces différents secteurs, en favorisant, si possible, les croisements.

## **Un impact rapidement quantifiable**

Globalement, le changement d'échelle de l'agglomération ruthénoise s'appréciera au regard de son attractivité :

- Le nombre et diversité des étudiants accueillis dans les établissements du Grand Rodez ;
- La fréquentation touristique payante des équipements et le nombre de nuitées ;
- Les projets d'investissements économiques portés par des acteurs extérieurs à l'agglomération, l'impact sur la création d'activités et d'emplois et sur la fiscalité territoriale.

## **Axe 2 : Cohésion sociale et territoriale : un centre à la mesure d'un bassin de vie de 200 000 habitants**

L'actualisation des fonctions historiques de ville moyenne implique de reconsidérer le rôle du Grand Rodez en tant que centre d'un vaste espace – de 200 000 habitants - au Sud du Massif Central et au Nord de Midi-Pyrénées. Et c'est l'ensemble de l'agglomération qui constitue cette nouvelle centralité.

Le Grand Rodez accueillera dans son territoire toujours plus d'usages différenciés, qui peuvent être contradictoires : résidents, actifs non résidents, étudiants, touristes, consommateurs, jeunes ménages primo accédants, ménages précaires, retraités, etc. Il lui faudra répondre à ces usages et assurer leur cohabitation au sein de l'espace communautaire.

Il faut donc d'ores et déjà situer l'offre de services et les politiques d'habitat et de déplacements dans le contexte d'un territoire élargi et d'une population en croissance dont les besoins se diversifient.

### **Asseoir le rôle clef du Grand Rodez pour les 5 ans à venir**

- **Dans le champ des services et des équipements urbains**, le Grand Rodez entend compléter sa gamme pour assurer la desserte de sa population et de ses entreprises et accroître ses fonctions de centre au service d'un territoire élargi et en croissance démographique :
  - o Conforter les fonctions de métropole au cœur du Massif Central par l'achèvement de Bourran, l'ouverture de nouveaux secteurs d'aménagement (La Gineste), la création d'un parc des expositions.
  - o Accompagner le développement économique par une politique de l'emploi et de la formation.
- **Dans le champ des déplacements**, le Grand Rodez doit assurer l'accessibilité interne et externe de son territoire.
  - o Améliorer les communications internes à l'agglomération par un maillage inter quartier et doter le territoire des infrastructures nécessaires en matière d'information et de communication..., fibre optique...
  - o Densifier les liaisons avec le bassin de vie pour améliorer l'accessibilité des services urbains offerts par le Grand Rodez.
- **Dans le champ de l'habitat et de la politique de la ville**, il s'agit de répondre à la diversification des besoins de la population présente et à venir, en complémentarité avec l'offre du bassin de vie.
  - o Poursuivre l'effort dans le domaine du logement en quantité et en qualité.
  - o Doter l'agglomération d'une politique foncière.

#### **La Maison Commune Emploi – Formation de Rodez – Arrondissement**

La Maison Commune Emploi – Formation (MCEF) a pour vocation de faciliter les démarches des demandeurs d'emploi, d'appréhender les besoins des entreprises en matière de recrutement et d'engager des actions pour dynamiser le marché de l'emploi en direction notamment des jeunes et des femmes sur l'arrondissement de Rodez, soit 132 000 habitants et 138 communes. Pour cela, elle fédère l'ensemble des organismes intervenant dans les domaines de l'emploi et de la formation : l'Etat, l'ANPE, les Assedic, la Région Midi-Pyrénées, la Communauté d'agglomération du Grand Rodez, Cap emploi, ..., elle s'appuiera sur sept points relais. L'association d'animation de la MCEF de Rodez – Arrondissement a été créée le 5 décembre 2007. Le bâtiment, sis au 41 et au 43 de la rue Béteille à Rodez, est en cours de construction, sous maîtrise d'ouvrage du Grand Rodez, et devrait ouvrir ses portes à l'automne 2009. Il représente un investissement de 6,6 M€ TTC et bénéficie du soutien financier de la Région Midi-Pyrénées, de l'Union Européenne et de l'Etat.

## Une stratégie pour consolider le rôle central du Grand Rodez

### Le Grand Rodez, pôle de vie, d'emploi et de services

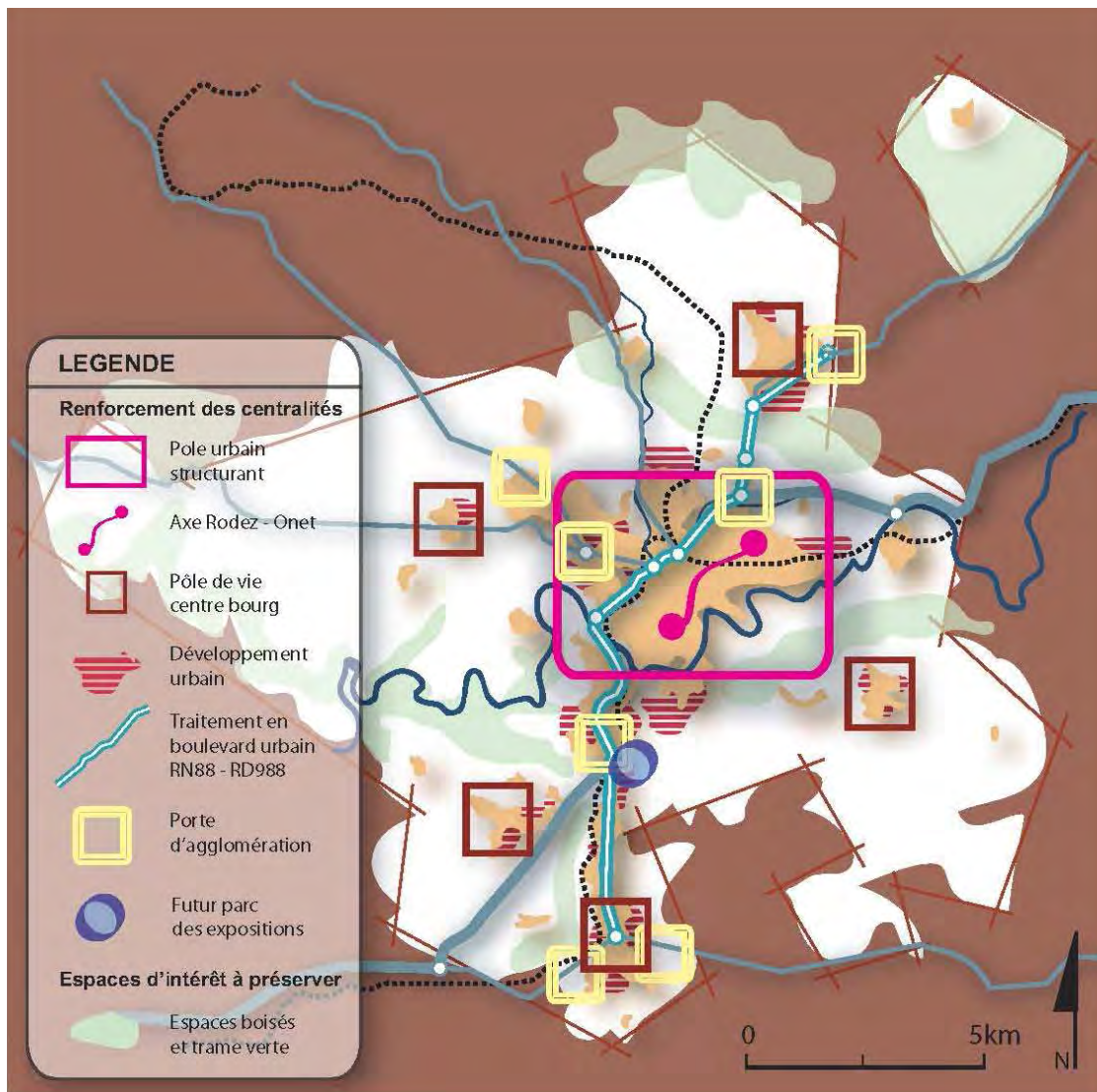
C'est l'ensemble de la Communauté d'agglomération qui doit être considéré comme le pôle central du bassin de vie. Certains équipements routhénois (amphithéâtre, MJC, médiathèque, centre aquatique) s'adressent déjà à un public qui dépasse les limites de l'agglomération ; de même, des opérations d'aménagement comme Bourran et La Gineste ont vocation à accueillir des fonctions supérieures à destination d'un large territoire. Le Grand Rodez doit assumer cette responsabilité vis-à-vis d'un territoire élargi, pour lequel elle joue un rôle de pôle d'emplois et de centre de services.

Des équipements complémentaires contribuant à l'attractivité du Grand Rodez seront réalisés dans cette perspective. Le parc des expositions sera la vitrine de l'économie territoriale. Il sera conçu comme un outil au service de son développement, en étroite relation avec les professionnels et les organismes consulaires.

Au-delà des équipements, la responsabilité de la dimension centrale du Grand Rodez passe par le développement d'une offre de services collectifs qui s'adressent aux habitants mais aussi aux usagers de l'agglomération. Deux axes seront privilégiés :

- L'appui aux communes pour le développement d'une offre destinée à la petite enfance. Il s'agit de faciliter la vie des ménages de jeunes actifs et, ainsi, contribuer à les « retenir » dans le territoire du Grand Rodez, en complément d'une politique du logement adaptée. Il faut également faciliter le quotidien des actifs non résidants, qui très nombreux, viennent des communes voisines ou éloignées pour travailler au sein du Grand Rodez.
- L'inscription de l'agglomération dans une politique de bassin d'emploi, appuyé sur la création de la Maison Commune Emploi - Formation. Cet équipement sera d'emblée positionné à l'échelle du bassin de vie... échelle pertinente du marché du travail. La Maison Commune Emploi – Formation dynamisera l'activité économique sur le bassin d'emploi, soit 23 cantons et 139 communes (aire d'influence de la Maison commune). Elle assurera une meilleure coordination entre offre et demande d'emploi, entre qualifications requises et compétences des actifs. Elle travaillera plus particulièrement sur l'emploi féminin, la reprise d'entreprises et la qualification des actifs.

## Aménagement de l'espace



### L'accessibilité interne et externe du Grand Rodez et de son bassin de vie

Compte tenu des mouvements de population (localisation croissante des actifs en périphérie de l'aire urbaine et du bassin d'emploi, concentration des emplois au cœur de l'agglomération), les déplacements domicile - travail, domicile - étude ou domicile - loisirs et consommation sont appelés à se maintenir à un haut niveau, voire à croître. Tout en conduisant une politique du logement visant à limiter l'impact de la dispersion des ménages, le Grand Rodez doit tenir compte de ces mobilités quotidiennes. L'enjeu est important. L'accessibilité du Grand Rodez est une priorité. En effet, ces déplacements nouent en même temps des liens entre la communauté et les autres territoires, particulièrement le Pays Ruthénois. A ce titre, des réponses aux problèmes de mobilité des habitants du pays devront être apportées, notamment au travers de réflexions sur le co-voiturage, les plans de déplacements entreprises, ... Il s'agit donc, dans les cinq ans qui viennent, de mieux articuler l'accessibilité interne et l'accessibilité externe du Grand Rodez. Autrement dit, de prendre en compte les mobilités à l'échelle de l'agglomération, du pays et du bassin de vie. Cette démarche d'ouverture au bassin de vie matérialise les solidarités qui se sont construites au fil des ans du fait du mouvement spontané des ménages et des entreprises. Cette ouverture apporte en même temps une garantie de rentabilité aux équipements, aux services publics, aux services marchands et aux commerces du Grand Rodez.



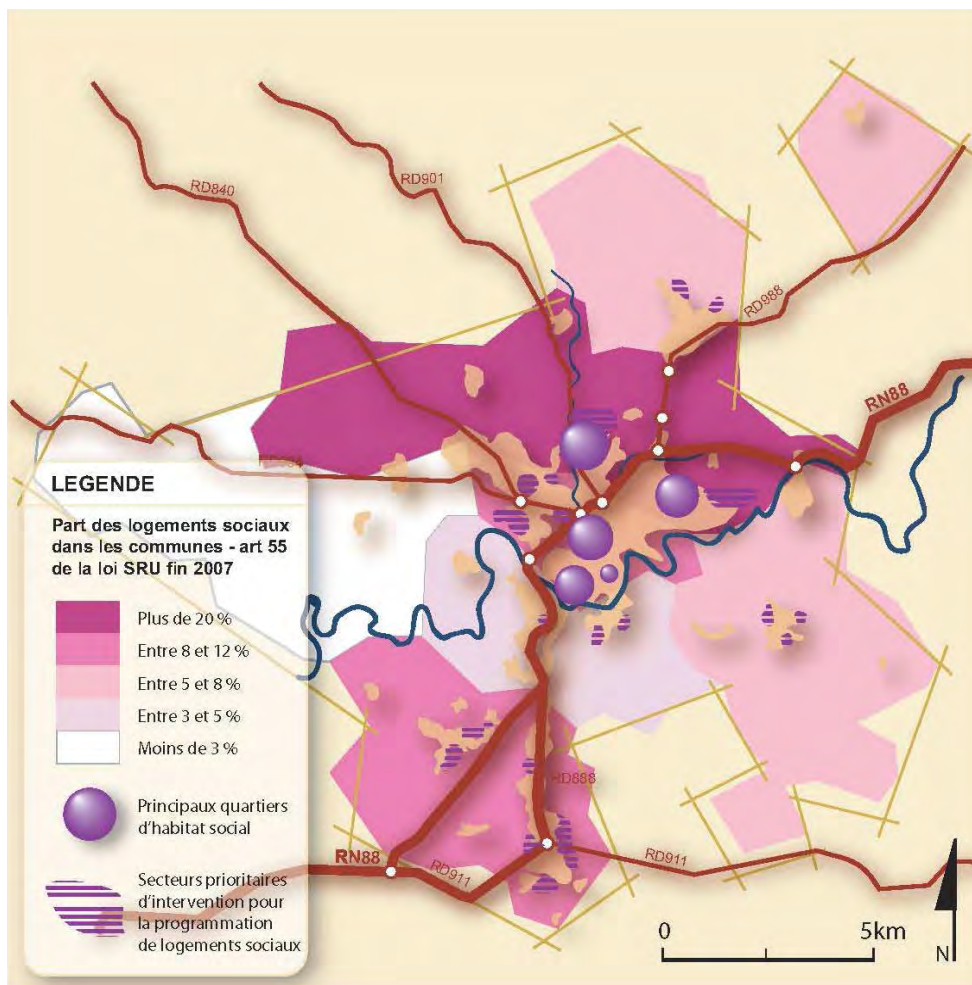
- L'impératif de solidarité et de mise en œuvre du droit au logement opposable, qui suppose de développer des logements accessibles pour des ménages pauvres, précaires ou à faibles ressources. Cela implique également de participer aux médiations pour permettre à ces ménages d'accéder au marché du logement.
- L'impératif de qualité urbaine et environnementale qui doit être au cœur des programmes de logements économes en espace, en énergie, en rejets et qui minimise les besoins en déplacements ou du moins l'impact écologique des déplacements (localisation des zones d'habitat par rapport aux zones d'activité et aux services, accès aux transports en commun et aux modes « doux », etc.).

L'offre sera diversifiée pour tenir compte des besoins spécifiques (logement des jeunes et des étudiants, offre en accession, vieillissement de la population et installation de retraités dans le périmètre communautaire, ménages à faibles ressources et/ou fragiles). Les nouveaux programmes de logement comprendront systématiquement des logements sociaux. La construction neuve et les opérations de réhabilitation intégreront, selon diverses modalités, des normes environnementales destinées à limiter les consommations (énergie, espace) et les rejets (assainissement, déchets). Enfin, en relation étroite avec les communes, le Conseil Général de l'Aveyron et les différents acteurs de l'habitat, la Communauté d'agglomération du Grand Rodez assurera une animation du marché local de l'habitat.

Plusieurs outils doivent être associés :

- un observatoire,
- la définition d'objectifs partagés pour l'accès au logement de publics prioritaires dans la perspective de la mise en œuvre du droit au logement opposable,
- la sensibilisation des acteurs (propriétaires occupants, bailleurs, promoteurs, lotisseurs, entreprises du BTP) à l'impact environnemental des logements.

## Le logement social



## Les points d'appui

### Des principes et des outils d'aménagement de l'espace

Deux points d'appui sont décisifs pour assurer la réussite de ce projet de nouvelle centralité :

- La coordination des différentes interventions sur l'espace communautaire. La collectivité assurera ainsi les complémentarités et pourra accroître le potentiel des réalisations dans le domaine des services, des équipements, des déplacements et de l'habitat. Il s'agira en particulier de veiller à l'étroite coordination des opérations d'aménagement (zones d'activités économiques, zones d'habitat et équipements) avec la politique des déplacements. Cet enjeu se traduira notamment par le renforcement des pôles de vie à l'échelle communautaire articulant logements, services, activités et accessibilité.
- Cette coordination reposera notamment sur le développement d'une politique foncière communautaire, articulant prospection et capacité d'action foncière via le fonds d'intervention foncière de la Communauté d'agglomération.
- Enfin, l'efficacité de l'intervention communautaire dans le domaine de l'habitat dépend en grande partie de la délégation des aides à la pierre.

## Renforcer les partenaires existants

La nouvelle dimension de l'agglomération, pôle urbain central repose sur des partenariats déjà noués qui devront se poursuivre et se renforcer :

- Entre les communes et le Grand Rodez, au-delà des compétences et de l'intérêt communautaire, pour les politiques foncières, d'habitat, de services et de déplacements.
- Avec les différents milieux professionnels : acteurs économiques, acteurs du marché du travail, acteurs du logement et de l'habitat.
- Avec les autres collectivités territoriales et le pays ruthénois, notamment dans la perspective d'une politique territoriale des déplacements et des transports collectifs.

## **Les performances pour évaluer la réussite**

Le Grand Rodez pourra évaluer l'impact de sa nouvelle situation centrale en fonction de ses performances pour répondre aux besoins de la population de l'agglomération et du bassin de vie :

- Performance de l'offre de services nouveaux (activité de la maison commune emploi – formation, offre en direction de la petite enfance...),
- Performance de la politique du logement : maintien des accédants à la propriété dans le périmètre communautaire, taux de logement social dans les opérations neuves, taux de vacance dans le logement locatif, conditions de logement des ménages à faibles ressources...
- Performance de la politique de déplacements : évolution de l'offre coordonnée agglomération/bassin de vie ; fréquentation et qualité de l'offre de transports collectifs urbains...

### **Axe 3 : Vers une agglomération de référence pour la qualité urbaine et environnementale**

Espaces naturels remarquables, patrimoine bâti et identité culturelle forte... le territoire de l'agglomération et le département de l'Aveyron se distinguent au plan national comme « terre où il fait bon vivre ». Fière de ces atouts, la Communauté d'agglomération du Grand Rodez souhaite maintenir un cadre de vie irréprochable. Pour répondre à cet impératif, les deux premiers axes du Projet d'agglomération doivent s'intégrer dans un programme d'aménagement et de gestion urbaine visant qualité et respect des équilibres.

Mais l'agglomération grand - ruthénoise manque de cohérence interne. Le territoire porte les stigmates de décisions d'aménagement anciennes et mal coordonnées. Les ressources architecturales, urbaines et environnementales en ont été affaiblies. Aussi, sans une politique de valorisation de la ville et de son environnement naturel, les stratégies d'attractivité et de nouvelle centralité risquent de rester lettre morte.

#### **Viser une attractivité respectueuse des équilibres naturels**

Trois objectifs viendront nourrir la stratégie de qualité urbaine et environnementale du Grand Rodez :

- Mettre la ville centre à hauteur de l'ambition d'attractivité et de rayonnement national et européen du Grand Rodez par :
  - o Une politique d'aménagement urbain de Rodez qui valorise les équipements structurants dans le domaine artistique, culturel, touristique et universitaire ;
  - o Une politique d'animation urbaine (commerces, services, habitat) indispensable pour permettre le rayonnement de l'agglomération ;
- Assurer la cohésion et l'identité de l'espace communautaire par :
  - o Une stratégie d'intervention autour de l'identité de l'espace communautaire : entrées d'agglomération, préservation et valorisation du patrimoine et des paysages naturels et bâtis.
  - o Des actions visant à accroître la cohésion de l'espace communautaire : pôles de vie secondaires et centre des bourgs, meilleure répartition territoriale de l'habitat et des activités.
- Maîtriser, d'ici à 5 ans, l'empreinte écologique de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez par :
  - o La réduction significative des rejets (assainissement et déchets).
  - o L'élaboration d'une approche intégrée de l'évolution de la ville dans son environnement.

## **Un développement cohérent et raisonné de l'ensemble du territoire**

### Une ville centre à la hauteur des ambitions de rayonnement du Grand Rodez

Rodez ne concentre pas, et ne concentrera pas, toutes les fonctions de centralité qu'exerce le Grand Rodez vis-à-vis du pays et du bassin de vie. La ville centre joue cependant un rôle essentiel comme image de marque, cœur d'agglomération et espace où se concentrent bon nombre de potentialités et de services touristiques.

Plusieurs opérations vont considérablement impacter la ville centre :

- Le musée Soulages
- L'extension des équipements d'enseignement supérieur
- La reconversion/requalification de l'îlot Combarel (qui accueillait jusqu'en 2006 l'hôpital de Rodez).

Ces opérations constituent les points d'appui d'une démarche d'aménagement et de requalification de la ville centre à laquelle la Communauté d'agglomération du Grand Rodez entend apporter son appui, selon trois dimensions :

- Un projet d'aménagement du Foirail autour du Musée Soulages. Il s'inscrira dans le projet global de « mise en tourisme » du territoire ;
- Une démarche cohérente de reconquête et de requalification des espaces publics dans Rodez : qualité du décor, meilleure accessibilité, réduction de l'emprise des voitures, promotion de l'art urbain, maillage des espaces de loisirs. Il s'agit de promouvoir, au cœur de l'agglomération, un art de vivre urbain, accueillant et ouvert, incitant à la promenade. Cette politique des espaces publics sera associée aux politiques de soutien et d'animation du commerce de proximité ;
- Une démarche de préservation, de connaissance et de valorisation du patrimoine, se traduisant par l'obtention du label « Agglomération d'art et d'histoire ».

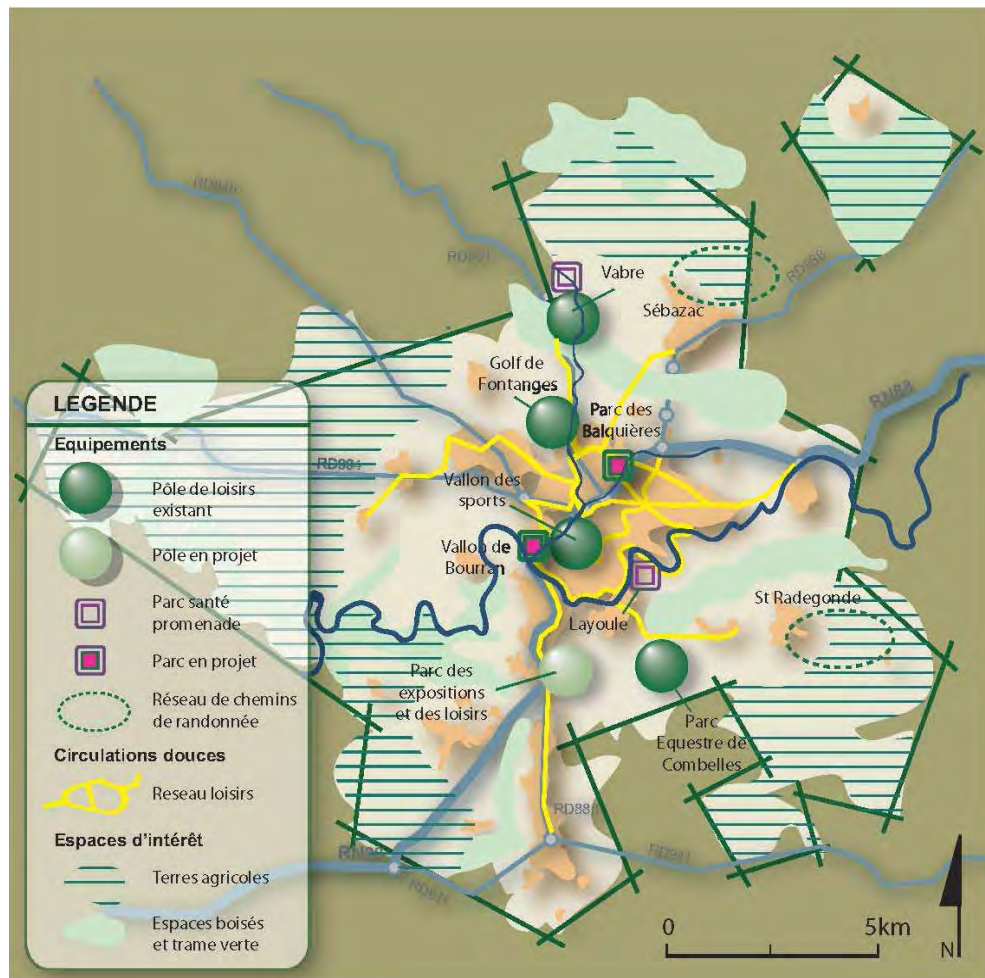
### L'identité et la cohérence de l'espace communautaire

Avec seulement huit communes sur quelques... hectares, le territoire de l'agglomération est plutôt restreint, mais il témoigne d'une grande diversité. De ce fait, le sentiment d'appartenance et l'identité communautaire ne sont pas immédiatement perceptibles, du moins dans leurs traductions spatiales et paysagères. D'autre part, les logiques de développement urbain sont relativement déséquilibrées entre les activités, l'habitat, les voiries. La stratégie du Grand Rodez en matière d'aménagement de l'espace doit donc viser quatre priorités :

- L'axe nord-sud sera traité comme un axe structurant du territoire. Son aménagement comme boulevard urbain permettra d'en faire le support d'une urbanisation en profondeur. Il sera aussi le vecteur d'un rééquilibrage territorial (localisation de l'habitat, des équipements et des activités),
- Un travail sera engagé sur les signes et les images de l'identité communautaire en vue d'un gain de lisibilité du Grand Rodez : réflexion sur les entrées de l'agglomération ; signalétique, mobilier et matériaux destinés à signifier les espaces publics majeurs d'agglomération ; connaissance, valorisation et préservation du patrimoine bâti et naturel de la communauté,
- La cohésion communautaire sera renforcée : appui aux communes pour la constitution de pôles de vie secondaire destinés à cristalliser les développements futurs de l'urbanisation ;

- réflexion commune sur la localisation, la vocation et la qualité des zones d'activités économiques ; définition d'un programme d'action foncière, destiné à anticiper et maîtriser les développements futurs des activités et des habitats ; la création d'un ensemble de parcs de loisirs à partir de l'existant (Vabre, Combelles) ou futurs (Balquières, Auterne, Pôle d'exposition et de loisirs...),
- La définition d'une politique environnementale intégrant la relation ville/nature, très prégnante sur le Grand Rodez : préservation et entretien des espaces naturels, cohabitation de la nature et de la ville, réduction des effets d'artificialisation des sols, prévention des inondations, etc.

## Environnement et loisirs



### La maîtrise de l'empreinte écologique du Grand Rodez

La maîtrise de l'empreinte écologique passe par la mise en œuvre des principes d'aménagement et de développement des transports collectifs définis plus haut. Mais elle concerne aussi et plus spécifiquement, l'assainissement et les déchets, compétences du Grand Rodez :

- En matière de déchets, l'objectif est d'abord la réduction à la source et l'augmentation de la collecte des déchets recyclables. Pour ce faire, le Grand Rodez doit à la fois conduire une action de sensibilisation et veiller à l'amélioration du fonctionnement de la chaîne de traitement (augmentation du nombre de points de collecte, optimisation du fonctionnement des déchetteries, filière adaptée au traitement des déchets des artisans, amélioration du bilan carbone de la collecte),

- En matière d'assainissement, l'effort doit porter plus particulièrement sur l'amélioration de la qualité des eaux d'épuration rejetées via les installations d'assainissement individuel et sur la mise en place d'une filière d'élimination des boues d'épuration.

## **Les points d'appui**

### Des principes d'aménagement de l'espace

L'objectif de qualité urbaine et environnementale passe par la recherche d'externalités positives pour les habitants et l'environnement. Cependant, certaines orientations du projet peuvent entraîner des externalités négatives : ainsi, la réussite du projet du Grand Rodez se mesurera à l'aune de la mobilité suscitée par les nouveaux équipements, la stratégie touristique et l'offre d'enseignement supérieur.

D'autre part, les objectifs de croissance démographique et de l'activité économique entraînent nécessairement une intervention sur l'espace avec, pour conséquences, un certain degré d'artificialisation des sols et de production de nuisances environnementales.

Il faut donc rechercher des modalités d'aménagement qui tiennent compte des externalités produites par les opérations d'aménagement (zones d'activités, zones d'habitat, zones de loisirs) de façon à les minimiser. Cet objectif passe par : la création de zones « neutres en carbone » (ce qui peut être un principe d'aménagement des zones d'activités et des zones de loisirs et des principaux équipements) ; le développement des offres de mobilité alternatives aux véhicules individuels ; une minimisation de l'impact des opérations d'aménagement en termes d'artificialisation des sols (en étant extrêmement attentif, par exemple, au traitement des eaux de surface et de ruissellement) ; la conception de bâtiments économes en consommation énergétique et en émission de déchets et d'effluents.

Ces principes seront consignés dans un document cadre, qui constituera un ensemble de règles pour les interventions du Grand Rodez en aménagement et qui pourraient s'inscrire dans un Agenda 21 local.

### Tous les acteurs mobilisés pour la qualité urbaine et environnementale

La mise en œuvre de cette stratégie de qualité urbaine et environnementale suppose la mobilisation de nombreux acteurs, particulièrement ceux de l'habitat et de l'aménagement.

Mais l'axe central de la gouvernance de la qualité urbaine et environnementale, c'est la relation commune/communauté dans la conception et la mise en œuvre des projets d'aménagement et d'urbanisme.

Par ailleurs, une concertation, voire une coopération, semblent nécessaires à une échelle plus large (aire urbaine, Pays ruthénois) pour une meilleure efficacité dans la mise en œuvre de cette stratégie. A terme, elles pourraient donner lieu à l'élaboration d'un SCOT (schéma de cohérence territoriale).

## **Evaluer l'action publique dès aujourd'hui... pour les générations futures**

L'impact de la qualité urbaine et environnementale suppose l'élaboration d'indicateurs spécifiques qui ne sont pas toujours immédiatement disponibles.

Certains indicateurs sont faciles à obtenir, portant par exemple sur les progrès de la collecte sélective, du recyclage et de l'assainissement. En revanche, l'établissement de bilans carbone par opération demandera des travaux spécifiques : la création d'un observatoire environnemental peut constituer l'un des chantiers utiles du projet d'agglomération.

## LE PROJET : VERS UN SAUT QUALITATIF

---

*Pour chaque domaine d'intervention et/ou politique sectorielle du Grand Rodez, issu de ses compétences ou primordial pour la réalisation de son projet stratégique, chaque fiche sectorielle retrace l'apport et la contribution particulière du domaine aux trois grands thèmes évoqués au chapitre précédent, à savoir :*

- *l'ouverture, l'attractivité et le rayonnement du Grand Rodez ;*
- *la cohésion sociale et territoriale du Grand Rodez ;*
- *la qualité urbaine, environnementale, économique et culturelle du Grand Rodez.*

*Pour chaque politique sectorielle sont définis les enjeux, auxquels répondent les objectifs à 5 ans (et éventuellement les indicateurs qui permettront de mesurer le niveau d'atteinte de ce dernier) et les projets structurants qui formaliseront les objectifs.*

Cf. fiches mesures

---

**ANNEXE 2 : FICHE MESURE TYPE à voir : fiche (trame) commune, CPER et fonds européens... (définie conjointement par le Territoire et les partenaires co-financeurs sur la base des besoins exprimés par le Territoire).**

---

**Axe 1** : Compétitivité et attractivité : une agglomération visible au plan national et européen

- CPER 2007 – 2013 :
  - projet 1 : soutien de la compétitivité économique régionale
  - volet territorial : développement économique des territoires (art. 30)
- Pôles de compétitivité : AGRIMIP Innovation (convention d'application approuvée)  
AESE (convention d'application approuvée)
- Pays Ruthénois : Schéma Territorial des Infrastructures Economiques (STIE)

## PRESENTATION DE LA MESURE

### ➤ Contexte

L'économie ruthénoise n'est plus celle d'une ville moyenne campée sur son bassin d'emploi. Ses entreprises sont présentes sur les marchés nationaux et internationaux et se trouvent, de plus en plus, intégrées dans des groupes qui opèrent bien au-delà du local. On peut analyser cette évolution comme une perte d'autonomie, mais elle est inéluctable et, en plusieurs sens, positive : le développement du Grand Rodez n'est plus aut centré mais participe aux enjeux régionaux et nationaux, par exemple dans l'agroalimentaire et les agroressources.

Le choix stratégique est donc de soutenir cette évolution en apportant aux entreprises ruthénoises des moyens d'assurer leur intégration et leur visibilité dans des marchés qui dépassent, et de loin, l'échelle locale.

Concernant le foncier économique, la prospection foncière devra être mieux structurée, en articulant les outils juridiques et financiers, notamment le fonds d'intervention foncière dont l'objet devra s'élargir au foncier économique. Il s'agit de répondre aux demandes d'installation, aux projets d'extension, mais aussi d'aller vers un usage plus rationnel et plus qualitatif de l'espace, pour garantir la qualité des zones d'activités et des services indispensables (couverture haut débit, logistique) et la répartition équilibrée des activités sur le territoire de la communauté. Les travaux de rénovation entrepris dans l'aéroport, couplés avec l'expectative du contournement, pour autant que le tracé retenu le permette, ouvrent la perspective d'une valorisation foncière et économique de nouveaux terrains, qui concerne l'agglomération et plus largement le pays.

En parallèle, l'orientation de la politique économique visera à **promouvoir le Grand Rodez comme un pôle de référence dans le domaine des agroressources et de l'agroalimentaire**. La zone d'activité spécialisée et les ressources technologiques existantes dans ce domaine seront renforcées en lien avec le pôle de compétitivité Agrimip. Elles s'accompagneront d'actions spécifiques de promotion économique du territoire et d'encouragement à la création d'entreprises dans ce secteur (appels à projet), de soutiens financiers ciblés aux entreprises de production et de services dans les secteurs liés aux pôles de

compétitivité Agrimip et « Aéronautique, espace et systèmes embarqués », d'amélioration des conventions avec les structures d'aide à l'innovation et de transfert de technologie

➤ **Enjeux croisés selon les axes du projet d'agglomération**

Compétitivité et attractivité	Cohésion sociale et territoriale	Qualité urbaine et environnementale
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attirer de nouvelles entreprises extérieures au département</li> <li>- Valoriser le potentiel local vers l'extérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement des entreprises endogènes.</li> <li>- Favoriser l'insertion sociale par l'économie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement des entreprises endogènes</li> </ul>

➤ **Objectifs stratégiques croisés selon les axes du projet d'agglomération**

Compétitivité et attractivité	Cohésion sociale et territoriale	Qualité urbaine et environnementale
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des capacités foncières en adéquation avec la demande tant en qualité qu'en quantité</li> <li>- Stimuler la création d'entreprises</li> <li>- Développer un produit et une image autour des agro- ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des capacités foncières en adéquation avec la demande tant en qualité qu'en quantité</li> <li>- Utiliser pleinement la Maison Commune Emploi Formation afin de répondre aux problématiques entre autres, de la reprise d'entreprises, de l'emploi féminin, de l'insertion des jeunes,... (lien enseignement supérieur, politique de la ville)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des capacités foncières en adéquation avec la demande tant en qualité qu'en quantité.</li> </ul>

➤ **Contenu de la mesure**

- Réalisation d'équipements permettant de favoriser la création d'entreprises : pépinière, hôtel d'entreprises, ...)
- Développement de la prospection et de l'offre foncière économique (lien FIF) et requalification - développement d'un parc d'activités
- Requalification des zones dites « anciennes générations » (lien urbanisme)
- Soutien financier aux entreprises de production et de services marchands notamment dans les secteurs intégrés dans les pôles de compétitivité (Agrimip, AESE)
- Développement d'une politique de promotion ciblée sur l'agro-ressource
- Mise en place d'une politique de soutien aux commerces de proximité de type FISAC (thématiques : reprise de commerces, accès handicapés,...) (lien urbanisme et habitat)
- Développement des usages liés au déploiement du réseau haut débit (lien TIC)
- Répondre à la problématique du manque de personnel qualifié par un appui à la restructuration des locaux de la Chambre des Métiers.
- Participer aux réflexions et aux politiques conduites dans la cadre de la Maison Commune Emploi Formation
- Renforcer la politique de conventionnement avec les structures de recherche et de transfert de technologies
- Organiser et répondre à des appels à projets favorisant la création d'entreprises
- Création d'un Parc des Expositions
- Aménagement d'une zone d'activités proche de l'aéroport de Rodez – Marcillac (en partenariat avec le Pays Ruthénois, la CC de Marcillac, ...) orientée principalement vers le secteur de la logistique.
- Poursuivre l'aménagement des ZA de Montvert et Naujac

## PROJETS PRIORITAIRES

- Parc d'activités de Bel-Air (extension / 1<sup>ère</sup> tranche)
- Parc d'activités de Bel-Air (requalification / 1<sup>ère</sup> tranche)
- Parc d'activités de Cantaranne (requalification / 1<sup>ère</sup> tranche)
- Parc des expositions (construction)
- Parc d'activités de Bel-Air (extension / 2<sup>ème</sup> tranche)
- Programme commerces 2010 – 2013 (FISAC / OMPCA)
- Hôtel d'entreprises

## EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

### ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation

- nombre d'entreprises créées ou développées à partir du foncier ou des aides financières,
- nombre d'emplois créés ou maintenus,
- évolution des bases taxes professionnelles
- nombre de dossiers d'aide financière (subvention)
- qualité environnementale des futures zones d'activités

**Axe 1** : Compétitivité et attractivité : une agglomération visible au plan national et européen

- CPER 2007 – 2013 :
  - projet 10 : équipements culturels et patrimoniaux
  - volet territorial : renforcement des services à la population (art. 31)
- Charte culturelle du Grand Rodez

## PRESENTATION DE LA MESURE

### ➤ Contexte

L'opportunité représentée par le musée Soulages doit se mesurer dans trois registres :

- Celui de la qualité artistique des œuvres proposées par le peintre, qui crée un ensemble de valeur internationale et son effet d'entraînement sur l'ensemble des activités artistiques, culturelles et éducatives du Grand Rodez.
- Celui de la notoriété que cette donation peut apporter au Grand Rodez, au-delà du réseau des amateurs et des connaisseurs d'art contemporain.
- Celui des retombées que cette réalisation peut avoir sur l'activité touristique du Grand Rodez.

Il ne s'agit cependant que de potentialités, qui n'entreront dans les faits que si le musée Soulages est accompagné et valorisé par des actions adaptées.

La stratégie articulera les actions dans le champ de la culture (*et du tourisme*). En ce sens, elle trouvera pleinement sa place dans la charte culturelle du Grand Rodez qui constitue le volet culturel du projet d'agglomération.

En profitant de l'effet d'entraînement du musée Soulages, la communauté et les communes repositionneront leurs politiques culturelles autour de trois dimensions principales :

- Une politique visant à développer la production artistique et à proposer une offre culturelle diversifiée, prenant appui sur des partenariats régionaux, nationaux et européens ;
- Une politique de diffusion de la création contemporaine, dans le spectacle vivant et les arts plastiques, mais aussi, dans le cadre de la charte culturelle, de l'architecture, des arts appliqués, de la musique classique, de l'image et de la littérature.
- Une logique de professionnalisation, par la création de pôles de développement culturel.

➤ **Enjeux croisés selon les axes du projet d'agglomération**

Compétitivité et attractivité	Cohésion sociale et territoriale	Qualité urbaine et environnementale
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au développement et au rayonnement du territoire</li> <li>- Renforcer et promouvoir une image culturelle attractive</li> <li>- Contribuer à la réussite du Musée Soulages</li> <li>- Canaliser des ressources nouvelles sur le territoire</li> <li>- Contribuer à l'ouverture du territoire vers de nouveaux partenariats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accessibilité à la culture sur le territoire</li> <li>- Produire un effet de levier et de valeur ajoutée aux actions et acteurs locaux</li> <li>- Optimiser la dépense culturelle et ses impacts sur le développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer un offre culturelle globale diversifiée et de qualité</li> <li>- Faciliter l'accessibilité à la culture sur le territoire</li> <li>- Produire un effet de levier et de valeur ajoutée aux actions et acteurs locaux</li> </ul>

➤ **Objectifs stratégiques croisés selon les axes du projet d'agglomération**

Compétitivité et attractivité	Cohésion sociale et territoriale	Qualité urbaine et environnementale
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture du territoire et développement de partenariats</li> <li>- Associer les acteurs de la culture, de l'économie, de l'enseignement</li> <li>- Mettre en œuvre une Politique de connaissance, conservation, valorisation et animation du Patrimoine</li> <li>- Construire des parcours mixtes Culture / Patrimoine / Tourisme</li> <li>- Ouvrir l'accès du territoire aux projets et financements Européens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territorialisation des activités culturelles</li> <li>- Associer les acteurs de la culture, de l'économie, de l'enseignement</li> <li>- Mettre en œuvre une Politique de connaissance, conservation, valorisation et animation du Patrimoine</li> <li>- Optimiser et répartir l'offre d'équipements en quantité et qualité</li> <li>- Mettre en œuvre les organisations et structures des Pôles d'excellence</li> <li>- Valorisation croisée des champs et domaines artistiques et culturels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stimuler la création, accompagner et promouvoir les talents</li> <li>- Mettre en œuvre une Politique de connaissance, conservation, valorisation et animation du Patrimoine</li> <li>- Optimiser et répartir l'offre d'équipements en quantité et qualité</li> <li>- Mettre en œuvre les organisations et structures des Pôles d'excellence</li> <li>- Construire des parcours mixtes Culture / Patrimoine / Tourisme</li> </ul>

➤ **Contenu de la mesure**

- Patrimoines et Architecture :
  - Label d'Agglomération d'Art et d'Histoire
  - Partenariats Universités et écoles d'Art et d'Architecture
  - Projet Design Européen : Créer au Grand Rodez et en Aveyron
  - Proposer la Charte au soutien des politiques Européennes
  - Animation culturelle des lieux Patrimoniaux
  - Dispositif Connaissance du Patrimoine (Inventaire)
  - Ouvrir « Estivada » à la dimension Européenne
- Musiques Actuelles :
  - Soutien aux festivals et développement de l'offre
  - Ouverture d'une filière de formation aux Musiques Actuelles à l'Ecole de musique
  - Action de détection de jeunes talents, tremplin et production d'un CD
  - Conférences Ecole de Musique
- Offre d'équipements :
  - Programme de Rénovation et réhabilitation
  - Etude des potentiels communaux de Réhabilitation
  - Création d'un Pôle Musée
  - Etude des besoins en équipements culturels
- Attractivité :
  - Définir une stratégie d'image et de communication
  - Construction d'un dispositif « Mécénat »
  - Développer le Mécénat Citoyen
  - Soutien aux événements à fort rayonnement
  - Développement d'une offre culturelle attractive et de qualité
  - Annuaire et Agenda culturels
- Accessibilité :
  - Soutien aux actions à caractère interculturel et mixte
  - Faciliter les mobilités culturelles (inter territoriales)
  - Soutien aux actions « Culture et Lien Social »
  - Elargissement du spectre de l'offre culturelle
  - Faciliter l'accès aux lieux de culture pour tous publics
  - Résidences artistiques à vocation multiple
  - Mise en valeur des Patrimoines Immatériels
  - Faciliter les mobilités culturelles (intra territoriales)
- Livre, Lecture
  - Elargir le spectre et l'audience des Rencontres Internationales de la Poésie
  - Animations communes aux trois médiathèques – Coordination
- Images
  - Ateliers Interuniversitaires de création photographique : « Etats des lieux d'un territoire qui change »
  - Oeuvres d'artistes à propos du Grand Rodez / Mécénat
  - Développement du rayonnement de Photofolies 12
  - Affiches d'artistes (à l'occasion des grands événements de l'agenda local
  - Visites virtuelles des projets architecturaux (Musée SOULAGES,...)

## PROJETS PRIORITAIRES

POUR MEMOIRE : PROJET 10 DU CPER 2007 – 2013 : Musée Soulagès (construction)

- Salle de spectacles « Arts vivants » (construction)
- Salle de Musiques actuelles (construction)
- Résidences d'artistes (création ou requalification)
- Micro –lieux de diffusion (création ou requalification / MO communes)
- Réserves communes aux 3 musées
- Label « Agglomération d'Art et d'Histoire »
- Complexe culturel (avec salle de théâtre / MO Cne d'Onet)
- Salles de cinéma (MO Cne d'Onet-le-Château)
- Médiathèque (réaménagement et extension / MO Cne d'Onet)
- Château d'Onet- Village (restauration / Cne d'Onet)

## EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation

### **Musée Soulages**

- Nombre de visiteurs
- Nombre d'expositions temporaires

### **Salles de spectacles et lieux de diffusion**

- nombre de spectateurs
- nombre de spectacles accueillis

### **Résidences d'artistes**

- Nombre d'artistes accueillis
- Nombre d'interventions auprès des compagnies ou associations locales

### **Label « Agglomération d'Art et d'Histoire »**

- nombre de visiteurs

**Axe 1** : Compétitivité et attractivité : une agglomération visible au plan national et européen

- CPER 2007 – 2013 :
  - volet territorial : renforcement des services à la population (art. 31)

**PRESENTATION DE LA MESURE**

➤ **Contexte**

Il s'agit de passer d'une fréquentation touristique principalement alimentée par le tourisme d'affaires à une **mise en tourisme** qui transforme l'agglomération ruthénoise en destination de tourisme urbain.

La **stratégie touristique** portera sur trois domaines principaux : une politique d'image, une politique d'accueil et une politique de qualité urbaine avec la mise en valeur du patrimoine historique et contemporain. La stratégie touristique ne se limitera donc pas aux activités traditionnelles de ce secteur (promotion, événements, etc.) mais concernera un éventail large d'acteurs : professionnels de l'hébergement, de la restauration et des loisirs, acteurs de l'habitat, aménagement urbain et valorisation des ressources naturelles.

➤ **Enjeux croisés selon les axes du projet d'agglomération**

Compétitivité et attractivité	Cohésion sociale et territoriale	Qualité urbaine et environnementale
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Image - Promotion :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réussir une mise en tourisme et une remise à niveau de l'ensemble du territoire en utilisant « l'effet de levier Soulages »</li> <li>- Nourrir une stratégie d'image exclusive et de communication fondée sur des valeurs mixtes de modernité et de qualité de vie traditionnelle</li> </ul> </li> <li>- Hébergement :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attirer une nouvelle population dans le Grand Rodez en lien avec le développement touristique (chambres d'hôtes, gîtes...)</li> </ul> </li> <li>- Economie :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner plus de visibilité au Grand Rodez comme place économique auprès de la cible « tourisme d'affaires »</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Image - Promotion :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- La qualité de l'espace urbain et des équipements profite en premier lieu aux résidents permanents</li> <li>- La diffusion culturelle et touristique au sein de la communauté</li> </ul> </li> <li>- Hébergement :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux habitants du Grand Rodez de restaurer leur habitat pour une utilisation d'accueil touristique en saison et hors saison</li> </ul> </li> <li>- Economie :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer au tissu économique ruthénois l'espace vital de son développement en lien avec la population extérieure</li> </ul> </li> <li>- Accessibilité :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la cohésion et la desserte du territoire ruthénois à destination des populations locales et des populations touristiques.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- La qualité de tous les pôles d'accueil, de services est déterminante.</li> </ul> </li> <li>- Habitat :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une politique de l'habitat durable : consommations d'espace et d'énergie, rejets, ...afin de participer à un environnement touristique qualifiant et compétitif</li> </ul> </li> <li>- Economie :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- La qualité environnementale et économique des ZA (accessibilité, équipements, services d'hébergements, de restauration, de commerces...)</li> </ul> </li> <li>- Accessibilité :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- La qualité environnementale des routes (mode de production, matériaux, mode d'exploitation...).</li> </ul> </li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accessibilité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer au désenclavement du territoire</li> </ul> </li> <li>- Faciliter l'accessibilité touristique pour les flux touristiques de transit interrégional entre Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La qualité urbaine des aménagements de voirie (cohabitation des circulations, mobilier urbain, etc.)</li> </ul>
---	--	--

➤ **Objectifs stratégiques croisés selon les axes du projet d'agglomération**

<b>Compétitivité et attractivité</b>	<b>Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>Qualité urbaine et environnementale</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Image – Promotion – Accueil :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elever le niveau qualitatif de l'accueil et des services urbains.</li> <li>- Mettre en place un observatoire touristique en lien avec l'observatoire économique</li> </ul> </li> <li>- <b>Hébergement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'un accueil touristique plus large et en complémentarité avec l'offre hôtelière traditionnelle</li> </ul> </li> <li>- <b>Economie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une politique de lobbying pour élargir la concurrence et réduire les coûts de l'aérien et moderniser les dessertes SNCF</li> </ul> </li> <li>- <b>Accessibilité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en chantier du contournement</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accueil :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarche d'accueil, de services et d'animation pour alimenter l'attractivité du territoire pour les étudiants, une vie étudiante est la garantie d'une ville qui bouge, qui donne envie aux touristes de rester une nuit de plus</li> </ul> </li> <li>- <b>Hébergement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restreindre l'évasion touristique en dehors du Grand Rodez, sur la base d'une demande croissante d'hébergement hors hôtellerie</li> </ul> </li> <li>- <b>Economie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le taux de réponses aux demandes d'installation ou d'extension d'entreprises</li> </ul> </li> <li>- <b>Accessibilité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre le Dossier de Voirie d'Agglomération</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accueil :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signalétique centre ville et zone d'entrées de ville</li> <li>- Valorisation urbaine sur les pôles touristiques de la Communauté d'agglomération</li> </ul> </li> <li>- <b>Patrimoine :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation des maisons ou bâtiments locaux pour une activité touristique, préservation du patrimoine local, et des savoirs faire de restauration (Institut de la Pierre, ...) pour l'ensemble du territoire</li> </ul> </li> <li>- <b>Economie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarche qualité au niveau des services et mise en place d'un observatoire économique des actions</li> </ul> </li> <li>- <b>Accessibilité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs quantifiés en matière de qualité environnementale</li> </ul> </li> </ul>

➤ **Contenu de la mesure**

- **Accueil :**
  - Rénovation du centre ville et des entrées de ville.
  - Création du nouveau Foirail
  - Relocalisation de l'Office de tourisme.
- **Patrimoine :**
  - Rénovation centre de Rodez participant à l'esthétisme et l'animation urbaine de la ville
- **Economie :**
  - Le parc des expositions, vitrine de l'économie ruthénoise
- **Accessibilité :**
  - RN.88 mise à gabarit européen
  - Liaisons inter quartiers
- **Promotion – Image - Accueil :**
  - Mobiliser tous les acteurs économiques et les habitants eux-mêmes comme ambassadeurs permanents du territoire
  - Renforcement des pôles d'animation urbaine et touristique
- **Economie :**
  - Zone aéroport

## PROJETS PRIORITAIRES

- Office de tourisme (relocalisation)
- Signalétique adaptée (mise en place)
- Réseau des acteurs du tourisme (renforcement)
- Eco-résidence de tourisme de Combelles (aménagement)
- Opération Bourg Centre (MO Cne du Monastère)
- Mise en valeur de l'Eglise (MO Cne du Monastère)

## EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation
  - Fréquentation touristique payante des équipements
  - Nombre de nuitées.

Mesure : 1 – 4

Une offre d'enseignement supérieur de niveau national

**Axe 1** : Compétitivité et attractivité : une agglomération visible au plan national et européen

- CPER 2007 – 2013 :
  - projet 2 : Renforcement de l'effort de recherche et de modernisation des structures d'enseignement supérieur
  - volet territorial : renforcement des services à la population (art. 31)

## PRESENTATION DE LA MESURE

### ➤ Contexte

L'enseignement supérieur, outil d'aménagement du territoire pour le Grand Rodez, connaît une nouvelle donne avec l'arrivée du PRES (Pôle Régional d'Enseignement Supérieur) qui favorise le regroupement des universités.

La baisse nationale de la démographie pèse également au niveau local et la question du développement de l'enseignement de proximité est primordiale. Le rôle de la collectivité comme garant d'une offre sur l'enseignement supérieur de proximité prend aujourd'hui toute son importance.

Près de neuf établissements accueillent plus de 2000 étudiants, les collaborations avec eux doivent être développées.

De l'amélioration du cadre de vie de l'étudiant au développement des formations la communauté d'agglomération du Grand Rodez doit être source de dynamisme et de proposition pour accompagner les acteurs de demain.

Objectif **Grand Rodez Université** :

- Attirer et accueillir les étudiants, les enseignants et les chercheurs.
- Favoriser la notoriété du territoire au travers d'un projet d'excellence (résultats universitaires et qualité, expertise des formations)
- Développer un cadre de vie exceptionnel pour favoriser l'émergence de projets et de collaborations
- Communiquer sur les forces du territoire

➤ **Enjeux croisés selon les axes du projet d'agglomération**

<b>Compétitivité et attractivité</b>	<b>Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>Qualité urbaine et environnementale</b>
<p>- Faire du territoire du Grand Rodez, un des sites phares de l'enseignement supérieur en Midi-Pyrénées, le doter d'une identité forte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- spécificités niches et formations professionnalisantes liées aux savoir-faire du territoire</li> <li>- Formations pour la réussite : qualité des enseignements formations généralistes bon encadrement</li> <li>- offre d'équipement et de qualité de vie liés au contexte territorial</li> </ul>	<p>- Offrir aux étudiants, enseignants et chercheurs des services pertinents pour répondre à leurs besoins : emplois, accessibilité, offre culturelle, sportive, loisirs, connexion haut débit...</p>	<p>- Doter le territoire de bâtiments adaptés et intégrés dans le développement urbain du territoire (mobilité urbaine, habitat, qualité de vie, accessibilité)</p>

➤ **Objectifs stratégiques croisés selon les axes du projet d'agglomération**

<b>Compétitivité et attractivité</b>	<b>Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>Qualité urbaine et environnementale</b>
<p>- Accompagner le développement de nouvelles formations, (niveau MASTER spécifiques pour renforcer l'identité du territoire et sa spécificité)</p> <p>- Favoriser les partenariats multi sites, internes (établissements supérieurs du territoire) et externes (avec les sites universitaires extérieurs, écoles d'ingénieurs ...)</p> <p>- Favoriser le partenariat entre le monde de l'enseignement supérieur et l'économie comme facteur de création et d'emplois</p> <p>- Mailler l'enseignement supérieur ruthénois, extérieurs et PME PMI notamment dans le cadre du pôle de compétitivité</p> <p>- Le Grand Rodez, un territoire attractif pour l'étudiant, l'enseignant et le chercheur, .... dessiner l'image de l'enseignement supérieur du territoire (communication, plan média etc...)</p>	<p>- Renforcer la cohésion des acteurs enseignement supérieur du territoire</p> <p>- Consolider les fragilités dans le domaine du recrutement</p>	<p>- Structures universitaires achevées</p> <p>- Cohésion entre les grands chantiers du territoire et ceux de l'enseignement supérieur</p>

➤ **Contenu de la mesure**

- Mise en réseau des acteurs de l'enseignement supérieur et des étudiants
- Une identité universitaire pour le territoire (signalétique, identification sur tous les documents de communication institutionnels....)
- Conseil des étudiants.
- Développement des outils d'accueil d'étudiants
- Animation de la vie estudiantine : Une communauté d'agglomération à l'écoute des étudiants -animation du Bureau des Etudiants, accompagnement des étudiants dans leur vie estudiantine et future sur le territoire, lien poursuivi avec les partenaires sociaux ...
- Développer les moyens humains pour coordonner l'action enseignement supérieur
- Extension et requalification  
IUT de Rodez
- EPA Jean-François Champollion site de Rodez

**PROJETS PRIORITAIRES**

- **CPER 2007-2013 : projet 2** : Restaurants universitaires (Burloup et Camonil rénovation)
- Vie estudiantine (animation et conseil des étudiants)
- **POUR MEMOIRE : Convention CPER 2007 – 2013** : - IUT de Rodez (*extension*)  
- EPA Champollion (*aménagement*)

**EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE**

✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation

- nombre et diversité des étudiants accueillis dans les établissements du Grand Rodez ;
- nombre de m<sup>2</sup> de bâtiment mis en service
- nombre de logements étudiants produits
- nombre de repas servis (restaurant universitaire)

Mesure : 2 – 1

Vers une politique de développement du tissu social à l'échelle communautaire (politique de la ville)

**Axe 2** : Cohésion sociale et territoriale : une nouvelle centralité pour un bassin de vie de 150 000 habitants

- CPER 2007 – 2013 :
- volet territorial : renforcement des services à la population (art. 31)

## PRESENTATION DE LA MESURE

### ➤ Contexte

C'est l'ensemble de la communauté d'agglomération qui doit être considéré comme le pôle central du bassin de vie, dans le respect des identités locales. La communauté d'agglomération joue un rôle de plus en plus important d'animation de réseaux sur son territoire. Elle est en effet la bonne échelle d'impulsion et de coordination des projets concernant la vie de la cité. Elle s'inscrit dans une démarche de politique de la ville sans être éligible aux dispositifs nationaux. La communauté d'agglomération a mis en place et développé le partenariat au sein du Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance : c'est le lieu de la concertation et de la coordination des projets.

La responsabilité de centralité du Grand Rodez passe par l'animation d'un réseau d'acteurs et le soutien aux associations qui mettent en place des services auprès des habitants :

- L'appui aux communes pour le développement d'une offre destinée à la **petite enfance**. Il s'agit de faciliter la vie des ménages de jeunes actifs (et, ainsi, contribuer à les « retenir » dans le territoire du Grand Rodez, en complément d'une politique du logement adaptée), mais aussi celle des actifs non résidents, qui très nombreux, viennent des communes voisines ou éloignées, pour travailler sur le Grand Rodez.
- Le travail sur **l'image des quartiers et le développement du lien social** en favorisant l'émergence de projets culturels.
- La réflexion à engager avec les communes sur la définition d'une **politique jeunesse cohérente à l'échelle communautaire** et le soutien à apporter aux associations de jeunes pour la mise en œuvre des projets répondant aux objectifs communs.
- La structuration d'un mode d'intervention sur les actions liées à **l'insertion par l'économique et à l'économie sociale et solidaire** en lien avec la maison commune emploi formation.

➤ **Enjeux croisés selon les axes du projet d'agglomération**

Compétitivité et attractivité	Cohésion sociale et territoriale	Qualité urbaine et environnementale
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changer et valoriser l'image qu'ont les Ruthénois de leur agglomération pour changer l'image de Rodez à l'extérieur</li> <li>- Eveiller la curiosité et faire tomber les a priori en privilégiant les projets d'échanges de jeunes avec l'étranger (mobilité pour renforcer une identité européenne jeune)</li> <li>- Offrir aux habitants du Grand Rodez un niveau de service de qualité (MCEF, petite enfance, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter la gamme de services et d'équipements au service de la population du bassin de vie</li> <li>- Développer le lien « culture – social » en favorisant l'émergence de projets culturels.</li> <li>- Permettre aux habitants du Grand Rodez un accès aux droits communs et veiller au rappel des devoirs (C.I.S.P.D.) dans une démarche d'accès à la citoyenneté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler avec les habitants sur l'identité des quartiers et des communes de l'agglomération en développant les projets culturels, en travaillant sur la signalétique urbaine, en cherchant à leur donner une place dans les projets urbains.</li> </ul>

➤ **Objectifs stratégiques croisés selon les axes du projet d'agglomération**

Compétitivité et attractivité	Cohésion sociale et territoriale	Qualité urbaine et environnementale
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une véritable politique Jeunesse cohérente à l'échelle de l'agglomération qui tienne compte des réalités et spécificités locales. (reprendre la réflexion initiée avec les élus communaux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'économie sociale et solidaire (cadre M.C.E.F.) en facilitant l'émergence des projets en diffusant une culture « Economie Sociale et Solidaire » auprès des habitants</li> <li>- encourager les actions d'insertion par l'économique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique de concertation pour permettre aux habitants de participer aux projets urbains (lien urbanisme, mairies / comités de quartiers)</li> <li>- Information des habitants sur les projets et les politiques du Grand Rodez</li> </ul>

➤ **Contenu de la mesure**

- Définir un cadre d'intervention de la CAGR partagé par les élus et les intervenants dans le domaine de la jeunesse ;
- Créer un cadre pour le développement des projets culture / social (charte culturelle) ;
- Actualiser l'observatoire mis en place au sein du C.I.S.P.D. (cf. bilan partagé réalisé en 2007 sur les problématiques élargies de tranquillité publique, développement social, de citoyenneté et de promotion de l'égalité des chances) ;
- Participer aux projets d'animation de la vie sociale et les élargir aux problématiques de l'occupation des logements sociaux et du vieillissement du quartier ;
- Evaluer le schéma « petite enfance 2000-2006 » et actualiser les besoins (définition d'un nouveau mode d'intervention communautaire) ;
- Mettre en place une régie de territoire (plate-forme collectivités territoriales, bailleurs sociaux, habitants) sur les domaines services à la personne, qualité de service dans le logement, qualité de l'environnement urbain ;
- Formaliser avec les communes un cadre d'implication des habitants aux projets (régie de territoire, projets urbains, projets culturels, animation de la vie des quartiers). En fonction du type de projet le pilote pourra être la commune ou la CAGR.

## PROJETS PRIORITAIRES

- Schéma petite enfance – évaluation et actualisation
- Définition du cadre d'intervention de la CAGR en matière de politique jeunesse
- Régie de territoire
- Réalisation d'une halte garderie (MO Cne de Ste-Radegonde)
- Création d'une épicerie sociale et solidaire (MO Cne d'Onet-le-Château)
- Création de micro-crèches (MO Cne d'Onet-le-Château)

## EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

### ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation

- nombre de places créées pour l'accueil de la petite enfance (avec le soutien du Grand Rodez)
- nombre de projets collectifs à l'initiative des espaces jeunes
- nombre de participants aux Forums Economie Sociale et Solidaire
- nombre de réunions et participants aux réunions de concertation et d'information sur les projets urbains

Mesure : 2 – 2

Assurer l'accessibilité interne et externe du territoire (mise en œuvre du PGD et du DVA)

**Axe 2** : Cohésion sociale et territoriale : une nouvelle centralité pour un bassin de vie de 150 000 habitants

- CPER 2007 – 2013 :
- volet territorial : renforcement des services à la population (art.31)
- Plan Global de Déplacements

## PRESENTATION DE LA MESURE

### ➤ Contexte

Dans le champ des déplacements, le Grand Rodez doit assurer l'accessibilité interne et externe de son territoire. Cela passe par la nécessité d'**améliorer les communications internes** à l'agglomération par un maillage inter quartier et doter le territoire des infrastructures nécessaires en matière d'information et de communication et de **densifier les liaisons avec le bassin de vie** pour améliorer l'accessibilité des services urbains offerts par le Grand Rodez.

Compte tenu des mouvements de population (localisation croissante des actifs en périphérie de l'aire urbaine et du bassin d'emploi, concentration des emplois au cœur de l'agglomération), les déplacements domicile-travail, domicile-étude ou domicile-loisirs et consommation sont appelés à se maintenir à un haut niveau, voire à croître. Tout en conduisant une politique du logement visant à limiter l'impact de la dispersion des ménages, le Grand Rodez doit tenir compte de ces mobilités quotidiennes, qui nouent en même temps des liens entre la communauté et les autres territoires, particulièrement le pays. Il s'agit donc, dans les cinq ans qui viennent, de **mieux articuler l'accessibilité interne et l'accessibilité externe du Grand Rodez**. Autrement dit, d'aller vers une gestion intégrée des mobilités à l'échelle de la communauté, du pays et du bassin de vie. Cette démarche d'ouverture au bassin de vie matérialise les solidarités de fait qui se sont construites au fil des ans du fait du mouvement spontané des ménages et des entreprises, en même temps qu'elle apporte une garantie de rentabilité aux équipements, aux services publics, aux services marchands et aux commerces du Grand Rodez.

Le plan global de déplacements sera mis en œuvre et articulera trois dimensions :

- **l'amélioration de l'accessibilité du Grand Rodez en transports collectifs**, par la création de parcs relais aux portes de l'agglomération, la coordination avec les autres autorités organisatrices de transport (titres combinés, correspondances...) et l'optimisation du réseau urbain ; mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- **une meilleure cohésion interne du territoire** par l'achèvement du boulevard urbain sur l'actuel tracé de la RN 88 et la création d'un maillage routier entre les différents quartiers de l'agglomération ;
- **une cohabitation des différents modes de déplacements**, par la promotion des « modes doux » et leur intégration dans les aménagements de voirie, de zones d'habitat et d'activités.

➤ **Enjeux croisés selon les axes du projet d'agglomération**

Compétitivité et attractivité	Cohésion sociale et territoriale	Qualité urbaine et environnementale
<p>❖ Routes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Désenclavement du Grand Rodez</li> <li>- Connexion aux territoires périphériques</li> </ul> <p>❖ Transports collectifs et modes doux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès au centre agglomération pour les personnes extérieures au Grand Rodez</li> <li>- Optimiser de manière générale le fonctionnement des transports urbains.</li> </ul>	<p>❖ Routes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le transit et la desserte locale entre les différents lieux de vie</li> <li>- Faire en sorte que la rocade actuelle devienne une voie urbaine et non une autoroute → pas de rupture dans le tissu urbain</li> </ul> <p>❖ Transports collectifs et modes doux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre au plus grand nombre de personnes d'emprunter les transports collectifs</li> <li>- Assurer la liaison entre les différents lieux de vie du territoire (habitat, économie, politique de la ville, enseignement)</li> </ul>	<p>❖ Routes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure prise en compte des déplacements dans la politique d'aménagement du territoire du Grand Rodez et en particulier des transports sur routes.</li> <li>- Développement d'un maillage interquartier qui améliore le fonctionnement actuel mais dont les caractéristiques sont assez contraignantes pour que celui-ci ne devienne pas un « mini-contournement »</li> </ul> <p>❖ Transports collectifs et modes doux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité de vie</li> <li>- Diminuer la circulation automobile et donc la pollution en centre-ville</li> </ul>

➤ **Objectifs stratégiques croisés selon les axes du projet d'agglomération**

Compétitivité et attractivité	Cohésion sociale et territoriale	Qualité urbaine et environnementale
<p>❖ Routes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aboutissement des études et réserves foncières pour le contournement</li> <li>- Marquer les portes de l'agglomération par des parcs relais (lien TC ; urbanisme ; tourisme)</li> </ul> <p>❖ Transports collectifs et modes doux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de voyageurs venant de l'extérieur du Grand Rodez</li> </ul>	<p>❖ Routes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Boulevard urbain</li> <li>- Maillage inter quartiers</li> <li>- Politique du stationnement adaptée (lien TC, urbanisme, PLU)</li> <li>- Marquer les portes de l'agglomération par des parcs relais assurant le lien entre véhicule personnel et transport collectif.</li> </ul> <p>❖ Transports collectifs et modes doux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'offre du réseau urbain en amplitude et en cadencement.</li> <li>- Développer le transport à la demande.</li> <li>- Faciliter l'accès au transport.</li> <li>- Améliorer les conditions de circulation des bus (relation Communes, Communauté, Département)</li> </ul>	<p>❖ Routes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien réussir le traitement du boulevard urbain → colonne vertébrale de l'agglomération et le maillage interquartier</li> <li>- Améliorer la qualité de vie (éviter la rupture dans le tissu urbain)</li> <li>- Qualité environnementale (raccourcissement des distances, limitation de la vitesse)</li> <li>- Marquer les portes de l'agglomération par des parcs relais (lien TC)</li> <li>- Intégrer tous les modes de déplacement dans les aménagements du maillage interquartiers</li> </ul> <p>❖ Transports collectifs et modes doux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer le nombre de voitures en centre-ville</li> <li>- Meilleure prise en compte des transports dans les projets de développement futur (habitat, économie)</li> <li>- Mise en œuvre du schéma de référence d'agglomération des circulations douces</li> </ul>

➤ **Contenu de la mesure**

❖ Routes :

- Contournement routier
- Parcs relais
- Mise en œuvre Dossier de Voirie d'Agglomération – maillage interquartier
- PLU (règlement)

❖ Transports collectifs et modes doux :

- Réalisation de parcs relais aux portes de l'agglomération (Calcomier, Saint-Marc, Le Lachet)
- Réflexion sur des titres combinés avec les autres Autorités Organisatrices de Transport dans l'optique des déplacements Domicile – Travail mais aussi pour des produits touristiques
- Restructuration du réseau urbain (nervure urbaine) et du transport à la demande
- Mise en accessibilité du réseau
- Priorisation des bus aux carrefours
- Mise en place de l'observatoire des déplacements
- Approfondissement de la réflexion sur l'utilisation de bus propre (GNV, biocarburant...)
- Aménagement des opérations programmées de circulations douces et intégration de la problématique dans les projets d'aménagement de voirie

**PROJETS PRIORITAIRES**

- Transports Collectifs (investissements de restructuration du réseau : site propre, aménagements de carrefours, SAEIV...)
- Mise en accessibilité du réseau de transports aux personnes à mobilité réduite (aménagements d'arrêts, achat de véhicules adaptés, ...) (MO Grand Rodez et Cnes)
- Parcs relais (création de 3 parcs relais)
- Train d'agglomération (étude de faisabilité)
- Programme quinquennal d'aménagement des routes départementales 2009-2013
- Aménagements cyclables

**EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE**

✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation

Transports collectifs :

- nombre de voyageurs
- kilomètres parcourus

Parcs relais :

- nombre de places créées
- nombre de véhicules utilisateurs

Aménagements cyclables :

- nombre de kilomètres aménagés

**Axe 2** : Cohésion sociale et territoriale : une nouvelle centralité pour un bassin de vie de 150 000 habitants

- CPER 2007 – 2013 :
- volet territorial : renforcement des services à la population (art.31)
- Programme Local de l'Habitat

## PRESENTATION DE LA MESURE

### ➤ Contexte

Il s'agit de répondre à la diversité des besoins de la population présente et à venir, en complémentarité avec l'offre du bassin de vie. Cela suppose de :

- Doter l'agglomération d'une **politique foncière** pour une orientation du développement de l'habitat en qualité et en quantité ;
- **Renforcer les actions pour améliorer le stock de logements** dans le double objectif d'introduire les préceptes du développement durable (réduction des charges notamment) et de reconquérir les centres anciens.

La politique de l'habitat du Grand Rodez doit tenir compte de quatre impératifs, détaillés dans le programme local de l'habitat :

- La **diversification des demandes et des itinéraires résidentiels** : diminution de la taille des ménages, desserrement et recherche d'espace, préférences pour la propriété individuelle, croissance du nombre de personnes âgées, coexistence de « passants » (par exemple, les étudiants, ou des actifs en « mission » ou en poste temporaire à Rodez) et de « sédentaires », répondre aux besoins des familles nombreuses ;
- L'impératif de solidarité **et de mise en œuvre du droit au logement opposable**, qui suppose de développer des logements accessibles pour des ménages à faibles ressources, mais aussi de prendre sa place dans la politique d'attribution des bailleurs sociaux.
- L'impératif de **qualité urbaine et environnementale** qui suppose de concevoir des programmes de logements économes en espace, en énergie, en rejets et qui minimise les besoins en déplacements induits, ou du moins qui minimise l'impact écologique des déplacements induits (localisation des zones d'habitat par rapport aux zones d'activités et aux services, accès aux transports en commun et aux modes « doux », etc.)
- L'impératif de **travailler sur le stock de logements existants, qui compose l'essentiel de l'offre en logement**, par une politique d'amélioration et de réhabilitation de l'habitat public et privé.

**L'offre sera diversifiée**, pour tenir compte des besoins spécifiques : logement des jeunes et des étudiants, offre en accession, vieillissement de la population et installation de retraités dans le périmètre communautaire, ménages à faibles ressources et/ou fragiles. La construction neuve et les opérations de réhabilitation intégreront, selon diverses modalités, des **normes environnementales** destinées à limiter les consommations (énergie, espace) et les rejets (assainissement, déchets). Enfin, en relation étroite avec les communes, le Conseil Général et les différents acteurs de l'habitat, la communauté assurera une **animation du marché local de l'habitat**, au moyen d'outils comme un observatoire, la définition d'objectifs partagés pour l'accès au logement de publics prioritaires dans la perspective de la mise en œuvre du droit au logement opposable et la sensibilisation des acteurs (propriétaires occupants, bailleurs, promoteurs, lotisseurs, entreprises du BTP) à l'impact environnemental des logements

➤ **Enjeux croisés selon les axes du projet d'agglomération**

<b>Compétitivité et attractivité</b>	<b>Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>Qualité urbaine et environnementale</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir de nouveaux ménages sur le Grand Rodez.</li> <li>- Eviter l'évasion des accédants à la propriété.</li> <li>- Logement social (produit d'appel)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centraliser les moyens d'actions au niveau de l'agglomération</li> <li>- Améliorer la qualité du stock de logements</li> <li>- Augmenter le nombre de logements sociaux et mieux les répartir sur le Grand Rodez.</li> <li>- Améliorer l'adéquation entre lieux de vie et de travail.</li> <li>- Répondre aux besoins multiples.</li> <li>- Accompagner et soutenir le PDALPD pour répondre aux besoins des publics spécifiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter l'évasion des accédants à la propriété.</li> <li>- Développer une véritable politique développement durable de l'habitat</li> <li>- Limiter :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- consommation espace</li> <li>- énergie</li> <li>- rejets (assainissement, déchets,...)</li> </ul> </li> </ul>

➤ **Objectifs stratégiques croisés selon les axes du projet d'agglomération**

<b>Compétitivité et attractivité</b>	<b>Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>Qualité urbaine et environnementale</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une véritable politique foncière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Positionner le Grand Rodez comme animateur de dispositifs partenariaux entre secteurs publics et privés et préciser le lien entre communauté et communes.</li> <li>- Mettre aux normes les programmes de logements sociaux existants dans un contexte de hausse des prix de l'énergie</li> <li>- Intensifier la réhabilitation du parc privé.</li> <li>- Intégrer des logements sociaux dans les nouveaux programmes et affiner la connaissance des locataires afin de favoriser une meilleure attribution et fluidifier la rotation dans le parc social.</li> <li>- Améliorer la cohérence entre politiques urbaines, économiques, de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité de la production (programme et lotissement).</li> <li>- Renouveler la ville sur elle-même.</li> </ul>

- Poursuivre :
  - réhabilitation des aires d'accueil pour les gens du voyage.
  - logement étudiant (notamment en terme d'animation)
  - logement des catégories fragiles
  - logement personnes à mobilité réduite

### ➤ **Contenu de la mesure**

- Mettre en place la prospection foncière.
- Renforcer le F.I.F.
- Réviser le PLH en cohérence avec les documents stratégiques de l'agglomération (PLU, SCOT, PGD, ...)
- Développer les « Rencontres de l'habitat »
- Poursuivre la mise en place de l'Observatoire de l'habitat en le mettant en cohérence avec un observatoire des dynamiques du territoire à créer
- Renforcer l'identité des quartiers et des bourgs centres en menant des actions cohérentes et croisées avec les autres compétences de l'agglomération (OPAH, aménagement, commerce, économie).
- Traiter l'accessibilité en prenant en compte les besoins croissants en terme d'adaptation des logements (personnes âgées, handicapées,...).
- Poursuivre et réorienter l'OPAH-RU.
- Traiter les îlots dégradés pour maintenir ou recréer des pôles de vie : traitement des espaces publics, mise en œuvre d'une ZPPAUP
- Incitations financières et réglementaires et/ou contraintes (règlement du PLU)
- Sensibilisation des lotisseurs.
- Sensibilisation de la population et des professionnels :
  - population : réseau à construire et développer avec partenaires extérieurs (ARPE, CPIE Rouergue) lien avec économies d'énergies, assainissement, collecte OM, ...
  - professionnels (artisans) : matériaux, techniques, tri des déchets de chantier, déchetterie spécialisée, ...

## **PROJETS PRIORITAIRES**

- Programme Local de l'Habitat (révision)
- Politique Foncière (voir fiche mesure transversale)
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (poursuivre après définition d'un nouveau zonage)
- Logements sociaux :
  - favoriser la construction
  - réhabiliter le parc ancien
- Logements pour les publics spécifiques
- Résidence d'aînés (création près de l'EPHAD La Rossignole) (MO Cne d'Onet-le-Château)
- Construction d'une résidence universitaire (proche lycée agricole La Roque) (MO Cne d'Onet-le-Château)

## EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

### ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation

- nombre de permis de construire et origine des pétitionnaires,
- nombre d'accédants à la propriété sur l'agglomération,
- taux de logement social dans les opérations neuves,
- taux de vacance dans le logement locatif,
- Analyse des permis de lotir sur critères de type HQE.

<b>Mesure : 2 – 4</b>	<b>Développer la pratique des sports et des loisirs</b>	
<b>Axe 2</b> : Cohésion sociale et territoriale : une nouvelle centralité pour un bassin de vie de 150 000 habitants		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- CPER 2007 – 2013 :</li> <li>- volet territorial : renforcer les services à la population (art. 31)</li> </ul>		
<b>PRESENTATION DE LA MESURE</b>		
<p>➤ <b><u>Contexte</u></b></p> <p>La Communauté d'Agglomération du Grand Rodez a beaucoup investi par le passé, ces dernières années en particulier, pour réaliser des équipements structurants à vocation sportive : golf, domaine équestre de Combelles, Complexe omnisports, centre aquatique, ...</p> <p>Il s'agit, aujourd'hui, de repérer les besoins nouveaux, mais aussi et surtout, d'engager une réflexion pour optimiser l'utilisation de ces équipements à l'échelle communautaire. A ce titre, un schéma des équipements sportifs constituera un outil indispensable pour permettre, en lien étroit avec les communes, le développement du sport de masse mais aussi soutenir le sport de haut niveau qui peut s'avérer entre autre un fort vecteur d'image et de communication, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité du territoire.</p> <p>Cette problématique, au-delà des communes du Grand Rodez, pourra être abordée en lien avec les réflexions du Pays Ruthénois.</p> <p>➤ <b><u>Enjeux croisés selon les axes du projet d'agglomération</u></b></p>		
<b>Compétitivité et attractivité</b>	<b>Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>Qualité urbaine et environnementale</b>
- Soutenir le sport de haut niveau	- Favoriser et soutenir aux côtés des communes, échelon de proximité, qui restent pleinement compétentes en la matière, le sport de masse	- Favoriser la pratique du sport tant de haut niveau que de masse par la mise à disposition d'équipements dédiés et de qualité

➤ **Objectifs stratégiques croisés selon les axes du projet d'agglomération**

Compétitivité et attractivité	Cohésion sociale et territoriale	Qualité urbaine et environnementale
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'image de l'agglomération vers une reconnaissance nationale</li> <li>- travailler sur l'évènementiel sportif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la synergie entre les communes, les clubs</li> <li>- Aider la création d'équipements sportifs de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser l'utilisation et le fonctionnement des grands équipements déjà existants (centre aquatique, complexe omnisports, centre équestre, golf, ...)</li> <li>- Poursuivre la politique d'équipement</li> </ul>

➤ **Contenu de la mesure**

- Renforcement des conventions de partenariat pour promouvoir l'image du Grand Rodez. (lien économie et tourisme)
- Optimiser la grille de répartition des subventions de partenariat
- Elaborer un véritable schéma des équipements sportifs (lien urbanisme, politique de la ville, enseignement supérieur, Pays ruthénois) avec prise compte des problèmes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite

**PROJETS PRIORITAIRES**

- Schéma des équipements sportifs (élaboration)
- Terrain de football d'Olemps (M.O. communale)
- Terrain de football synthétique de St-Eloi (M.O. Commune de Rodez)
- Réhabilitation vestiaires et création d'un club house stade « Christian Dumas » (M.O. cne de Sébazac)
- Stade honneur de la Primaube construction des tribunes (MO cne de Luc)
- Halle de pétanque et quillodrome couvert (M.O. cne de Luc)
- Stade de Luc (réaménagement / M.O. cne de Luc)
- Centre multisports (tennis couverts et salle d'armes) (MO Cne Onet)
- Construction d'un gymnase (MO Cne d'Onet-le-Château)
- Aménagement d'une aire de loisirs entre la Gaffardie et Cantagrelh (Cne d'Onet)

## EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

### ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation

#### Sport de haut niveau

- Niveau élite
- Retombées médiatiques

#### Soutien aux clubs (sport de masse)

- Nombre de clubs
- Nombre de licenciés

#### Equipements sportifs

- Nombre d'équipement par type de sport
- Nombre d'utilisateurs
- Coût de fonctionnement

**Axe 3** : Vers une agglomération de référence pour la qualité urbaine et environnementale

- CPER 2007 – 2013 :
  - volet territorial : renforcement des services à la population (art.31)
- Schéma de COhérence Territoriale

## PRESENTATION DE LA MESURE

### ➤ Contexte

Mettre la ville centre à hauteur de l'ambition d'attractivité et de rayonnement national et européen du Grand Rodez requiert :

- Une politique **d'aménagement urbain de la ville centre** qui valorise les équipements structurants dans le domaine artistique, culturel, touristique et universitaire ;
- Une **politique d'animation urbaine** (commerces, services, habitat) au cœur du projet de nouvelle centralité.

La ville centre ne concentre pas, et ne concentrera pas, toutes les fonctions de centralité qu'exerce le Grand Rodez vis-à-vis du pays et du bassin de vie. Elle joue cependant un rôle essentiel comme image de marque : cœur d'agglomération et espace où se concentrent bon nombre de potentialités et d'aménités touristiques.

Plusieurs opérations vont considérablement impacter la ville centre :

- Le musée Soulages et l'aménagement du Foirail
- L'extension des équipements d'enseignement supérieur
- La requalification de l'îlot Combarel...

Ces opérations constituent les points d'appui d'une démarche d'aménagement et de requalification de la ville centre à laquelle la communauté du Grand Rodez entend apporter son appui, selon deux dimensions :

- Une **démarche cohérente de reconquête et de requalification des espaces publics dans la ville centre** : qualité du décor, meilleure accessibilité, réduction de l'emprise des voitures, promotion de l'art urbain, maillage des espaces de loisirs. Il s'agit de promouvoir un art de vivre urbain au cœur de l'agglomération, accueillant et ouvert, incitant à la promenade. Cette politique des espaces publics sera couplée aux politiques de soutien et d'animation en direction du commerce de proximité.
- Une démarche **de préservation, de connaissance et de valorisation du patrimoine**, se traduisant par l'obtention du label « Agglomération d'art et d'histoire » (cf. fiche mesure 1 – 2).

➤ **Enjeux croisés selon les axes du projet d'agglomération**

<b>Compétitivité et attractivité</b>	<b>Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>Qualité urbaine et environnementale</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner à Rodez une notoriété nationale voire internationale</li> <li>- Améliorer l'image, l'identité de Rodez</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamiser la vie urbaine, favoriser l'animation des lieux publics</li> <li>- Soutenir l'attractivité du centre d'agglomération pour l'habitat, les commerces, les services...</li> <li>- Promouvoir le développement harmonieux des espaces urbains (politique des quartiers, des faubourgs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'image, l'identité de Rodez</li> <li>- Renforcer les liens urbains, fonctionnels, paysagers entre les quartiers</li> <li>- Remise à niveau de tous les espaces publics de cœur d'agglomération dans une perspective de véritable saut qualitatif</li> <li>- Dynamiser la vie urbaine, favoriser l'animation des lieux publics</li> <li>- Soutenir l'attractivité du centre d'agglomération pour l'habitat, les commerces, les services...</li> <li>- Promouvoir le développement harmonieux des espaces urbains (politique des quartiers, des faubourgs)</li> </ul>

➤ **Objectifs stratégiques croisés selon les axes du projet d'agglomération**

<b>Compétitivité et attractivité</b>	<b>Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>Qualité urbaine et environnementale</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la création du musée Soulages, dans une logique de tourisme urbain, par une action qualitative sur le "décor urbain" (lien avec le projet tourisme)</li> <li>- Communiquer sur le Projet urbain, comprenant notamment le projet d'aménagement du Foirail</li> <li>- Développer un pôle universitaire dynamique et fédérateur d'animation urbaine (lien enseignement sup.)</li> <li>- Développer une politique de connaissance, de valorisation et de préservation du patrimoine (lien politique culturelle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur le Projet urbain, à destination des populations locales</li> <li>- Mettre en œuvre une politique de reconquête, de requalification des espaces publics ; améliorer leur accessibilité à tous (PMR...)</li> <li>- Mailler un système de parcs urbains et de loisirs sur le territoire</li> <li>- Relier au centre historique les territoires en développement Bourran/Gineste, Costes Rouges, Balquières</li> <li>- Structurer, organiser le développement de la zone urbaine d'entrée sud Olemps/Le Monastère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la création du musée Soulages, dans une logique de tourisme urbain, par une action qualitative sur le "décor urbain"</li> <li>- Développer un pôle universitaire dynamique et fédérateur d'animation urbaine (lien enseignement sup.)</li> <li>- Développer une politique de connaissance, de valorisation et de préservation du patrimoine (lien politique culturelle)</li> <li>- Conforter le lien Rodez / Onet, axe fonctionnel structurant du système urbain central</li> <li>- Mettre en œuvre une politique de reconquête, de requalification des espaces publics ; améliorer leur accessibilité à tous (PMR...)</li> </ul>

	- Améliorer la qualité urbaine et fonctionnelle du pôle de vie Gare SNCF/ Saint Eloi/Pont des quatre saisons	- Mailler un système de parcs urbains et de loisirs sur le territoire - Promouvoir l'art urbain - Réduire la place de la voiture en ville en intervenant notamment sur le stationnement
--	--	---

➤ **Contenu de la mesure**

- Projet d'aménagement et d'équipement du Foirail, autour du Musée Soulages
- Reconversion/requalification de l'îlot Combarel (*lien politique habitat*)
- Aménagement d'espaces publics phares
  - l'axe jardin public/Av. Hugo/place d'armes
  - le tour de ville
  - rues piétonnes
  - ...
- Proposition d'un projet paysager pour le Val d'Auverne
- Lancement de l'inventaire du patrimoine
- Engagement de la démarche Agglomération d'art et d'histoire
- Reconversion/aménagement du lien Rodez Onet : route d'Espalion, friches Balard, Faubourg St Cyrice...
- Lancer une politique d'art urbain par le 1% culture
- Etude d'aménagement du secteur Gare/Saint Eloi
- Etude globale du secteur "entrée sud agglomération" Olemps Le Monastère

**PROJETS PRIORITAIRES**

- Combarel (requalification urbaine) (base étude 2006 ; nouvelle programmation à l'étude)
- Foirail – reconstruction salle des fêtes (MO Cne de Rodez)
- Foirail – parking souterrain (MO Cne de Rodez)
- Foirail – espaces verts et jardin (MO Cne de Rodez)
- Foirail – aménagements urbains (MO Cne de Rodez)
- Multiplex cinéma (construction / MO Cne de Rodez)
- *Label « Agglomération d'Art et d'Histoire » Voir fiche 1 - 2*

**EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE**

✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation

*A déterminer*

**Axe 3** : Vers une agglomération de référence pour la qualité urbaine et environnementale

- CPER 2007 – 2013 :
  - volet territorial : renforcement des services à la population (art.31)
- Schéma de COhérence Territoriale

## PRESENTATION DE LA MESURE

### ➤ Contexte

Assurer la cohésion et l'identité de l'espace communautaire :

- Une stratégie d'intervention autour de **l'identité de l'espace communautaire** : entrées d'agglomération, préservation et valorisation du patrimoine et des paysages naturels et bâtis.
- Des actions visant à accroître la cohésion de l'espace communautaire : pôles de vie secondaires et centre des bourgs, meilleure répartition territoriale de l'habitat et des activités

Le territoire de la communauté est plutôt restreint, mais il témoigne d'une grande diversité. Dès lors, le sentiment d'appartenance et l'identité communautaire ne sont pas immédiatement perceptibles, du moins dans leurs traductions spatiales et paysagères. D'autre part les logiques de développement urbain sont relativement déséquilibrées entre les activités, l'habitat, les voiries. La stratégie communautaire d'aménagement de l'espace visera quatre priorités :

- L'axe nord-sud sera traité comme **un axe structurant de la communauté**. Son aménagement comme boulevard urbain permettra d'en faire le support d'une urbanisation en profondeur. Il sera aussi le vecteur d'un rééquilibrage territorial (localisation de l'habitat, des équipements et des activités).
- Un travail sera engagé sur les signes et les images de **l'identité communautaire** : réflexion sur les entrées de la communauté ; signalétique, mobilier et matériaux destinés à signifier les espaces publics majeurs d'agglomération ; connaissance, valorisation et préservation du patrimoine bâti et naturel de la communauté.
- La **cohésion communautaire sera renforcée** par l'appui aux communes pour la constitution de pôles de vie secondaire, destinés à cristalliser les développements futurs de l'urbanisation ; la réflexion commune sur la localisation, la vocation et la qualité des zones d'activités économiques ; la définition d'un programme d'action foncière, destiné à anticiper et maîtriser les développements futurs des activités et des habitats ; la création d'un ensemble de parcs de loisirs à partir de l'existant (Vabres, Combelles) ou futurs (Balquières, Auterne, Pôle d'exposition et de loisirs...)

- La définition **d'une politique environnementale** intégrant la relation ville/nature : préservation et entretien des espaces naturels, cohabitation de la nature et de la ville, réduction des effets d'artificialisation des sols, prévention des inondations, etc.

➤ **Enjeux croisés selon les axes du projet d'agglomération**

<b>Compétitivité et attractivité</b>	<b>Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>Qualité urbaine et environnementale</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les paysages naturels, bâtis, urbains ; préserver l'environnement</li> <li>- Traiter les paysages urbains d'entrées d'agglomération</li> <li>- Améliorer l'image et l'identité ruthénoises (<i>lien économie, habitat, culture...</i>)</li> <li>- Améliorer l'attractivité économique de Rodez par la qualité urbaine des parcs d'activités (<i>lien économie</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les paysages naturels, bâtis, urbains ; préserver l'environnement</li> <li>- Traiter les paysages urbains d'entrées d'agglomération</li> <li>- Promouvoir un développement équilibré de l'agglomération autour de l'axe nord/sud</li> <li>- Conforter les pôles de vie secondaires, les centres bourgs</li> <li>- Améliorer le cadre de vie urbain et paysager</li> <li>- Maîtriser le développement de l'agglomération par une anticipation foncière</li> <li>- Utiliser le contournement comme support de développement de l'économie, l'habitat, les services</li> <li>- Conforter l'axe nord/sud comme axe structurant de l'agglomération, support d'une urbanisation en épaisseur</li> <li>- Renforcer l'attractivité commerciale de Rodez</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les paysages naturels, bâtis, urbains ; préserver l'environnement</li> <li>- Traiter les paysages urbains d'entrées d'agglomération</li> <li>- Améliorer l'image et l'identité ruthénoises (<i>lien économie, habitat, culture...</i>)</li> <li>- Conforter les pôles de vie secondaires, les centres bourgs</li> <li>- Améliorer le cadre de vie urbain et paysager</li> <li>- Maîtriser le développement de l'agglomération par une anticipation foncière</li> <li>- Conforter l'axe nord/sud comme axe structurant de l'agglomération, support d'une urbanisation en épaisseur</li> </ul>

➤ **Objectifs stratégiques croisés selon les axes du projet d'agglomération**

<b>Compétitivité et attractivité</b>	<b>Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>Qualité urbaine et environnementale</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une politique de connaissance, de valorisation et de préservation du patrimoine</li> <li>- Aménagement / début d'action sur les entrées de ville et les portes de ville</li> <li>- Remise à niveau qualitative des Parcs d'Activités Economiques (PAE) existantes</li> <li>- Prévoir le développement de nouveaux PAE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner une identité commune aux espaces publics majeurs d'agglomération (mobilier, matériaux, couleur)</li> <li>- Créer un système de parcs de loisirs à partir des équipements existants (Vabre, Combelles) ou futurs (Balquières, Auterne, Pôle expos/loisirs)</li> <li>- Le Parc des expositions comme moteur d'une dynamique économique et sociale du sud agglomération</li> <li>- Se doter d'une véritable politique environnementale ; mieux intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques habitat, déplacements, développement urbain...)</li> <li>- Connaître le tracé du contournement ; anticiper les territoires d'enjeu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir un programme d'action foncière</li> <li>- Réfléchir et contenir le développement urbain (urbaniser en continuité, limiter le mitage...)</li> <li>- Développer une politique de connaissance, de valorisation et de préservation du patrimoine</li> <li>- Réglementer/harmoniser l'affichage publicitaire d'entrée d'agglomération</li> <li>- Donner une identité commune aux espaces publics majeurs d'agglomération (mobilier, matériaux, couleur)</li> <li>- Aménagement / début d'action sur les entrées de ville et les portes de ville</li> <li>- Anticiper le développement urbain des pôles de vie secondaires par des études d'urbanisme préalables</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'aménagement qualitatif du Boulevard Urbain et de ses abords</li> <li>- Attirer les grandes enseignes commerciales, vecteurs d'attractivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un système de parcs de loisirs à partir des équipements existants (Vabre, Combelles) ou futurs (Balquières, Auterne, Pôle expos/loisirs)</li> <li>- Se doter d'une véritable politique environnementale mieux intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques habitat, déplacements, développement urbain...)</li> <li>- Poursuivre l'aménagement qualitatif du Boulevard Urbain et de ses abords</li> </ul>
--	---	---

➤ **Contenu de la mesure**

- Lancement de l'inventaire du patrimoine
- Engagement de la démarche Agglomération d'art et d'histoire
- Engager la réflexion sur les dispositifs publicitaires
- Etude et révision du P.L.U. relative aux entrées de ville, notamment nord et sud
- Proposition d'une charte des espaces publics
- Etude d'urbanisme sur les portes d'entrées de ville : Calcomié, Saint Marc, Le Lachet
- Etude et montage opérationnel des extensions des PAE de Bel Air et de Malan Gazet (en lien avec le Parc des Expositions) ; démarche de préfiguration de la ZA de l'Aéroport (en lien avec le Pays Ruthénois)
- Systématiser les études d'urbanisme sur les secteurs de développement
- Création du Pôle Parc des Expositions et des Loisirs prévoyant autour de l'équipement d'expositions des fonctions sportives et de loisirs, et des activités économiques connexes
- Développement d'une politique de l'environnement : plan climat, actions urbanistiques exemplaires, soutien aux actions privées...)
- Conseil architectural et urbanistique à destination des habitants et pétitionnaires de Permis de construire
- Charte des lotissements
- Etude d'aménagement de la carrière de la Vialatelle / Parcs d'Auterne, des Balquières, des Expositions
- Créer une stratégie d'action foncière ; mettre en place les outils et les moyens.
- Créer un outil d'évaluation des politiques d'urbanisme (SCoT, P.L.U.) en préparation de la révision n°2 du ScoT 8 communes ; promouvoir un SCoT élargi
- Réaliser l'aménagement de la section Saint Cloud Saint Félix en Boulevard Urbain
- Aménager la Z.A.C. de l'Estréniol – Sébazac/Onet

**PROJETS PRIORITAIRES**

- Entrées de ville (étude : signalétique, matériaux, mobilier urbain,...)
- Plan Local d'Urbanisme (Révision)
- SCOT (révision n°2)
- Mairie et Centre de loisirs sans hébergement (construction MO Druelle)
- Salle polyvalente du bourg (aménagement / MO Druelle)
- Bibliothèque / Salle de jeux (construction M.O. Druelle)
- Etude d'aménagement et de planification (MO Luc /Primaube)
- Opération façades quartier de la Mouline (MO Olemps)
- Extension du centre bourg (création VRD / MO Olemps)
- Parc public (création / MO Olemps)
- Complexe salles multi- générations (const. MO Olemps)
- Bois de Linars (aménagement parcours / MO Olemps)
- Espace public « Camps Sarrats » (MO Sébazac)
- Cœur de village Onet-l'Eglise (aménagement / MO Sébazac)
- Espace public place St-Barnabé (aménagement / MO Sébazac)
- Cœur de village Concourès (aménagement / MO Sébazac)
- Maison des associations (structure multiservices : RAM, multi –accueil, services sociaux, salle expositions / MO Luc)
- Cœur de bourg de Luc (construction de restaurant scolaire, halte garderie, logements sociaux, ... / MO Luc)
- Opération Bourg Centre (MO Cne de Sainte-Radegonde)

## EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation

*A déterminer*

Mesure : 3 – 3

Maîtriser l’empreinte écologique du Grand Rodez

**Axe 3** : Vers une agglomération de référence pour la qualité urbaine et environnementale

- CPER 2007 – 2013 :
- volet territorial : renforcement des services à la population (art.31)
- Schéma de COhérence Territoriale

### PRESENTATION DE LA MESURE

#### ➤ Contexte

L’objectif de maîtrise de l’empreinte écologique passe par la mise en œuvre des principes d’aménagement et de développement des transports collectifs définis plus haut. Plus spécifiquement, elle concernera l’assainissement et les déchets.

- En matière de déchets, l’objectif est d’abord la réduction à la source et l’augmentation de la collecte des déchets recyclables, ce qui demande à la fois une action de sensibilisation et une amélioration du fonctionnement de la chaîne de traitement (augmentation du nombre de points de collecte, optimisation du fonctionnement des déchetteries, filière adaptée au traitement des déchets des artisans, amélioration du bilan carbone de la collecte).
- En matière d’assainissement, l’effort devra porter plus particulièrement sur l’amélioration de la qualité des eaux d’épuration rejetées via les installations d’assainissement individuel et sur la mise en place d’une filière d’élimination des boues d’épuration.

#### ➤ Enjeux croisés selon les axes du projet d’agglomération

Compétitivité et attractivité	Cohésion sociale et territoriale	Qualité urbaine et environnementale
❖	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Assainissement<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer une gestion maîtrisée de l’urbanisation (lien urbanisme, habitat, économie).</li></ul></li><li>❖ Déchets ménagers<ul style="list-style-type: none"><li>- Répondre à la problématique de l’accroissement des quantités de déchets liées à la croissance</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Assainissement<ul style="list-style-type: none"><li>- Amélioration de la qualité des eaux d’épuration rejetées (milieu rural et individuel).</li></ul></li><li>❖ Déchets ménagers<ul style="list-style-type: none"><li>- Diminuer la production de déchets à la source.</li><li>- Augmenter la collecte des déchets recyclables.</li></ul></li></ul>

	<p>démographique et économique (lien urbanisme, habitat, économie).</p> <p>❖ Environnement et milieux naturels - Protection des biens, des personnes et des zones naturelles contre les risques d'inondation.</p>	<p>❖ Environnement et milieux naturels - Préserver et améliorer la qualité environnementale du Grand Rodez et limiter les risques de pollution. - Limiter les rejets dus aux consommations d'énergie.</p>
<p>➤ <b><u>Objectifs stratégiques croisés selon les axes du projet d'agglomération</u></b></p>		
<b>Compétitivité et attractivité</b>	<b>Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>Qualité urbaine et environnementale</b>
	<p>❖ Assainissement - Mise en œuvre du schéma d'assainissement : étendre les réseaux et la collecte dans les zones d'assainissement collectif. - Penser un système d'aides (notamment financières) pour la mise en conformité des installations.</p> <p>❖ Déchets ménagers - Gérer l'étalement de l'urbanisation (habitat, économie).</p> <p>❖ Environnement et milieux naturels - Contrôler l'écoulement des ruisseaux de l'Auterne et de Fontanges</p>	<p>❖ Assainissement - Trouver une filière d'élimination, de préférence par valorisation, des boues d'épuration qui satisfasse à la réglementation et contribue à la protection de l'environnement. - Améliorer les performances du réseau de collecte des eaux usées. - Achever le contrôle de l'assainissement autonome (SPANC) et définir une politique de branchements.</p> <p>❖ Déchets ménagers - Augmenter les flux de déchets recyclables collectés par apport volontaire. - Optimiser le fonctionnement des déchetteries. - Etendre le tri à de nouvelles catégories de déchets. - Mise en place d'une filière adaptée aux déchets de l'activité des artisans pour éviter la saturation des déchetteries.</p> <p>❖ Environnement et milieux naturels - Procéder à un état des lieux de la qualité de l'air sur les zones sensibles (lien économie, déplacements). - Poursuivre l'entretien des berges afin de préserver un cadre de vie accueillant et de protéger le milieu naturel : faune et flore aquatiques. - Remettre en état les chaussées des rivières. - Récupérer l'eau de ruissellement pour l'arrosage ou d'autres utilisations. - Limiter les consommations d'énergie (bâtiments, déplacements).</p>

## ➤ Contenu de la mesure

### ❖ Assainissement

- Contrôle des branchements et mise en place de conventions de rejets avec les industriels et les utilisateurs non domestiques.
- Assainissement autonome : contrôle + information des usagers par le SPANC et mise en œuvre d'une politique adaptée.
- PLU ( zonages et règlement).

### ❖ Déchets ménagers

- Meilleure prise en compte dans les projets d'urbanisation (lotissements d'habitations et zones d'activités).
- Augmenter les points de collecte.
- Campagne de sensibilisation pour le tri.
- Appliquer les principes de chantiers à faible nuisance pour les constructions sous maîtrise d'ouvrage du Grand Rodez.
- Mise en œuvre d'une filière dédiée aux déchets des artisans.
- Etudier les possibilités d'utilisation de carburants plus respectueux de l'environnement pour les bennes de collecte. (lien transports collectifs)

### ❖ Environnement et milieux naturels

- Poursuivre l'entretien des berges (cellule opérationnelle rivières).
- Prévoir des aides financières pour les propriétaires afin de favoriser la remise en état des chaussées.
- Réalisation d'une campagne de mesures de la qualité de l'air.
- Réaliser un système d'éclairage public à variation de puissance pour les zones d'activités (lien économie).
- Favoriser la mise en œuvre des principes HQE pour les bâtiments sous maîtrise d'ouvrage Grand Rodez notamment sur les aspects thermiques (isolation, chauffage, climatisation).
- Réaliser des systèmes de récupération des eaux de ruissellement (arrosage,...).
- Créer quatre bassins de rétention
- En partenariat avec les communes, réfléchir sur la gestion du patrimoine arboré (maintien notamment de la qualité paysagère).

## PROJETS PRIORITAIRES

- Valorisation des boues d'épurations (étude et mise en œuvre)
- Points de collecte des déchets recyclables (aménagement)
- Utilisation de carburants plus respectueux de l'environnement (étude)
- Bassins de rétention (réalisation de 4 bassins)
- Entretien des berges (travaux cellule opérationnelle rivière)
- Mise en œuvre de la norme HQE pour les futurs bâtiments (participation études et travaux)
- Recyclerie (aménagement)
- Déchetterie « artisans » (aménagement)

## EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

### ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation

#### Assainissement :

- quantité de boues d'épuration valorisées
- qualité des eaux rejetées
- nombre de contrôles effectués par le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif)

#### Déchets :

- quantité collectée
- quantité de déchets recyclables
- kilométrages parcourus par les bennes de collecte et quantité de carburants consommés

#### Environnement et milieux naturels :

- kilomètres de berges entretenues
- nombre d'opération HQE
- mesure des économies d'énergie réalisées

**Axe 1** : Compétitivité et attractivité : une agglomération visible au plan national et européen

**Axe 2** : Cohésion sociale et territoriale : une nouvelle centralité pour un bassin de vie de 150 000 habitants

**Axe 3** : Vers une agglomération de référence pour la qualité urbaine et environnementale

- CPER 2007 – 2013 :
- volet territorial : le développement durable des territoires (art. 33)
- SCOT ; STIE ; PLH ; PGD

## PRESENTATION DE LA MESURE

### ➤ Contexte

L'ambition du changement d'échelle implique une diversification des espaces de référence du Grand Rodez. Il ne s'agit pas de concurrencer les métropoles régionales voisines, mais de doter l'agglomération d'un ensemble de spécialisations ciblées et clairement identifiées qui en accroissent le rayonnement, dans le champ culturel et artistique, de l'enseignement supérieur et de l'activité économique (axe 1, compétitivité et attractivité).

Par ailleurs, l'actualisation des fonctions historiques de ville moyenne implique de repenser le rôle de centralité du Grand Rodez pour un vaste espace, au sud du Massif Central et au nord de Midi-Pyrénées, qui atteint 200 000 habitants. L'ensemble de la communauté constitue cette nouvelle centralité. La communauté du Grand Rodez accueillera dans son territoire toujours plus d'usages différenciés, qui peuvent être contradictoires : résidents, actifs non résidents, étudiants, touristes, consommateurs, jeunes ménages primo accédants, ménages précaires, retraités, etc. Il lui faudra répondre à ces usages et assurer leur cohabitation au sein de l'espace communautaire. Il faut donc situer l'offre de services et les politiques d'habitat et de déplacements dans le contexte d'un territoire élargi et d'une population en croissance dont les besoins se diversifient (axe 2, cohésion sociale et territoriale).

Les deux premiers axes du projet du Grand Rodez ne prendront véritablement toute leur mesure que s'ils s'intègrent dans un projet d'aménagement et un projet de gestion urbaine qui œuvrent dans le sens de la qualité. L'agglomération ruthénoise manque de cohérence interne et porte les stigmates de décisions d'aménagement anciennes et mal coordonnées qui affaiblissent les ressources architecturales, urbaines et environnementales de la communauté. Sans une politique de valorisation de la ville et de son environnement naturel, les stratégies d'attractivité et de nouvelle centralité risquent de rester lettre morte.

Ainsi, le projet de territoire du Grand Rodez, relativement exhaustif, associant étroitement les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, plaident pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un véritable Agenda 21 local au service de ses habitants, actuels et futurs.

➤ **Enjeux croisés selon les axes du projet d'agglomération**

**Compétitivité et attractivité**

**Cohésion sociale et territoriale**

**Qualité urbaine et environnementale**

Conformément au référentiel national et au projet d'agglomération du Grand Rodez :

- la lutte contre l'effet de serre,
- l'épanouissement humain et l'amélioration de la qualité de la vie,
- la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources naturels,
- la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnelle et territoriale,
- l'emploi et la dynamique de développement modifiant les modes de production et de consommation

➤ **Objectifs stratégiques croisés selon les axes du projet d'agglomération**

**Compétitivité et attractivité**

**Cohésion sociale et territoriale**

**Qualité urbaine et environnementale**

- rechercher la participation de la population et des acteurs du territoire,
- rechercher systématiquement les pistes d'amélioration,
- rechercher la transversalité entre les enjeux du territoire économiques, sociaux et environnementaux,
- aller vers une gouvernance adaptée en terme de décision et de méthode de travail de la collectivité (optimiser la cohérence de l'action publique en fonction de chaque projet, des partenaires et des autres échelles de territoires,)
- mettre en œuvre un processus d'évaluation qui doit permettre de vérifier la pertinence et l'efficacité des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable et des attentes de la population ainsi que des moyens affectés.

➤ **Contenu de la mesure**

- élaborer et mettre en œuvre l'Agenda 21 local du Grand Rodez

**PROJETS PRIORITAIRES**

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration e l'Agenda 21 local

## EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation

Le Grand Rodez s'appuiera en ce domaine sur le référentiel national d'évaluation des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux qui est en cours de constitution.

**Mesure : T – 2**

**Vers une véritable politique foncière d'agglomération**

**Axe 1** : Compétitivité et attractivité : une agglomération visible au plan national et européen

**Axe 2** : Cohésion sociale et territoriale : une nouvelle centralité pour un bassin de vie de 150 000 habitants

**Axe 3** : Vers une agglomération de référence pour la qualité urbaine et environnementale

- CPER 2007 – 2013 :
- volet territorial : projet d'Etablissement Public Foncier d'Etat
- SCOT ; STIE ; PLH ; PGD

## PRESENTATION DE LA MESURE

### ➤ Contexte

La Communauté d'agglomération du Grand Rodez a besoin pour conduire à bien ses politiques et ses projets, dans ses différents domaines de compétences (économie, aménagement de l'espace, habitat, déplacements, environnement, ...) de maîtriser du foncier et, plus particulièrement, pour mettre en œuvre son projet de territoire.

Cependant, un diagnostic a permis d'identifier les besoins et les pistes d'amélioration possibles :

- une certaine maîtrise quantitative globalement par les communes et l'agglomération mais peu de surfaces non affectées ou réellement urbanisables et disponibles ;
- des acquisitions ponctuelles, en fonction des opportunités ou des besoins spécifiques ; d'où la nécessité d'initier une politique stratégique et globale d'acquisitions foncières au niveau de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez ;
- le besoin d'engager une politique prospective permettant d'anticiper les acquisitions nécessaires aux projets à intervenir à long terme et de limiter en conséquence la charge foncière susceptible d'impacter les bilans d'opérations d'aménagement compte tenu de l'explosion du marché foncier ces dernières années ;
- la poursuite de l'utilisation de certains outils mis en place depuis plusieurs mois : Fond d'Intervention Foncière, Zone d'Aménagement Différé, Droit de Préemption Urbain modifié, dont l'effet serait accru par la définition d'une stratégie globale et par l'octroi de moyens techniques organisés et dédiés.

La politique foncière globale à définir pourra s'appuyer sur les outils déjà existants :

- le F.I.F. (Fond d'Intervention Foncière) : outil financier dont la finalité première est la politique du logement dans le cadre de l'équilibre social de l'habitat ;
- le D.P.U. (Droit de Préemption Urbain) désormais au bénéfice de la Communauté d'agglomération pour les Z.A.C., les zones d'activités intercommunales et les zones d'application du F.I.F. ;
- les Z.A.D. (Zone d'Aménagement Différé) qui permettent de se doter d'un Droit de préemption sur des zones naturelles ou agricoles qui a pour effet de geler les prix du foncier ; sa durée de validité est limitée à 14 ans (deux ont déjà été créées sur le territoire du Grand Rodez) ;

<ul style="list-style-type: none"> <li>- la Déclaration d'Utilité Publique pour certaines opérations, dans un objectif éventuellement d'expropriation</li> </ul> <p>Par ailleurs, le Grand Rodez pourrait également bénéficier des actions de l'Etablissement Public Foncier d'Etat en cours de réflexion.</p>		
<p>➤ <b><u>Enjeux croisés selon les axes du projet d'agglomération</u></b></p>		
<b>Compétitivité et attractivité</b>	<b>Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>Qualité urbaine et environnementale</b>
- répondre aux besoins fonciers générés par les projets de la Communauté d'agglomération		
<p>➤ <b><u>Objectifs stratégiques croisés selon les axes du projet d'agglomération</u></b></p>		
<b>Compétitivité et attractivité</b>	<b>Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>Qualité urbaine et environnementale</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- clarifier les rôles de chacun ; organiser la transversalité (la décision, les actes en découlant étant toujours à la fois techniques et juridiques) ;</li> <li>- identifier un agent ou un service référent foncier pour être lisible vis-à-vis des administrés, des communes et élus du Grand Rodez, des acteurs (Domaines, notaires...)</li> <li>- se donner les moyens de définir une politique, une stratégie à une échelle pluriannuelle ;</li> <li>- se donner les moyens de mener des actions de prospective foncière (acquisitions volontaires à l'amiable) pour constituer une réserve à coûts maîtrisés en vue des projets futurs.</li> </ul>		
<p>➤ <b><u>Contenu de la mesure</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir une politique foncière globale</li> <li>- structurer et engager la mise en œuvre de la prospective foncière</li> <li>- constituer des réserves foncières</li> </ul>		
<b>PROJETS PRIORITAIRES</b>		
<b>EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> <li>- m<sup>2</sup> de réserve foncière</li> </ul>		

---

## **ANNEXE 3 : PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE L'ETAT, DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

---

### **-3.1 : PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE L'ETAT**

#### **I. Le cadre d'intervention de l'Etat**

Le caractère stratégique du CPER s'est traduit par un choix de champs d'action autour de trois objectifs et des thématiques liées à :

- la compétitivité et l'attractivité des territoires
- la dimension environnementale du développement durable
- la cohésion sociale et territoriale

A partir de ces principes fondamentaux, l'Etat a souhaité, à l'instar du précédent CPER, instaurer un volet territorial destiné à permettre la prise en compte d'opérations s'inscrivant dans une démarche territoriale infrarégionale.

Pour l'Etat, ces démarches pourront venir en appui de certains grands projets dont les financements auront été définis dans le cadre du volet régional ou s'articuler avec les projets retenus au titre des programmes cofinancés par les crédits européens.

Comme les autres domaines du CPER, le soutien par l'Etat doit par ses orientations et sa sélectivité, rechercher un effet de levier maximum et contribuer de manière efficace au dynamisme des territoires. Il s'agira ainsi d'aider les territoires (Pays, PNR, Agglomérations) à s'inscrire dans les dynamiques de projets touchant des thématiques pour lesquels la ressource leur fait défaut.

De façon générale, L'Etat à travers le volet territorial s'attachera particulièrement dans les Agglomérations à :

- mobiliser les territoires et réduire les inégalités entre eux. L'aménagement du territoire de Midi-Pyrénées doit permettre de compenser les handicaps territoriaux des zones rurales et favoriser l'émergence de nouveaux pôles de développement en s'appuyant notamment sur les fonctions des agglomérations ;
- consolider les systèmes urbains par l'implantation plus équilibrée des activités et des services publics par des complémentarités interurbaines et des liaisons directes avec la métropole (coopération métropolitaine), par l'émergence de vocations économiques, sociales et culturelles affirmées et la recherche d'une grande qualité de la vie sociale, de l'environnement et du cadre de vie.
- jeter les bases du développement durable : c'est à dire un développement qui concilie progrès économique, protection sociale, qualité et valorisation des milieux et des ressources. Ce souci de ménager le territoire doit conduire à ne plus considérer les milieux naturels, comme une variable d'ajustement économique mais comme une ressource à part entière qu'il convient de mettre en valeur comme un atout pour le développement et la qualité de vie.

Sur cette base, l'Etat interviendra dans le volet territorial par le soutien aux thématiques suivantes :

- **Le développement culturel,**

La culture joue un rôle important dans l'économie régionale à travers son impact touristique mais aussi à travers le maillage territorial qu'elle induit. Dans cette optique, L'Etat s'attachera à aménager et moderniser les équipements culturels; à aménager les pôles archéologiques; Et à assurer une offre culturelle de qualité;

#### ▪ **Le développement économique,**

L'objectif retenu est de permettre aux territoires organisés d'affirmer et de valoriser leurs vocations territoriales. Il s'agit ainsi de :

- concourir au développement de l'économie résidentielle, de l'artisanat et du commerce, afin d'offrir aux populations la couverture de services marchands nécessaires à leur maintien mais également créatrice d'activités et d'emplois
- d'offrir des zones d'activités nécessaires à l'implantation d'entreprises;
- de valoriser les potentialités touristiques qui constituent une alternative porteuse de développement.

*Par ailleurs, et en complément de ces actions du volet territorial, lorsque les territoires sont confrontés à des crises économiques ou à des restructurations dont l'impact à des répercussions sur les équilibres locaux, l'Etat apporte son soutien dans des actions collectives vers les entreprises quand elles correspondent aux critères de compétitivité du projet 1 « soutien de la compétitivité économique régionale ».*

#### ▪ **Les services à la personne et des équipements structurants :**

Il s'agit d'assurer l'équité territoriale pour l'accès aux services à la personne; offrir des équipements structurants et favoriser la qualité du cadre de vie. L'Etat interviendra tout particulièrement sur les actions concourant à améliorer l'offre de prise en charge des personnes âgées et handicapées.

#### ▪ **Le développement numérique,:**

L'Etat se veut garant d'un développement numérique équitable pour accompagner les acteurs économiques mais aussi les populations dans l'accès à la société de l'information ; Outre les actions financées dans le cadre du volet territorial, l'appui de l'Etat à l'aménagement numérique des territoires est matérialisé par trois grandes thématiques :

- l'information sur les politiques de développement TIC local, la constitution de dossiers techniques et juridiques...
- la mise en réseau des acteurs qui favorise la transversalité, la mutualisation et l'ouverture à d'autres pratiques, à d'autres ressources.
- l'assistance technique qui consiste à accompagner les porteurs de projets d'un point de vue technique, méthodologique, financiers...

#### ▪ **Le développement durable :**

L'inscription des objectifs de développement durable prend tout son sens dans les **projets de territoires** : pays, agglomérations et Parcs naturels régionaux. Il s'agit d'accompagner les projets de développement durable qui concourent à la préservation et à l'attractivité des territoires. En complément, des actions soutenues dans le volet territorial (préservation et restauration des milieux aquatiques et mise en œuvre d'Agenda 21 et des Plans Climats Territoriaux), l'Etat, en partie par le biais des agences ADEME et Agence de l'Eau étend son action sur l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées aux problématiques énergétiques, de prévention des risques, de préservation de la biodiversité

#### ▪ **l'Ingénierie et à l'assistance technique**

Il convient de bien centrer l'intervention de l'Etat sur l'accompagnement de projets s'inscrivant dans les thématiques ouvertes par le volet territorial. Il s'agira alors d'assurer l'égalité entre les territoires dans l'accès à la matière grise au service de projets concrets.

Pour ce faire, l'Etat apportera son soutien à **l'Ingénierie et à l'assistance technique** afin, de :

- permettre aux maîtres d'ouvrage locaux de concevoir, d'initier et de conduire les projets structurants grâce notamment à des équipes techniques de qualité,
- d'encourager la coordination et la mutualisation des compétences et des savoir-faire.

L'Etat apportera principalement son soutien autour des tâches telles que :

- études de faisabilité ;
- études techniques sur projets ;
- mise en réseau des acteurs et mutualisation autour d'un projet ;
- animation d'un territoire ;
- ...

Parallèlement à ces dispositions, l'Etat contribuera à l'ingénierie des territoires par la poursuite de la mobilisation de ses agents.

L'Etat s'engage à faciliter l'émergence de projets et leur mise en œuvre, notamment par la mise à disposition des informations de caractère socio-économique, environnemental et démographique disponibles au sein de ses services.

**Sous l'autorité du Préfet de département, les services déconcentrés de l'Etat concernés, pourront en tant que de besoin, être sollicités pour apporter l'information, leur appui technique, juridique et leur expertise.**

## **II : Les Principes financiers**

Les engagements pluriannuels pris par l'Etat dans la présente convention-cadre sont subordonnés à l'ouverture de moyens financiers votés par les lois de finances et prévus annuellement dans les BOP.

Tout dossier présenté par l'Agglomération du Grand Rodez en lien avec cette convention-cadre, fera l'objet d'une instruction et d'une décision de subvention spécifique en application du décret du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat et selon les procédures liées au BOP sollicité d'une part et d'autre part, selon les procédures propres aux agences de l'Etat (ADEME, Agence de l'eau Adour-Garonne).

De manière générale, l'attribution des crédits de l'Etat sera subordonnée à la réglementation et aux procédures d'instruction en vigueur.

Pour les projets d'investissement financés par l'Etat, l'ensemble des dispositions du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999, modifié par le décret n°2003-367 du 18 avril 2003, s'applique ainsi que la circulaire du 9 novembre 2000 relative à l'intervention du fonds national d'aménagement du territoire (FNADT).

### **3.2 : PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES AGGLOMERATIONS DECIDES PAR L'ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL LE 15 OCTOBRE 2007**

Dans le cadre des Conventions Territoriales qui seront conclues avec les Communautés d'Agglomération, la Région souhaite :

- soutenir le développement de la métropole régionale,
- conforter le développement et les fonctions de pôles d'équilibre des agglomérations,
- favoriser et accompagner les démarches de développement durable définies et conduites à l'échelle des Agglomérations.

L'intervention de la Région reposera sur les **six principes suivants** :

- **Premier principe** : Les Conventions Territoriales d'Agglomérations devront prendre appui sur un **Diagnostic Stratégique et un Projet élaborés en étroite concertation avec la Région** dans les différents domaines du développement économique, de l'attractivité, de l'éducation, de la mobilité et des transports.
- **Deuxième principe** : **Les modes d'intervention de la Région.**  
Dans un souci de cohérence et de lisibilité de l'action de la Région dans le périmètre des Communautés d'Agglomération, les Conventions Territoriales d'Agglomération pourront mentionner :
  - d'une part, les projets de compétence et de maîtrise d'ouvrage Régionales dans les domaines de l'Education, la Formation Professionnelle, des Transports...
  - d'autre part, les actions accompagnées par la Région dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région au titre des Projets 2 – renforcement de l'effort de Recherche et modernisation des structures d'Enseignement Supérieur -, 4 – développement du Réseau de Transport -, 5 – Plan Climat Régional -, 6 – Plan Régional de Restauration du bon état des eaux -, 7 – Plan Régional de Prévention des Risques -.

Par ailleurs, **dans le cadre du Fonds des Politiques Territoriales, la Région pourra soutenir** :

- la création de grands équipements structurants (Parcs d'Activités Economiques d'Intérêt Régional, Grands Equipements Culturels, Sportifs ...)
- la modernisation de grands équipements culturels et patrimoniaux existants,
- la qualification des espaces publics communaux selon les critères en vigueur,
- Prioritairement les projets d'aménagement des parkings dans les gares et les projets d'intermodalité ainsi que leur complémentarité avec les modes doux et la voiture particulière.
- les projets présentés par les communes rurales membres d'une Communauté d'Agglomération faisant partie d'un Pays seront soutenues selon les mêmes modalités d'intervention de la Région en faveur des Pays, à l'exception des pôles de services aux publics (Maisons de santé pluridisciplinaires, Pôles de petite

enfance), pour lesquels l'aide de la Région est réservée aux seules zones rurales ou de montagne des Pays ou des Parcs Naturels Régionaux, hors territoires des Communautés d'Agglomération. L'aide attribuée par la Région pour le cofinancement de ces projets s'imputera sur la dotation du Fonds des Politiques Territoriales attribuée à titre indicatif aux Conventions Territoriales d'Agglomérations.

**Les projets soutenus par la Région devront s'inscrire dans les démarches de « Développement Durable » fixée dans l'agenda 21 Régional et notamment dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, la promotion des Energies renouvelables et d'Accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite ou handicapées**

- **Troisième principe : Mobilisation du Fonds des Politiques Territoriales dans le cadre de la Convention Territoriale d'Agglomération du Grand Rodez.**

La dotation du Fonds des Politiques Territoriales en faveur de la Convention Territoriale d'Agglomération du Grand Rodez est fixée à titre indicatif à 6,3 M€ pour la période 2008-2013.

**Il est par ailleurs précisé que chaque programme opérationnel annuel présenté par une Communauté d'Agglomération ne pourra solliciter plus de 25 % de la dotation pluriannuelle du Fonds des Politiques Territoriales consacrée aux Conventions Territoriales d'Agglomérations.**

- **Quatrième principe : Seuil minimum de projets communautaires.**  
La Région consacrera au moins 60 % de sa participation au titre du Fonds des Politiques Territoriales au financement d'équipements structurants à vocation communautaire dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté d'Agglomération concernée.
- **Cinquième principe : Critères et taux d'intervention.**  
Pour les projets sollicitant le Fonds des Politiques Territoriales et à l'exception des Parcs d'Activités Economiques et des Espaces publics régis par des critères spécifiques, la Région appréciera et fixera son niveau de participation en fonction de l'intérêt majeur du projet, de l'équilibre entre cofinanceurs mais aussi de la viabilité du plan de financement.

### **3.3 : PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL DE L'AVEYRON**

Le Conseil Général de l'Aveyron étudiera l'accompagnement qu'il apporte aux différents maîtres d'ouvrage dans le cadre de ses programmes départementaux adoptés le 29 septembre 2008.

La réflexion conduite pour l'accompagnement des Aveyronnais a permis de définir des priorités fondées sur la solidarité, l'équité et la proximité.

Le développement durable constitue une des approches transversales.

Les modalités et les conditions de l'accompagnement du Conseil Général sont détaillées dans chacun des programmes d'aides adoptés par l'Assemblée Départementale qui fonctionnent par approche sectorielle.

Parmi ces approches figurent les points suivants :

#### **a) Le soutien à l'économie aveyronnaise et au tourisme**

Le Conseil Général souhaite développer une politique départementale de soutien à l'économie aveyronnaise qui concourt à promouvoir un département durable dans un souci d'attractivité et d'équilibre des territoires.

Le Conseil Général a défini les objectifs suivants :

- accompagner la réflexion des collectivités dans le développement d'une offre foncière de qualité, compétitive et durable
- encourager les zones d'activités stratégiques pour le département
- soutenir et encourager les projets d'investissement immobiliers, liés au maintien d'emplois ou générateurs de création d'emplois
- accompagner les mutations techniques et organisationnelles des entreprises
- favoriser dans un objectif de solidarité territoriale, la création-transmission-reprise des entreprises commerciales et artisanales.
- Développer la destination « Aveyron, pays d'émotions ».

#### **b) L'aménagement et l'équipement des territoires**

La politique départementale poursuit plusieurs objectifs :

- renforcer l'attractivité des territoires et répondre aux besoins de la population
- assurer un équilibre et une solidarité entre les territoires par des interventions équitables et un système de péréquation
- poursuivre une politique départementale en faveur d'investissements reconnus comme prioritaires
- favoriser les démarches concertées à l'échelle du territoire.

### **c) Le développement culturel en lien avec le patrimoine**

Le domaine culturel trouve toute sa place dans le processus d'aménagement du territoire avec une orientation privilégiant :

- l'équilibre territorial,
- l'attente des Aveyronnais,
- le développement durable.

Il ressort en effet, la nécessité d'inscrire la démarche de développement culturel dans un réseau départemental permettant l'expression de chaque territoire, favorisant la promotion de la diversité culturelle, l'élargissement des publics.

En considérant l'évolution du paysage partenarial en matière de valorisation et sauvegarde de patrimoine aveyronnais, il convient :

- de mettre en œuvre une politique culturelle de proximité permettant le développement de projets de territoire (au travers notamment de partenariats) et l'affirmation de l'identité artistique du département,
- de développer une politique patrimoniale de soutien direct s'appuyant sur les caractéristiques de ce patrimoine culturel, expression de notre histoire, à transmettre aux générations futures,
- de favoriser l'innovation et la création pour un patrimoine aveyronnais évolutif et vivant.

### **d) Une contribution au développement de l'enseignement supérieur**

Favoriser le développement de l'enseignement supérieur dans le département est également une des priorités du Conseil Général.

S'agissant de l'agglomération ruthénoise, il s'agit à travers le syndicat mixte créé à cet effet, de mettre en place des conditions favorables à l'accueil des étudiants.

---

## ANNEXE 4: SUPPORT ADMINISTRATIF COMMUN POUR LA PRESENTATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS ANNUELS

---

Cette annexe vise à lister les informations (à minima) devant figurer dans les programmes opérationnels annuels présentés par les Communautés d'Agglomérations.

La présentation se fera avec une mise en page « à l'italienne » et les Programmes Opérationnels seront transmis aux différents partenaires par voie électronique sous format Excel.

Chaque page du document constituant le programme opérationnel annuel devra comporter les rubriques suivantes :

- **en tête** : le nom de l'Agglomération avec l'année concernée de programmation  
(*ex : année 1 – phase 1 – 2008*)
  
- un exposé des motifs, s'appuyant sur les synthèses des comités territoriaux et comités des financeurs au cours desquels les opérations ont été présentées.
  
- **colonnes** :
  - . intitulé de l'opération,
  - . localisation du projet,
  - . maître d'ouvrage,
  - . total TTC,
  - . total HT,
  - . total des aides publiques sollicitées (1 colonne montant et 1 colonne %)
  - . une colonne par partenaires financeurs - Europe, Etat, Région, Département, autre - (1 colonne montant et 1 colonne %)
  - . autofinancement (1 colonne montant et 1 colonne %),
  - . observations.

à titre indicatif

**Volet territorial (développement économique et grands projets structurants)**

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Montant en € HT	Europe		Etat		Région		Département		Commune		Grand Rodez		Autres	
			en €	en %	en €	en %	en €	en %	en €	en %	en €	en %	en €	en %		
<b>Mesure 1 - 1 : Consolider les fonctions de pôle d'activités d'échelle régionale de l'agglomération</b>																
P.A. Bel-Air (extension) 1ère tranche	G.R.															
P.A. Bel-Air (requalification) 1ère tranche	G.R.															
P.A. Cantaranne (requalification) 1ère tranche	G.R.															
Parc des expositions (création)	G.R.															
P.A. Bel-Air (extension) 2ème tranche	G.R.															
Programme commerce 2010-2013 (FISAC/OMPCA)	G.R.															
<b>Mesure 2 - 2 : Assurer l'accessibilité interne et externe du territoire (mise en œuvre du PGD et DVA)</b>																
Parcs relais (création de 3 parcs) (1)	G.R.															
<b>Mesure 3 - 1 : Une ville centre à la hauteur des ambitions de rayonnement du Grand Rodez</b>																
Combarel (requalification urbaine)	G.R.															
Foirail - aménagements urbains	Cne de Rodez															
Label "Agglomération d'Art et d'Histoire"	G.R.															
<b>Mesure 3 - 3 : Maîtriser l'empreinte écologique du Grand Rodez</b>																
Bassins de rétentions (aménagement de 4 bassins)	G.R.															
<b>Mesures transversales</b>																
T - 1 : Agenda 21 Local du Grand Rodez	G.R.															

**Volet régional : nouvelles demandes et rappel pour mémoire**

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Montant en € HT	Europe		Etat		Région		Département		Commune		Grand Rodez		Autres	
			en €	en %	en €	en %	en €	en %	en €	en %	en €	en %	en €	en %		
<b>Mesure 1 - 1 : Consolider les fonctions de pôle d'activités d'échelle régionale de l'agglomération</b>																
Pôle de compétitivité AGRIMIP Innovation																
Pôle de compétitivité AESE																
<i>Sous-total</i>																
<b>Mesure 1 - 2 : La culture, moteur du développement</b>																
Musée Soulages (construction)	G.R.															
<i>Sous-total</i>																
<b>Mesure 1 - 4 : Une offre d'enseignement supérieur de niveau national</b>																
Restaurants universitaires (rénovation des 2)																
IUT (immobilier extension)	S.M.	3 972 000			1 502 000		967 000		751 000				751 000			
EPA Champollion (immobilier aménagement)	S.M.	10 000 000			3 330 000		3 330 000		1 670 000				1 670 000			
<i>Sous-total</i>		13 972 000														

**Autres projets relevant des politiques sectorielles des partenaires**

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Montant en € HT	Europe		Etat		Région		Département		Commune		Grand Rodez		Autres	
			en €	en %	en €	en %	en €	en %	en €	en %	en €	en %	en €	en %	en €	en %
<b>Mesure 1 - 1 : Consolider les fonctions de pôle d'activités d'échelle régionale de l'agglomération</b>																
Hôtel d'entreprises	G.R.															
<b>Mesure 1 - 2 : La culture, moteur du développement</b>																
Salle de spectacles "Arts vivants" (construction)	G.R.															
Salle de Musiques actuelles (construction)	G.R.															
Résidences d'artistes (création ou requalification)	G.R.															
Micro-lieux de diffusion (requalification)	Communes															
Réserves communes 3 musées (construction)	G.R.															
Label "Agglomération d'Art et d'Histoire"	G.R.															
Complexe culturel (salle de théâtre)	Cne d'Onet															
Salles de cinéma (création)	Cne d'Onet															
Médiathèque (réaménagement et extension)	Cne d'Onet															
Château d'Onet-Village (restauration)	Cne d'Onet															
<b>Mesure 1 - 3 : Vers une mise en tourisme du Grand Rodez</b>																
Eco-résidence de tourisme de Combelles (amgt)	G.R.															
Office de tourisme (construction) (provision)	G.R.															
Signalétique tourisme (mise en place)	G.R.															
Réseau des acteurs du tourisme (renforcement)	G.R.															
Opération Bourge centre	Cne Monastère															
Mise en valeur de l'Eglise	Cne Monastère															
<b>Mesure 1 - 4 : Une offre d'enseignement supérieur de niveau national</b>																
Vie estudiantine (animation / Conseil des étudiants)	S.M. / G.R.															
<b>Mesure 2 - 1 : Vers une politique de services à la population (politique de la ville)</b>																
Schéma petite enfance (évaluation / révision)	G.R.															
Politique jeunesse (déf. Cadre d'intervention)	G.R.															
Régie de territoire	ad hoc															
Halte garderie (réalisation)	Ste-Radegonde															
Epicerie sociale et solidaire (création)	Cne d'Onet															
Micro-crèches (création)	Cne d'Onet															
<b>Mesure 2 - 2 : Assurer l'accessibilité interne et externe du territoire (mise en œuvre du PGD et DVA)</b>																
Transports collectifs (aménagement)	G.R.															
Transports collectifs mise en accessibilité PMR	G.R. et Cnes															
Train d'agglomération (étude de faisabilité)	Région															
Programme cinq routes déptales 2009-2013	G.R.															
Aménagements cyclables	G.R.															
<b>Mesure 2 - 3 : Anticiper les comportements des ménages en matière de logement</b>																
Programme Local de l'Habitat (révision)	G.R.															
OPAH-RU (nouveau zonage)	G.R.															
Logements sociaux (aides construction)	G.R.															
Logements publics spécifiques (aides construction)	G.R.															
Résidence d'ânés (EPHAD La Rossignole)	Cne d'Onet															
Résidence universitaire (Lycée La Roque)	Cne d'Onet															

<b>Mesure 2 - 4 : Développer la pratique des sports et des loisirs</b>															
Schéma des équipements sportifs (élaboration)	G.R.														
Terrain de football (aménagement catégorie 5)	Cne d'Olemps														
Terrain de football synthétique de St-Eloi (amgt)	Cne de Rodez														
Vestiaires (réhabilitation) / Club house (amgt)	Cne de Sébazac														
Tribunes stade honneur de La Primaube (const)	Cne de Luc														
Halle de pétanque et quillodrome couvert	Cne de Luc														
Stade de Luc (réaménagement)	Cne de Luc														
Centre multisports (tennis couverts, salle d'armes)	Cne d'Onet														
Gymnase (construction)	Cne d'Onet														
Aire de loisirs de Gaffardie / Cantegrelh (amgt)	Cne d'Onet														
<b>Mesure 3 - 1 : Une ville centre à la hauteur des ambitions de rayonnement du Grand Rodez</b>															
Foirail - reconstruction salle des fêtes	Cne de Rodez														
Multiplex cinéma (construction)	Cne de Rodez														
<b>Mesure 3 - 2 : Une identité et une cohérence pour l'espace communautaire</b>															
Entrées de ville (étude : signalétique, mobilier ...)	G.R.														
Plan Local d'Urbanisme (révision)	G.R.														
SCOT (révision n°2)	G.R.														
Mairie/Centre de loisirs sans hébergmt (const)	Cne de Druelle														
Salle polyvalente du bourg (aménagement)	Cne de Druelle														
Bibliothèque / Salle de jeux (construction)	Cne de Druelle														
Etude d'amgt et de planif. La Capelle St-Martin	Cne de Luc														
Maison des associations (multiservices)	Cne de Luc														
Cœur de Bourg de Luc (aménagement)	Cne de Luc														
Opération façades quartier de la Mouline	Cne d'Olemps														
Extension du centre bourg (création VRD)	Cne d'Olemps														
Parc public (création)	Cne d'Olemps														
Complexe salles multi- générations (const.)	Cne d'Olemps														
Bois de Linars (aménagement parcours)	Cne d'Olemps														
Espace public « Camps Sarrats »	Cne de Sébazac														
Cœur de village Onet-l'Eglise (aménagement)	Cne de Sébazac														
Espace public pl. St-Barnabé (aménagement)	Cne de Sébazac														
Cœur de village Concourès (aménagement)	Cne de Sébazac														
Opération bourg centre	Ste-Radegonde														
<b>Mesure 3 - 3 : Maîtriser l'empreinte écologique du Grand Rodez</b>															
Valorisation des boues	G.R.														
Points collecte des déchets recyclables (amgt)	G.R.														
Carburants plus respectueux de l'env. (étude)	G.R.														
Entretien des berges (travaux)	G.R.														
Norme HQE (mise en œuvre étude et travaux)	G.R.														
Recyclerie (aménagement)	G.R.														
Déchetterie artisans (aménagement)	G.R.														
<b>Mesures transversales</b>															
T - 2 : Politique foncière d'agglomération	G.R.														

(1) : réalisation de trois parcs relais - Calcomier / Saint-Marc / Le Lachet  
S.M. : Syndicat Mixte